

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Rappels au règlement (p. 2).

MM. Jacques Brunhes, Georges Sarre, Mme Ségolène Royal,
MM. Henri Emmanuelli, Claude Bartolone, Jean-Pierre
Brard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4)

2. Réforme de la protection sociale. – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 5)

M. Rémy Auchédé,
Mme Ségolène Royal,
MM. Denis Jacquat,
Daniel Pennec,
Ernest Moutoussamy.

Rappel au règlement (p. 13)

Mme Muguette Jacquaint.

Suspension et reprise de la séance (p. 13)

MM. Rémy Auchédé,
Adrien Zeller,
Jean Bardet,
Jean-Luc Prél,
Raymond Couderc.

Clôture de la discussion générale.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires
sociales.

Suspension et reprise de la séance (p. 20)

M. Julien Dray.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 20)

Motion de renvoi en commission de M. Fabius : M. Julien
Dray.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Julien Dray, Pierre Mazeaud.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Julien Dray, le ministre du travail et des affaires
sociales.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

M. Julien Dray.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Julien Dray, le ministre du travail, Bruno Bourg-Broc,
président de la commission des affaires culturelles ; Jean
Bardet, Laurent Cathala, Adrien Zeller, Rémy Auchédé. –
Rejet, par scrutin, de la motion de renvoi en commission.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 44)

Rappel au règlement (p. 45)

M. Henri Emmanuelli.

Avant l'article 1^{er} (p. 45)

Amendement n° 1833 de M. Bartolone : Mme Ségolène
Royal, MM. Daniel Mandon, rapporteur de la commis-
sion des affaires culturelles ; le ministre du travail,
Laurent Fabius, le président. – Réserve du vote sur
l'amendement n° 1833 dans l'attente de la vérification du
quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 46)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote
sur l'amendement n° 1833 est reporté à la reprise de la
séance.

Réunion du bureau (p. 46)

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p.)

Rejet de l'amendement n° 1833.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 46).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, au cours de la conférence de presse qui a eu lieu à la suite de la rencontre, hier, à Baden-Baden, entre le Chancelier Kohl et le Président de la République française, il a été fait expressément mention des événements qui se passaient en France. Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne est intervenu dans la politique française, ce qui est une ingérence manifeste.

Nous souhaitons, monsieur le président, entendre le Premier ministre, qui, certes, n'assistait pas à cette rencontre, mais qui pourrait nous en rendre compte, car nous avons besoin, au moment où nous avons une discussion fondamentale sur la protection sociale, de savoir ce qui a été dit sur les événements français, sur ce que M. Kohl appelle la politique d'austérité qu'il faudrait poursuivre en France.

M. le président. Monsieur Brunhes, pourriez-vous m'indiquer d'emblée quel est le tarif pour une réponse négative ? (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Je n'ai pas de tarif !

M. le président. Quelle durée de suspension demandez-vous pour marquer votre protestation ? (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, vous êtes tellement attentif au règlement,...

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* C'est vrai !

M. Jacques Brunhes. ...que vous connaissez parfaitement, que vous me rétorqueriez que je n'ai pas la fiche rose. (*Sourires.*) C'est M. Auchedé qui a la délégation. Je ne vous ai donc rien demandé n'étant pas en capacité de le faire.

M. le président. Et si M. Auchedé avait pris la parole, que m'aurait-il dit ?

M. Rémy Auchedé. Je n'aurais pas demandé de suspension de séance, mais seulement l'intervention de M. Juppé.

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour un rappel au règlement.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 91, alinéa 3.

Le Gouvernement a demandé à M. Mattéoli, président du Conseil économique et social, d'ouvrir une concertation avec les syndicats représentatifs des cheminots, en vue de trouver une solution.

En application de cet article du règlement, monsieur le président, je souhaite – et je pense que mes collègues en seront d'accord – que le président du Conseil économique et social vienne s'exprimer à cette tribune pour nous dire ce qu'il entend faire et comment. Une dépêche de l'agence France Presse nous apprend qu'il va s'exprimer à dix-huit heures trente. Je pense qu'il serait bien que l'Assemblée nationale puisse entendre auparavant le médiateur. Si l'on veut une véritable médiation, encore faut-il que toutes les conditions soient réunies.

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal, pour un rappel au règlement.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur les articles 58 et suivants.

En plein débat parlementaire – si l'on peut dire ! –, nous apprenons par les dépêches de l'AFP, le feuilletton qui rapporte toutes les heures les épisodes de cette crise sociale, que, désormais, un groupe de travail discutera du problème des retraites à la SNCF. Nous souhaitons donc savoir si notre débat a encore une raison d'être, savoir si, par exemple, la commission Le Vert est dissoute puisqu'elle est désormais dessaisie, par le biais d'un communiqué de M. Pons, de la discussion avec les partenaires sociaux sur l'avenir des régimes de retraite.

Au fond, ne faudrait-il pas suspendre le débat parlementaire et nommer un médiateur entre les différents ministres pour clarifier un peu le processus de négociation sociale qui semble s'engager péniblement ?

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour un rappel au règlement.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, ce rappel au règlement s'appuie sur l'article 58.

Le sujet a déjà été évoqué, mais il est suffisamment important pour qu'il soit repris par d'autres groupes.

M. Raymond Couderc. Encore une dépêche de l'AFP !

M. Henri Emmanuelli. M. le Président de la République fait de l'indépendance de la France l'un des axes forts, paraît-il, de sa politique. C'est au nom de cette indépendance qu'il a justifié, notamment, la reprise des essais nucléaires.

Nous avons assisté à un drôle de ballet à Baden-Baden. Il s'agissait cette fois de rendre visite non pas à un général, mais à un chancelier d'Allemagne. Nous avons eu la surprise de voir M. Kohl interférer dans la politique intérieure française, notamment dans les conflits sociaux, en encourageant M. Chirac dans sa politique d'austérité. Je n'ai pas le souvenir qu'un Premier ministre français ou qu'un Président de la République française soit intervenu dans les conflits sociaux allemands, qui se déroulent

d'une autre manière, c'est vrai, parce que, dans ce pays, on dispose d'autres moyens que chez nous pour organiser la concertation.

Je tiens à protester contre cette façon de faire et je voudrais que M. Chirac ou – puisque nous ne pouvons l'entendre – son Premier ministre nous explique exactement ce qu'est la politique de la France. Je pense que, comme moi, des millions de Françaises et de Français trouvent cette façon de faire choquante.

Nous avons tout le respect qui convient pour le choix qu'a fait le peuple allemand de son chancelier, mais nous demandons avec force à ce dernier de s'occuper de la politique économique et sociale de l'Allemagne et non de celle de la France.

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone, pour un rappel au règlement.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, mon rappel au règlement s'appuie sur les articles 58 et suivants.

Comme vient de le dire mon collègue Emmanuelli, ça commence à devenir un peu problématique.

M. le Président de la République fait un voyage officiel en Afrique et sort de sa réserve pour parler de la situation française.

Hier, à Baden-Baden, il parle avec le chancelier Kohl de la situation française.

Il serait peut-être temps que la représentation nationale soit informée à propos de ces différentes déclarations.

Mes chers collègues, comme je l'ai dit hier à la tribune – mais ce point me paraît extrêmement important – pour celles et ceux qui souhaitent la construction européenne, notamment la construction d'une Europe sociale, donner une nouvelle fois l'impression, au cours d'une rencontre entre deux chefs d'Etat importants, le Président de la République française et le chancelier Kohl, que l'Europe se construirait sur des privations toujours plus nombreuses réclamées aux salariés, sur une politique seulement monétaire, c'est un mauvais coup porté à la construction européenne. Sur ce point, le Gouvernement devrait s'expliquer.

Je vois un lien entre le rappel au règlement de Ségolène Royal et l'intervention de M. Foucher avant le déjeuner, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention et qui était intéressante, notamment sur l'assurance maladie. Elle montrait bien que, sur de nombreux points, le Gouvernement avait besoin d'éclairer la représentation nationale. Il suffit à chacun de reprendre la liste des questions posées par M. Foucher au Gouvernement pour se rendre compte de la nécessité d'un débat dans cet hémicycle.

Monsieur le président, à l'heure où le Gouvernement essaie d'émettre quelques signes en direction des partenaires sociaux – un groupe de travail par ci, un médiateur par là – s'il est un endroit où la médiation peut faciliter le débat entre les uns et les autres, c'est bien l'Assemblée nationale. Si telle semble être sa volonté, le Gouvernement doit revenir sur son idée de passer par les ordonnances et nous permettre d'avoir une discussion sereine et approfondie sur ces sujets qui concernent aussi bien l'assurance maladie que les régimes de retraite.

Dernier point, mes chers collègues : depuis le début de l'après-midi, les couloirs autour de l'hémicycle bruissent, une nouvelle fois, de rumeurs bien étranges. Il semblerait – nous sommes bien obligés de faire confiance à la presse, qui nous a appris l'augmentation du forfait hospitalier et les premières mesures concernant l'assurance maladie –

que, au cours du dernier conseil des ministres, le Gouvernement ait été autorisé à utiliser la procédure dite du 49-3.

Monsieur le président, je souhaite que le Gouvernement nous informe, si cette procédure devait être engagée contre la représentation nationale, car nous avons aménagé nos emplois du temps pour être présents, s'il le faut, jusqu'à mercredi prochain. Nous souhaitons permettre au Gouvernement de s'expliquer. *(Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Nous jouons notre rôle de parlementaires de l'opposition.

M. Laurent Dominati. Obstruction !

M. Claude Bartolone. Mais je la revendique !

M. Jean-Paul Charié. Quel aveu !

M. Claude Bartolone. Sur un tel sujet, le Gouvernement ne peut pas procéder à la hussarde parce que, une fois que vous aurez voté cette loi d'habilitation, tout sera fini.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. Claude Bartolone. M. Barrot a beau faire la démonstration de ses talents de négociateur devant cet hémicycle, on sait très bien que, lorsque cette loi sera votée, nous n'aurons plus aucun contrôle.

Devant une telle situation, monsieur le président, il est indispensable que le Gouvernement s'explique sur le calendrier qu'il souhaite nous imposer, d'une certaine manière contre votre volonté.

Une fois qu'il nous aura donné quelques précisions, il sera bon de suspendre la séance afin que les uns et les autres organisent leur week-end.

M. le président. Si j'ai bien compris, vous ne demanderez de suspension de séance que si vous obtenez des explications du Gouvernement. Je crains que vous ne l'incitez à rester coi. *(Sourires.)*

M. Claude Bartolone. Je la demanderai en tout état de cause pour lui permettre de réfléchir à la réponse qu'il nous donnera !

M. Jean-Pierre Brard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Brard, je regrette que vous n'ayez pas entendu les précédentes interventions car vous vous exposez à un risque de répétition... *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je reconnais votre perspicacité, tout en me demandant d'où vous savez ce que je vais dire ; mais vous n'avez pas complètement tort !

Il semble – les ministres écoutent certainement avec attention puisqu'il étaient mercredi autour de la table à l'Élysée – que le Gouvernement ait autorisé le Premier ministre à engager sa responsabilité.

Au moment où le Parlement est consulté sur le point de savoir s'il doit se dessaisir de son pouvoir en votant la loi d'habilitation qui permettrait au Gouvernement de nous faire ingérer des ordonnances comme on avalait autrefois des cuillères d'huile de foie de morue, il semble que nous soyons à la veille d'un 49-3 ; on voudrait ainsi nous empêcher d'examiner un texte qui vise précisément à nous priver de débat ! Voilà la considération qu'on témoignerait à l'Assemblée nationale de la République française !

Il serait très étonnant, monsieur le président, que le Gouvernement ait cru bon de vous tenir dans l'ignorance d'un tel projet.

Mme Ségolène Royal. Il le sait !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne sais pas !

Monsieur le président, je n'imagine pas qu'il ne vous ait pas informé de ses intentions pour l'organisation de nos débats. Je vois votre perplexité ! Il est important que nous sachions ce que nous allons faire.

M. le président. Monsieur Brunhes, vous souhaitez avoir des explications du Premier ministre sur le déroulement des entretiens entre le chancelier Kohl et le Président de la République française, hier, à Baden-Baden.

Tout en vous rappelant au passage que le Premier ministre n'était pas à Baden-Baden et aurait probablement du mal à en rendre compte avec précision,...

M. Jacques Brunhes. Mais nous ne pouvons pas entendre le Président de la République ici !

M. le président. ... je vous donne acte de ce souhait.

Le Gouvernement vous aura entendu. Je m'en ferai l'écho à la première occasion ; j'ai cru comprendre qu'on allait me la donner. Pour autant, c'est au Premier ministre de juger de l'opportunité de s'exprimer devant vous sur ce sujet.

Permettez-moi, toutefois, de relever l'esquisse d'une contradiction entre le souhait de voir venir ici le Premier ministre et la crainte de l'application de l'article 49-3 puisque, je vous le rappelle, c'est au Premier ministre en personne qu'il revient d'engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée. *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Sarre s'est référé à l'article 91-3 du règlement dont je rappelle les termes : « Un membre du Conseil économique et social peut également être entendu dans les conditions fixées à l'article 97 ».

Ce dernier article est ainsi rédigé :

« Lorsque, en application de l'article 69 de la Constitution, le Conseil économique et social désigne un de ses membres pour exposer devant l'Assemblée nationale l'avis du Conseil sur un projet ou une proposition qui lui a été soumis, le président du Conseil économique et social en avertit le président de l'Assemblée nationale. »

Il s'ensuit qu'il appartient au président du Conseil économique et social, et à lui seul, d'apprécier l'opportunité d'une expression de son assemblée devant la nôtre. A charge pour nous d'y répondre favorablement ou non, mais notre règlement ne prévoit pas la procédure inverse : l'Assemblée ne peut inviter le Conseil économique et social à venir s'exprimer devant elle.

M. Georges Sarre. On pourrait le lui demander !

M. le président. Je ne manquerai pas, si le président du Conseil économique et social exprime le souhait de venir s'exprimer devant notre assemblée, de vous en informer immédiatement.

Dans son rappel au règlement, Mme Royal a fait allusion à la création d'un groupe de travail sur les retraites dans le cadre, me semble-t-il, de la médiation,...

Mme Ségolène Royal. Non, dans le cadre de la SNCF.

M. le président. ... dans le cadre de la médiation qui intervient sur le dossier de la SNCF ; elle s'interrogeait sur le point de savoir si le texte soumis à notre discussion demeurait d'actualité.

Je lui réponds que si le Gouvernement entend modifier son projet de loi, du fait de ces événements, il ne manquera pas de déposer un amendement et, s'il entend retirer l'ensemble de son texte, il ne manquera pas de nous le faire savoir. Je n'ai pas l'impression que ce soit son intention !

M. Henri Emmanuelli. C'est votre souhait, dites-le ! *(Sourires.)*

M. le président. Quant au rappel au règlement de M. Emmanuelli, il s'agissait plus précisément d'une protestation contre ce qu'il a qualifié, si je ne m'abuse, d'ingérence dans les affaires intérieures de la France. Je donne acte à M. Emmanuelli de sa déclaration ; pour le reste, je ne puis que le renvoyer à la réponse que j'ai faite à M. Brunhes.

A M. Bartolone, je crois avoir déjà donné des éléments de réponse, puisqu'il a repris certains des arguments déjà évoqués et émis le vœu d'un retrait du projet de loi d'habilitation, jugeant la procédure de l'article 38 moins que jamais adaptée. Je lui donne acte de son appréciation personnelle, à charge pour le Gouvernement de tirer de ses observations les conclusions qu'il souhaitera.

Enfin, M. Brard m'a demandé si j'avais été informé de quelque intention que ce fût du Gouvernement...

M. Jean-Pierre Brard. Intention liberticide !

M. le président. ... s'agissant de l'application de l'article 49-3 de la Constitution. Si, comme M. Brard, je lis et j'entends les rumeurs qui depuis quelques heures circulent, sans que l'on puisse en déterminer avec précision l'origine, je n'ai été informé par le Gouvernement d'aucune intention de sa part à cet égard. La seule intention que je lui connaisse, puisque c'est l'objet d'une lettre qu'il nous a adressée, c'est sa volonté de poursuivre la discussion aujourd'hui encore et demain, jusqu'à la fin de la séance du soir. Si nous n'avons pas terminé, il faudra alors, selon toute vraisemblance, prendre d'autres initiatives demain soir ; il en décidera d'ici là, compte tenu du déroulement, que l'on aura pu constater, de notre débat.

M. Claude Bartolone. Vous avez déjà répondu à moitié, monsieur le président !

M. le président. En tout état de cause, le Gouvernement devrait prendre une initiative demain.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien, monsieur le président.

M. le président. Il peut y avoir, si j'en crois la Constitution, une demande d'application de l'article 49, alinéa 3 ; il peut y avoir aussi une demande de réunion de la conférence des présidents, afin d'inscrire des journées de débat supplémentaires, puisque, en l'état actuel des choses, nous ne pouvons siéger ni dimanche ni lundi. Mais, en attendant, je n'ai strictement aucune indication ; j'imagine que l'on attend de voir quel sera le déroulement du débat.

Je crois maintenant me souvenir qu'une suspension de séance a été demandée, sans que la durée en soit précisée. Nous allons donc suspendre la séance jusqu'à quinze heures trente.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt-cinq, est reprise à quinze heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n^{os} 2405, 2414).

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Rémy Auedé.

M. Rémy Auedé. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, il y a tout juste vingt-trois jours aujourd'hui, votre gouvernement, par la voix de M. Juppé, annonçait devant la représentation nationale votre plan de restructuration de la sécurité sociale. Ce délai de vingt-trois jours aura suffi pour susciter dans le pays un mouvement de contestation populaire d'une ampleur sans précédent.

Le 15 novembre dernier, tout semblait réglé dans cet hémicycle. Les mesures annoncées étaient acclamées par les députés de la majorité avec une ferveur inversement proportionnelle à la réaction du premier concerné par votre plan, à savoir le monde du travail.

Rarement nous avons connu dans notre pays un tel fossé entre ceux qui décident et ceux qui subissent. Mais aujourd'hui, le fait est là : des centaines de milliers de salariés ont décidé, par la grève et la manifestation à travers des sondages ou encore à l'occasion d'élections partielles, de dire leur réprobation aux mesures annoncées et d'exiger leur retrait.

Après le 15 novembre, le Premier ministre avait situé à 2 millions de personnes le nombre de manifestants qui aurait pu motiver le retrait de son plan. Nous n'en sommes pas loin. Peut-être même y sommes-nous. Voilà pourquoi la sagesse comme le respect de la démocratie commanderaient le retrait pur et simple des mesures annoncées.

Au lieu de cela, le Gouvernement persiste et signe. Certes, il parle de dialogue, de négociation, mais avec pour préalable l'acceptation, comme un fait intangible, indiscutable, des principes annoncés le 15 novembre dernier. Cela est tout à fait inacceptable, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, car une négociation ne peut se dérouler avec pour préalable que rien d'autre n'est à discuter que l'application du choix gouvernemental. Sur le fond, et j'y reviendrai, parce qu'il s'agit bel et bien d'une agression caractérisée contre l'ensemble de notre système de protection sociale, que le Gouvernement veut démanteler au nom de sa politique ultralibérale, concoctée à l'aune de la rentabilité financière et des critères de

Maastricht, à l'aune de la pensée unique qui ne connaît qu'une façon d'utiliser l'argent : en le redistribuant à ceux qui en ont déjà beaucoup.

Le refus d'écouter la protestation populaire et le monde du travail se prolonge aujourd'hui, en suivant la même méthode, avec le mépris de la représentation nationale, puisque vous voulez procéder, pour la mise en œuvre de votre plan, avec les ordonnances.

Nous voilà bien loin du souci, parfois entendu ici, de revaloriser le rôle du Parlement et des élus de la représentation nationale. Le Parlement se voit traité de la même façon que les salariés de notre pays : par le dédain. Faut-il que vous soyez bien peu sûrs du bien-fondé de vos propositions pour choisir cette méthode !

Qu'à cela ne tienne, monsieur le ministre : si vous pouvez facilement gagner ici, autre chose est et sera d'imposer votre plan et vos ordonnances à ceux qui en refusent les effets dévastateurs. Aussi, je vous le répète au nom des députés du groupe communiste, retirez ce plan et négociez démocratiquement avec ceux qui en refusent les effets et qui, parce qu'ils sont responsables, proposent d'autres solutions pour pérenniser et améliorer notre système de protection sociale tout en allant de l'avant.

Vous prétendez, dans l'exposé des motifs du projet de loi d'habilitation des ordonnances, que le système actuel, inspiré par le programme du Conseil national de la Résistance, tout en ayant contribué à réduire les inégalités, ne garantirait pas la justice du fait de l'existence d'inégalités dans les couvertures, les cotisations, les prestations. Cette situation provoque d'ailleurs de scandaleuses campagnes contre de prétendus privilégiés dont les acquis ne découlent après tout que d'avancées le plus souvent conquises par des luttes et des actions menées pour compenser des difficultés spécifiques aux métiers concernés.

Mais surtout, cette campagne sur les prétendus privilégiés a quelque chose d'indécent alors que l'on essaie de nous faire oublier que les vrais privilégiés ne sont pas les cheminots ou les fonctionnaires ou je ne sais quelle catégorie de travailleurs. Les vrais privilégiés de ce système, ce sont ceux qui jouissent de l'argent obtenu en dormant grâce aux profits et aux revenus spéculatifs.

Monsieur le ministre, ayez le courage de nous les désigner, ces vrais privilégiés, et mettez-les à contribution. Mais, de grâce, ne tapez plus sur les salariés qui, depuis vingt ans, sous tous les gouvernements qui se sont succédés, ont déjà subi de multiples prélèvements, tandis que s'allégeaient ceux auxquels étaient astreints le patronat et les fortunés.

Vous ajoutez, dans votre exposé des motifs, que le financement de la sécurité sociale serait défavorable à l'emploi. Cela fait vingt ans aussi que nous entendons cette litanie et que des allègements de charges sociales sont décidés en faveur du patronat. Au lieu d'emplois supplémentaires, c'est du profit supplémentaire auquel nous avons eu droit, et sans contrepartie autre que l'enrichissement de ceux qui avaient déjà le capital.

En revanche, les nouveaux prélèvements prévus par votre plan, qui se chiffrent à 60 milliards de francs, seront retirés de la poche de l'immense majorité de ceux qui consomment déjà, par obligation, la totalité de leurs revenus. Moins de consommation pour ces familles, ces salariés, ces retraités, ce sera moins de production et, au bout du compte, moins d'emplois. Le plan Juppé, dans la logique des politiques antérieures, contribuera encore au développement du chômage dans notre pays.

N'est-il pas temps d'inverser cette logique ? La justice, dont vous semblez déplorer l'absence, n'est-il pas temps de la rétablir en faisant contribuer les revenus patronaux et financiers, à la même hauteur que les salariés, au financement de la sécurité sociale, en faisant payer les dettes patronales, et en arrêtant d'exonérer de charges sociales les employeurs qui ne s'engagent pas vraiment à créer des emplois stables ?

Au lieu de cela, votre plan organise une véritable traque, notamment par le biais de nouveaux prélèvements sur les revenus sociaux : imposition des allocations familiales et attribution de celles-ci selon des critères de ressources, augmentation des cotisations des retraités et des chômeurs – qui figurent sans doute au chapitre des privilégiés dans votre nomenclature ! –, mise en cause, enfin, des régimes particuliers de retraite.

En somme, c'est toujours plus de cotisations et de prélèvements pour toujours moins de sécurité, de politique sociale, de temps de retraite et de soins !

C'est ainsi que vous prévoyez une réduction drastique des crédits de dépenses des services hospitaliers. Plus question de répondre aux besoins des malades, principe de base de l'hôpital public et de la sécurité sociale. Désormais, il faudra accepter au départ une logique comptable, ayant pour corollaire la réduction des soins et des effectifs hospitaliers, pourtant déjà bien insuffisants, ainsi d'ailleurs que des restrictions dans le statut de la fonction publique, puisque seuls les services hospitaliers jugés utiles et performants auront le droit d'embaucher, les autres n'obtenant des affectations que pour une durée déterminée.

Comme nous voilà bien loin du moratoire sur les services publics, ou des propos de parlementaires de la majorité qui, dans cet hémicycle, lors du débat à propos de la loi sur l'aménagement du territoire, s'appliquaient à défendre l'établissement hospitalier de leur circonscription, tout en justifiant d'ailleurs les mesures générales de restriction qui étaient prévues dans cette loi !

Votre réforme s'inscrit dans le plan d'attaque systématique contre tous les services publics. Mais dans ce domaine aussi, la résistance s'organise afin que le Gouvernement soit contraint de renoncer à son plan et débloque les moyens pour que l'hôpital puisse remplir sa mission de vie.

C'est la même démarche qu'adoptent les professions médicales et paramédicales que votre plan ne se soucie que de former à la maîtrise des dépenses de santé. En somme, ces professions n'auraient plus comme mission première la recherche d'une plus grande efficacité au service des malades, mais la gestion comptable de leurs actes pour participer à la limitation des dépenses de santé. Vous leur proposez même des formations dans cet objectif. Il s'agirait de faire que le réflexe du médecin devienne « combien ça coûte ? », plutôt que « comment guérir mon patient ? ».

Enfin, et je terminerai sur ce point, le démantèlement de la sécurité sociale et du service public s'accompagne d'une mise en cause de rôle et de la place des mutuelles dans le remboursement complémentaire des dépenses de maladie, au profit des assurances privées. Il s'agit, en somme, d'ouvrir au privé – pour ceux qui en ont les moyens – un marché de la sécurité sociale, ce qui revient à instituer de façon définitive dans notre pays la sécurité au prorata des revenus. Et vous osez prétendre que votre réforme garantirait la justice et le maintien des avantages acquis !

Monsieur le ministre, si l'annonce de votre plan a, dans un premier temps, rassuré les marchés financiers, rien d'étonnant à cela : ils y trouvent leur compte ! Et le patronat aussi qui se verrait ainsi libéré d'une obligation de solidarité et nanti, par la même occasion, de nouvelles possibilités d'augmenter son taux de profit !

Par contre, votre plan est massivement rejeté par le monde du travail, par les salariés et les retraités de ce pays. Le calcul visant à opposer ceux de la fonction publique et ceux du privé a fait long feu. La cassure ne passe pas entre, d'une part, les cheminots, les agents d'EDF, les postiers, les agents territoriaux, les hospitaliers, bref, tous ceux de la fonction publique et, d'autre part, ceux du privé qui ont déjà subi, quant à eux, les mesures Balladur comme l'allongement du temps de cotisation ouvrant droit à l'accès à la retraite.

La fracture se situe entre le monde du travail qui, depuis des années, est pressuré, précarisé, installé dans une insécurité de plus en plus grande du point de vue de l'emploi, du pouvoir d'achat, du droit à la retraite et à la santé, et ceux qui bénéficient de l'explosion des profits de l'argent facile.

Vous ne pouvez pas toujours prendre aux mêmes, en l'occurrence les salariés, et mettre hors jeu, c'est-à-dire hors toute taxation, les 770 milliards de revenus financiers des entreprises et des institutions financières.

Ecoutez, pour une fois, ceux qui crient leur ras-le-bol et leur détresse ! Ne vous y trompez pas : ils sont résolus, et ils ont raison. Les moyens de faire autrement dans le respect d'une véritable justice sociale existent : ils ne s'appellent ni CSG, ni RDS, ni démantèlement des avantages acquis !

Retirez votre plan et renoncez aux ordonnances qui l'accompagnent. Négociez vraiment avec le monde du travail et débattiez réellement avec la représentation nationale de solutions qui aillent dans le sens d'une véritable modernisation de notre système de protection sociale, en garantissant les acquis sociaux et leur développement au lieu de les liquider.

En tout état de cause, les députés communistes, qui expriment leur entière solidarité avec les salariés en lutte, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher l'adoption de ce projet de loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le ministre, vous êtes un homme de dialogue...

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* J'essaie !

Mme Ségolène Royal. ... et de tolérance.

M. Jean-Pierre Brard. De conciliabules !

Mme Ségolène Royal. Vous avez même certains talents de négociateur.

M. Denis Jacquat. Que cachent ces compliments ?

Mme Ségolène Royal. Quelle souffrance ce doit être pour vous de voir ces talents inutilisés ! Car, manifestement, le mot de négociation brûle les lèvres du Premier ministre ! C'est le mot interdit dans cette crise sociale. En regardant de près le mandat de M. Mattéoli, on s'aperçoit qu'on lui demande d'expliquer, de clarifier, mais surtout pas de négocier.

M. Jean-Pierre Brard. Le mot est à l'index !

Mme Ségolène Royal. En effet ! C'est le « carré blanc » du Gouvernement !

M. Rémy Auchédé. Ils finiront par mettre les pouces !

Mme Ségolène Royal. Pourtant, chacun sait que c'est la négociation qui est source de progrès social, tout simplement parce que c'est dans ce cadre que les partenaires sont respectés, que l'on reconnaît leur rôle en tant qu'acteurs du changement qu'on leur propose. Tout le reste, explication, clarification, signifie que l'on ne reconnaît pas aux partenaires sociaux, donc aux citoyens français, le droit précisément de participer à ce mouvement, le droit de se prendre en charge et d'être responsables de leur avenir.

En définitive, tout le mal vient de là : vous prenez les Français pour des enfants !

Et puisque vous prenez les Français pour des enfants, monsieur le ministre, laissez-moi vous parler comme une mère de famille nombreuse.

De même que l'on ne peut plus élever ses enfants comme au siècle dernier en leur donnant des paires de claques tous les matins...

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas sûr !

M. Denis Jacquat. Il y a même des députés qui en méritent !

Mme Ségolène Royal. ...en prétendant en plus que c'est pour leur bien et souvent même en leur demandant de dire merci, on ne peut plus réformer la société en donnant des coups de fouet à nos concitoyens, en leur disant que c'est pour leur bien et, en s'étonnant de surcroît, qu'ils ne disent pas merci !

L'éducation, monsieur le ministre, à l'échelle d'un pays comme dans une famille, cela se dispense à la fois par l'exemple et par la confiance.

M. Jean-Paul Charié. Et par la vérité !

Mme Ségolène Royal. Et vous n'apportez ni l'un ni l'autre.

Où en est-on après trois semaines de conflits ? Vous semblez être devenus sourds et aveugles. Hier, plus d'un million de citoyens des régions étaient mobilisés, des villes ont battu des records de manifestations, dont celle du Premier ministre. Est-ce que ça ne lui fait rien, à M. Juppé, de voir sa ville battre le record historique du nombre de citoyens dans la rue ? Sa seule réponse est de charger un médiateur d'expliquer. Croyez-vous vraiment que ce soit seulement un défaut d'explication qui ait fait descendre dans la rue un million de personnes, qui justifie que 62 p. 100 des Français estiment que le Premier ministre ne les a pas convaincus, et qu'ils soient autant à soutenir le mouvement de grève alors même qu'ils en souffrent ?

Ce n'est pas sérieux de prétendre une chose pareille ! Tous ces gestes, tous ces signaux, cette prise de parole et cette revendication de citoyenneté, sans oublier la progression de l'opposition, dimanche après dimanche, dans les élections, tout cela, ne le voyez-vous pas ? N'entendez-vous rien ?

M. Henri Emmanuelli. Non, mais ils vont le sentir !

Mme Ségolène Royal. Que le chef de l'Etat, qui passe de Cotonou à Baden-Baden, n'entende rien, cela se comprend ! Mais vous, qui êtes là, vous qui avez été un élu, vous ne voyez rien ?

M. Henri Emmanuelli. Alors, monsieur Barrot ?

Mme Ségolène Royal. Seriez-vous comme Marie-Antoinette et diriez-vous : « Le peuple a faim. Il n'y a plus de pain ? Qu'on lui donne de la brioche ! »

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas une révolte, c'est une révolution !

Mme Ségolène Royal. Le peuple veut de la citoyenneté et de la négociation !

M. Henri Emmanuelli. Même les carmélites veulent des négociations ! Elles vont faire une journée de prières !

Mme Ségolène Royal. Il veut être respecté et vous lui répondez, monsieur le ministre : qu'on lui donne des ordonnances !

M. Jean-Paul Charié. Le peuple, c'est nous !

Mme Ségolène Royal. Aujourd'hui, la confiance est brisée, et le moment paraît donc bien mal choisi pour demander les pleins pouvoirs au Parlement. La confiance est brisée et, par conséquent, vous ne disposez plus de la sérénité nécessaire pour engager des réformes...

M. Henri Emmanuelli. Barrot est muré dans son silence !

Mme Ségolène Royal. ... et pour remettre la société en mouvement.

Et c'est votre faute si la confiance est brisée, et cela pour plusieurs raisons !

D'abord, il y a un décalage aveuglant entre les promesses de la campagne pour l'élection présidentielle et ce que fait le Gouvernement. De ce fait, les Français ont le sentiment qu'ils ont été floués, trompés.

Ainsi ils attendaient une relance salariale, ils ont eu cumul de la rigueur budgétaire, de la rigueur monétaire et de la rigueur salariale. Aucun pays, même dirigé par des gouvernements dits libéraux, n'a cumulé en même temps ces trois rigueurs pour son peuple, aucun ! Soit on opte pour la rigueur budgétaire et la rigueur monétaire et, dans ce cas, un minimum de rigueur salariale, soit on choisit d'autres lieux où donner un peu d'oxygène.

Mais la confiance est brisée aussi car le Premier ministre exerce le pouvoir en solitaire : on l'a vu à la façon dont il a annoncé les réformes – nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce point – et dont il demande aujourd'hui les pleins pouvoirs au Parlement.

Des déclarations contradictoires ont contribué également à briser la confiance. Je le rappelais dans mon explication de vote sur une motion de procédure, chaque fois qu'un ministre prend la parole aujourd'hui, c'est pour affirmer que le Gouvernement n'a pas l'intention de toucher aux régimes spéciaux de retraite. Mais chacun peut lire au *Journal officiel* du 15 novembre – c'est le Premier ministre qui s'exprime – qu'« en ce qui concerne les régimes spéciaux, il s'agira de préciser les modalités d'allongement de trente-sept ans et demi à quarante ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ». Et souvenons-nous avec quel tonnerre d'applaudissements cette déclaration a été accueillie par les députés conservateurs, ici, dans cet hémicycle !

M. Raymond Couderc. Qui sont les conservateurs ?

M. Henri Emmanuelli. C'est vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Ségolène Royal. Chaque fois qu'il s'agit, en effet, d'agresser le service public et de dénoncer les fonctionnaires comme des nantis, votre majorité sait faire

bloc, jusqu'au jour où elle s'aperçoit des effets que cela produit dans le pays. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Accoyer. Ce sont des mensonges !

M. le président. Je vous en prie !

Mme Ségolène Royal. Mais il est bien d'autres exemples de déclarations contradictoires.

N'affirme-t-on pas que les petits ne seront pas touchés ? Mais les petits ne vous croient pas.

M. Denis Jacquat. Vous leur mentez !

Mme Ségolène Royal. Car en lisant le plan Juppé, ils comprennent que, avec un revenu mensuel de 4 900 francs, on paiera 2 000 francs de taxes supplémentaires par an.

M. Raymond Couderc. C'est faux !

Mme Ségolène Royal. Si c'est faux, le ministre des affaires sociales le dira ! Mais vous savez bien que c'est exact !

M. Jean-Paul Charié. Le Premier ministre a déjà répondu !

Mme Ségolène Royal. En revanche, on ne connaît toujours pas, par exemple, les modalités du prélèvement annoncé de 2,5 milliards sur les entreprises pharmaceutiques. Les Français voient bien la différence ! Ils voient bien que, dès le mois de janvier, s'ils gagnent 4 900 francs – ou à peine plus de 3 300 francs pour ce qui concerne le RDS – ils vont payer. Mais ils ne savent pas comment la déjà faible contribution qui est demandée aux entreprises va être prélevée. Aucune précision ne nous est donnée sur cette question.

Et quand ils entendent parler de la fiscalisation des allocations familiales, comment peuvent-ils croire que les petits ne seront pas touchés, puisque – lorsque cette fiscalisation sera effective – 300 000 familles vont basculer et perdre les avantages de la non-imposition ? Dans le même temps, vous ne touchez nullement au quotient familial, alors qu'on sait bien qu'il est anti-redistributif et que le cumul de toutes les mesures familiales, fiscales et sociales, avantage les hauts revenus.

M. Laurent Cathala. Très bien !

Mme Ségolène Royal. S'agissant des retraites, vous avez mesuré sans doute, si vous n'êtes pas aussi sourd que je le crains, à quel point la résistance va bien au-delà des menaces immédiates que vous faites peser sur les acquis sociaux. Car la retraite, c'est souvent le seul patrimoine, le seul avenir certain, de ceux qui n'ont rien à transmettre à leurs enfants. Et dans un monde frappé par l'insécurité, lorsque vous touchez à cette sécurité essentielle qu'est la retraite, vous provoquez un sentiment de spoliation chez tous ceux qui ont travaillé pendant toute leur vie.

M. Gérard Jeffray. Qui est-ce qui paie ?

Mme Ségolène Royal. Combien de jeunes seraient en situation de précarité, voire de marginalisation, s'ils n'étaient pas aidés par leurs grands-parents ?

Je vous le dis : à partir du moment où l'on atteindra des niveaux insupportables de prélèvements fiscaux et sociaux, les Français n'auront plus confiance dans les mécanismes de redistribution. Dès lors, ils défendront farouchement les solidarités de proximité, les solidarités

entre générations qui sont à leur portée dans leur vie quotidienne, solidarité à l'égard de leurs petits-enfants, à l'égard de la famille élargie, et même à l'égard de leurs voisins.

Ce qui est dangereux dans votre plan, c'est que par les excès que vous faites peser sur la redistribution, par les injustices que vous créez au nom de la solidarité, ...

M. Gérard Jeffray. Mais qu'avez vous fait pendant dix ans ?

Mme Ségolène Royal. ... vous engendrez un réflexe de refus contre les mécanismes de redistribution au niveau national et un repli sur soi. Il est heureux d'ailleurs que ces réflexes existent, au bout du compte, car les Français défendent ce qui est le plus essentiel à leurs yeux : la solidarité, c'est à eux de la mettre désormais en application, avec leurs revenus, avec leurs acquis sociaux. C'est pour cela qu'ils les défendent farouchement, et c'est pour cela que la grève est si dure, monsieur le ministre. C'est parce que les Français défendent, tout seuls, leur avenir contre les sacrifices que vous entendez leur imposer.

Nous vous avons pourtant bien mis en garde les 13 et 14 novembre contre les risques de révolte contre l'impôt et contre l'injustice de ce nouveau prélèvement, qui atteint aujourd'hui des records historiques et qui – on le constate jour après jour, à l'annonce des chiffres revus à la baisse de la croissance – étouffe la croissance. Quel paradoxe pour un régime qui se dit libéral !

En effet, il y a eu plus de 100 milliards de prélèvements nouveaux depuis juin, sans effets sur l'emploi. Et, de surcroît, les étudiants sont dans la rue ! Si au moins vous aviez pu expliquer que ces prélèvements nouveaux étaient faits pour préparer l'avenir ! Mais non, puisque c'est la jeunesse qui est la plus inquiète et que, selon les dernières statistiques du chômage, c'est le chômage des jeunes qui a le plus augmenté.

M. Jean-Paul Charié. Quelle démonstration !

Mme Ségolène Royal. Donc vos sacrifices ne s'expliquent même pas par les nécessités de l'avenir !

Le sens de ces sacrifices n'est pas compris, et pour cause, puisqu'il s'agit essentiellement de boucher les trous que vous avez creusés depuis deux ans et demi. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Elle a raison ! Ça vous ennuie !

M. Denis Jacquat. Elle est amnésique !

M. Gérard Jeffray. Elle est de mauvaise foi !

M. Jean-Luc Prél. Sous son faux air angélique !

Mme Ségolène Royal. Au fond, nous dit-on, si les Français renâclent, c'est parce qu'ils sont corporatistes, et j'entendais cet après-midi M. Barre, sur tous les médias, nous expliquer doctement que, finalement, il y avait deux France qui s'opposaient : celle du secteur abrité et celle du secteur exposé, et que celle-ci en a maintenant assez de payer les avantages de celle-là.

M. Henri Emmanuelli. Le professeur Barre, un haut fonctionnaire ! Comme M. Juppé !

Mme Ségolène Royal. C'est beaucoup trop facile et beaucoup trop injuste comme explication ! Je pense, au contraire que les réactions sociales sont un signe de bonne santé du corps social : il résiste, la démocratie prend sa revanche par rapport aux promesses qui n'ont pas été tenues.

De nombreux mensonges ont été dits (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Gérard Jeffray. Vous en savez quelque chose !

Mme Ségolène Royal. ... et les Français en ont été conscients, en ont été témoins. Ils ne croient plus à ce qu'on leur dit et c'est cela qui est grave. Et surtout, maintenant, vous gouvernez mal, vous gouvernez avec cynisme.

M. Jean-Paul Charié. Pas vous !

Mme Ségolène Royal. Ce sont des choses aussi simples que celles-là : ils nous ont menti ; en plus, ils gouvernent mal ; et, en plus, ils sont complètement cyniques !

M. Henri Emmanuelli. Excellente synthèse !

M. Laurent Cathala. Et encore, on ne dit pas qu'ils sont incompetents !

Mme Ségolène Royal. A partir de là, la grève est profonde.

Au bout du compte, lorsque les conservateurs tiennent dans leurs mains les outils de la réforme, ils finissent toujours par nuire à l'esprit de réforme et par la gâcher ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Denis Jacquat. Ils sont deux à applaudir !

M. Raymond Lamontagne. Applaudissements enthousiastes de deux députés.

Mme Ségolène Royal. Pour remettre en marche une société sur un projet d'ensemble, ce qui manque cruellement au gouvernement d'Alain Juppé, il faudrait encore avoir la capacité de redonner un sens à la décision politique et ne pas avoir seulement une vision notariale, comme disait le candidat Chirac pendant la campagne de l'élection présidentielle.

M. Denis Jacquat. Mais tout le monde a lu Chirac !

M. Henri Emmanuelli. C'était tellement drôle !

Mme Ségolène Royal. Il faudrait avoir une vision qui cristallise le sentiment communautaire et qui freine le repli sur les égoïsmes. Une société ne peut être réformée que si elle est unie.

Vous opinez de la tête, monsieur le ministre, mais, aujourd'hui, la société française n'est pas unie puisqu'il y a eu un million de personnes dans la rue.

M. Gérard Jeffray. Il y a 58 millions de Français !

Mme Ségolène Royal. Pourquoi vous obstinez-vous ? Il faut effacer l'ardoise et recommencer. Sinon, cela prouvera que vous n'écoutez pas et que vous ne voyez pas ce qui se passe, et que vous pensez – et c'est sans doute le plus grave – qu'on réforme une société en opposant les Français les uns aux autres. C'est tout le contraire de notre conception.

Nous pensons, nous, qu'une société ne peut se réformer que si elle est unie, que si l'on arrive à se faire comprendre, que si l'on fait l'effort de la réformer à la fois par le haut et par le bas, que si chacun est acteur de notre avenir commun. Tout cela, vous êtes incapables de le mettre en place, tout simplement parce que vous avez – peut-être pas vous, monsieur le ministre...

M. Henri Emmanuelli et M. Laurent Cathala. Mais si, lui aussi !

Mme Ségolène Royal. ... mais le Gouvernement auquel vous appartenez, le Premier ministre et le chef de l'Etat – une conception autoritaire du pouvoir et que vous pensez que vous pouvez tirer bénéfice de l'opposition des Français les uns aux autres.

C'est cela, aujourd'hui, qui est grave et qui, de toute façon, vous conduit à l'échec, même si vous passez en force. Oh ! vous passerez sans doute en force : loi d'habilitation, 49-3. D'ailleurs, sur ce point, je serais curieuse de savoir s'il existe un texte qui autorise un conseil des ministres à garder secrète l'autorisation donnée pour un recours au 49-3. Est-ce un texte constitutionnel ?

M. Denis Jacquat. On a connu ça sous la gauche !

M. Pierre Mazeaud. Aucun texte n'oblige le gouvernement à l'annoncer !

Mme Ségolène Royal. Aucun texte ne l'y oblige ? Belle conception de la démocratie et de la transparence, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Vous l'avez fait !

M. Denis Jacquat. En décembre 1992 !

Mme Ségolène Royal. Nous n'avons jamais gardé secret le fait que nous allions recourir au 49-3, en tout cas pas en de telles circonstances. C'est très choquant. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Denis Jacquat. Vous êtes amnésique !

M. Jean-Paul Charié. Arrêtez de mentir !

Mme Ségolène Royal. Ce secret en dit long sur la conception que le Premier ministre a de l'équilibre des pouvoirs publics dans ce pays. Et tout cela après avoir fait une réforme constitutionnelle au mois de juillet pour étendre le champ du référendum ! Les Français ont tout de même du mal à s'y reconnaître dans toutes ces réformes qui ne vont pas toutes, manifestement, dans le même sens.

Quelle crédibilité le Gouvernement a-t-il donc aujourd'hui pour poursuivre les réformes ? Aucune. Et c'est bien la raison pour laquelle il utilise des procédures autoritaires.

Les Français, je le répète, se sentent trompés, floués. La confiance n'est plus au rendez-vous.

La chute des marchés financiers, telle que nous l'observons, devrait au moins vous conduire à réagir. Puisque manifestement, ce qui se passe dans la rue ne vous concerne pas, regardez les marchés financiers : eux-mêmes sont affaiblis. Par conséquent, selon vos propres critères, vous devez rectifier votre projet.

M. Claude-Gérard Marcus. C'est vous qui avez fait voter Maastricht !

Mme Ségolène Royal. Pour terminer, je voudrais insister à nouveau sur les trois reproches que vous font les Français. D'abord, ils ne sentent plus, en dépit des promesses de l'élection présidentielle, que l'emploi est une priorité. Ensuite, ils se révoltent contre les impôts nouveaux...

M. Laurent Cathala. L'impôt tue l'impôt !

Mme Ségolène Royal. ... et, surtout, leur répartition est injuste. Enfin, ils n'acceptent pas les atteintes au service public et la démarche idéologique qu'elles recouvrent.

Je suis de ceux qui pensent que ce n'est pas un hasard si vous avez accumulé toutes ces réformes. Certains ont pu dire que le Gouvernement était très maladroit, qu'il aurait dû d'abord réformer l'assurance maladie, passer ensuite à la SNCF, puis aux télécommunications. Moi, je crois que c'est volontaire de votre part, c'est-à-dire qu'il y a une démarche idéologique très clairement identifiée. En effet, le point commun entre ces différentes mesures, le fil conducteur, c'est la remise en cause des services publics, la remise en cause du dialogue social et du dialogue syndical.

Si on arrive à passer de force, vous êtes-vous dit, on aura fait une grande œuvre libérale, au sens négatif du terme. On aura fait définitivement ce que les marchés financiers nous demandent et il ne sera plus possible de revenir en arrière.

C'est cela la mauvaise besogne que vous êtes en train de faire, et loin de moi l'idée de penser qu'il ne s'agit que d'un écart de méthode. Non, il y a une vraie mobilisation idéologique sur le fond.

Ce que vous payez aujourd'hui, c'est de n'avoir pas pris la politique dans toute sa dignité et dans toute sa noblesse. Aujourd'hui, vous portez atteinte à l'ensemble du concept, à l'ensemble de l'action politique. Il y a trop d'écart entre les paroles et les actes. Il y a trop de refus de considérer la citoyenneté comme un élément essentiel de la réforme dans ce pays. Finalement, si la réforme est difficile, c'est parce que vous avez perdu le crédit politique nécessaire pour la mettre en place. Or c'est une condition essentielle pour faire avancer une société. C'est la revanche, d'une certaine façon, de la démocratie.

Vous avez voulu procéder avec cynisme. Le Premier ministre est venu dans cet hémicycle le 15 novembre, après une espèce de débat surréaliste, sans qu'on ait eu l'autorisation de connaître ses orientations politiques. Vous-même, monsieur le ministre, vous avez reçu les syndicats la veille du débat parlementaire et vous avez été incapable de leur donner ces orientations. La veille, à l'Assemblée, vous annonciez sur l'allocation dépendance le contraire de ce qu'Alain Juppé a dit le lendemain.

M. Denis Jacquat. Mais non !

M. Laurent Cathala. C'est vrai !

M. Denis Jacquat. On a demandé à retravailler le projet.

Mme Ségolène Royal. A partir du moment où l'on est en train de procéder ainsi, c'est qu'on a une vision bien cynique de la politique.

Les Français qui, contrairement à ce que vous croyez, aiment le débat politique, aiment la démocratie, en redemandent toujours plus en matière de citoyenneté et de maîtrise de leur avenir, voudraient rentrer dans l'an 2000 avec un pays moderne qui fonctionne bien sur le plan de l'équilibre des pouvoirs publics, dans lequel ils ont leur mot à dire parce qu'ils sont surinformés, qu'ils ont envie de participer. En leur refusant cette participation, en leur refusant cette négociation, en leur refusant tout simplement le respect de ce qu'ils sont, monsieur le ministre, vous mettez en place les conditions de l'échec de vos réformes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les Françaises et les Français rêvent d'un emploi stable et bien rémunéré, d'une médecine de qualité et d'une retraite heureuse.

Or ces trois paramètres complémentaires sont individuellement mal en point.

Comme l'a démontré la mission d'information commune à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, il faut d'urgence, devant l'ampleur des déficits des différentes branches de notre sécurité sociale, d'une part, payer la dette de la sécurité sociale et, d'autre part, procéder à d'importantes réformes structurelles, en préservant les principes de notre dispositif de sécurité sociale.

Malheureusement, il n'y a pas eu de convergence sur les remèdes propres à rétablir l'équilibre.

Si l'idée de la reprise de la dette de notre sécurité sociale, qui est nécessaire, obligatoire, dirai-je même, rencontre un certain consensus, il faut reconnaître que le plan proposé, avec courage, par le Premier ministre concernant des réformes structurelles profondes rencontre un certain nombre de réticences.

Sur ce dernier point, il faut bien dissocier ce qui relève de la maladie et ce qui relève des retraites.

Pour le risque maladie, nous devons à tout prix sortir du cycle infernal qui consiste à toujours demander plus de cotisations pour offrir de moins en moins de prestations.

Il est parfaitement connu dans le monde entier que nous payons très cher pour un système qui n'est pas le plus performant et qui, de surcroît, a vu augmenter, à chaque réforme, le nombre de personnes en situation de précarité.

Nous voulons en finir et il faut profiter de cette réforme pour sauvegarder notre système de protection sociale et le rendre plus juste et plus efficace.

Les objectifs annoncés correspondent aux propositions évoquées lors de la mission, en dehors du *numerus clausus* pour les médecins.

Ces axes apparaissent comme un cadre dans lequel les détails seront mis en place par les commissions parlementaires, les organismes professionnels concernés, les syndicats représentatifs.

Ainsi seront évoquées la nécessaire réforme de l'hôpital, la création d'une assurance maladie universelle, la maîtrise des dépenses de médecine de ville et la réforme de l'organisation des caisses de sécurité sociale.

J'y ajouterai, en tant que président d'un CDES, comité départemental d'éducation sanitaire, l'important chapitre, très souvent oublié dans notre pays, de la prévention.

Aujourd'hui, la dette de la sécurité sociale est de 4 000 francs par Français. Chaque jour qui passe, elle augmente. Il nous faut endiguer ce déficit, il nous faut éviter de reporter, d'ajourner la réforme nécessaire. Ce serait catastrophique.

Nous vivons à crédit, nous sommes au bord de la faillite et... nous entendons n'importe quoi à ce sujet.

Ne pensez-vous pas, mes chers collègues, qu'en inscrivant la sécurité sociale dans la Constitution et en lui donnant la garantie du Parlement, nous voulons la sauver et l'améliorer ?

M. Gérard Jeffray. Très bien !

M. Denis Jacquat. L'emploi est et reste la priorité nationale. L'emploi est aussi la clef de tout notre système de protection sociale. Sans crise de l'emploi, il n'y aurait pas de problème financier pour la protection sociale.

Par ailleurs, nous devons être vigilants au sujet des retraites, et je rappelle que celles des régimes spéciaux ne figurent pas dans le plan Juppé.

Il nous faut tenir compte du vieillissement car on vit de plus en plus longtemps, particulièrement dans notre pays.

Jusqu'à présent, nous avons pour but, et nous avons réussi, de donner des années à la vie. A présent, il nous faut donner de la vie aux années.

M. Laurent Cathala. Que c'est bien dit !

M. Denis Jacquat. Merci monsieur l'ancien secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Pour cela, nous devons veiller à ce que les retraites, en particulier celles des veuves à la vie, permettent de vivre décemment, bref d'être à l'aise.

Attention à l'âge de la retraite : plus il diminue et plus son poids financier augmente. Nous en sommes tous conscients. D'ailleurs, n'oublions pas que M. Balladur et Mme Veil ont pris, pour le régime général, les mesures adéquates. Or la longévité n'est pas spécifique au régime général !

Les régimes spéciaux de retraite sont, eux aussi, menacés par des perspectives démographiques défavorables.

Ces régimes sont nombreux et reposent sur des logiques d'entreprises et de métiers. Pour les sauvegarder, la mise en place d'une commission présidée par M. Dominique Le Vert apparaît comme la meilleure solution.

En effet, n'oublions pas que la réforme de régimes spéciaux n'est pas incluse dans les ordonnances mais qu'elle doit être le résultat d'une concertation.

La réforme de notre protection sociale n'est pas un problème droite-gauche. C'est un problème de société.

M. Laurent Cathala. Non !

M. Denis Jacquat. Il est essentiel que les Français le sachent.

M. Henri Emmanuelli. On nous a déjà fait le coup trente-six fois !

M. Denis Jacquat. De même, il est essentiel qu'ils sachent que, si nous voulons être heureux demain, il nous faut être sérieux aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Pennec.

M. Henri Emmanuelli. Vive la Bretagne !

M. Daniel Pennec. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation de la sécurité sociale aujourd'hui, et vous le savez, c'est 230 milliards de francs de dettes, soit 4 000 francs par Français, et, chaque jour qui passe, le déficit augmente de 165 millions de francs.

Si rien n'est fait, les remboursements de soins et les prestations seront mis en cause dans quelques mois. Cela n'est pas supportable et, surtout, personne n'a intérêt à vivre cette situation, notamment les plus démunis et les couches sociales moyennes de notre pays.

Pour la première fois, un plan de réforme de la sécurité sociale a le mérite de tracer des perspectives d'avenir.

M. Laurent Cathala. Tu parles !

M. Daniel Pennec. Pour la première fois, un gouvernement ose s'attaquer à cette injustice flagrante qu'est l'inégalité du peuple devant les remboursements de maladie.

M. Jean-Paul Charié. Très juste !

M. Daniel Pennec. Faut-il rappeler qu'aujourd'hui, 25 p. 100 des Français renoncent à des soins pour des raisons financières ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très juste !

M. Daniel Pennec. Près de 600 000 personnes sont exclues de la couverture des soins.

M. Laurent Cathala. C'est votre faute !

M. Daniel Pennec. Soyez sérieux. Voilà le résultat de nombreuses années de laxisme.

C'est injuste et inacceptable dans une société démocratique moderne.

M. Henri Emmanuelli. En deux ans et demi 120 milliards de déficit !

M. Daniel Pennec. Monsieur Emmanuelli, je vous croyais plus sérieux.

M. Henri Emmanuelli. Je suis sérieux !

M. le président. Poursuivez, monsieur Pennec.

M. Daniel Pennec. Il reste urgent de prendre des dispositions et de mener des actions qui permettent de sortir du cycle infernal qui consiste à demander toujours plus de cotisations aux Français pour des remboursements de plus en plus bas.

M. Henri Emmanuelli. Ça, c'est ce que vous êtes en train de faire !

M. Daniel Pennec. Ce projet de loi reste un texte qui va globalement dans le bon sens.

Il va dans le bon sens en luttant contre les abus et le gaspillage, avec un carnet de suivi médical et l'encouragement à consulter un généraliste avant un spécialiste, avec le contrôle de la distribution des médicaments lors d'un traitement, etc.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'y arriverez pas.

M. Daniel Pennec. Il va dans le bon sens car vous avez la volonté et le courage de faire un inventaire des régimes spéciaux du service public afin de préserver, et non de supprimer, l'avenir. Aujourd'hui, il y a 2,6 actifs pour un retraité, demain, il y en aura 1,4.

Qui peut décemment prétendre qu'il faudrait ne rien faire et attendre ?

M. Gérard Jeffray. Les socialistes !

M. Daniel Pennec. Ce serait irresponsable !

Ce projet de loi recherche au contraire la négociation sur des bases concrètes, réalistes, mais tout et son contraire a été dit sur ce sujet, jusqu'au mensonge.

Ce projet de loi va également dans le bon sens car, pour la première fois, il n'y aura aucun rationnement. Tous les médicaments actuellement remboursés continueront à l'être et il n'y aura aucune diminution de remboursement sur aucun médicament.

M. Henri Emmanuelli. Il y a déjà 50 milliards de prélèvements ! Il ne manquerait plus que ça !

M. Daniel Pennec. Ce projet va également dans le bon sens car les revenus du capital et les grandes entreprises participeront à l'effort avec l'élargissement de la CSG, la contribution de 2,5 milliards demandée aux laboratoires pharmaceutiques...

M. Henri Emmanuelli. Vous voulez rire vous leur dosez la molécule !

M. Daniel Pennec. ... et les 2,5 milliards prélevés sur les grandes entreprises. Comment peut-on oser dire que cela n'est pas un premier pas vers plus de justice ? Ce projet va également dans le bon sens car les plus modestes ne paieront pas. Cinq millions de personnes, cela a été rappelé, ne participeront pas au remboursement de la dette sociale,...

M. Henri Emmanuelli. Ce sont les pauvres ! Vous n'allez tout de même pas les taxer !

M. Jean Bardet. Vos pauvres !

M. Daniel Pennec. ... ceux qui perçoivent le minimum vieillesse, les handicapés, les RMIstes, les parents isolés, les chômeurs en fin de droits.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'allez tout de même pas les faire payer eux aussi !

M. Daniel Pennec. Je vous demande de mieux les respecter !

De même, parce qu'ils ne sont pas imposables, 80 p. 100 des chômeurs et 60 p. 100 des retraités verront leur cotisation maladie inchangée.

M. Henri Emmanuelli. Parce qu'ils sont pauvres !

M. Daniel Pennec. C'est peut-être votre faute s'ils sont un peu plus pauvres !

Au total, 9 millions de personnes seront exonérées du remboursement de la dette. Ce n'est quand même pas rien, et nous devons le faire savoir.

M. Laurent Cathala. Trois ans avec vous, c'est un véritable chemin de croix !

M. Daniel Pennec. Avant ce projet de loi, rien n'avait été proposé, face aux conservatismes et aux égoïsmes, pour aller aussi loin et de manière aussi juste, même si, j'en conviens, on peut toujours faire mieux.

M. Laurent Cathala. Je dirai même plus : c'est un calvaire !

M. Daniel Pennec. J'appelle cependant votre attention, monsieur le ministre, sur le 5^e de l'article 1^{er} concernant l'organisation des services sanitaires dans notre pays. Je suis bien évidemment favorable à une meilleure maîtrise des coûts. Mais je ne pourrai en aucun cas, je vous le dis en toute amitié, accepter que cet alinéa permette de déstructurer les services de santé dans le monde rural. Ce serait contraire à notre volonté d'aménagement du territoire et à la cohésion sociale de notre pays. Je serai particulièrement vigilant sur ce point.

M. Laurent Cathala. Vous êtes les fossoyeurs de la sécurité sociale !

M. Daniel Pennec. En conclusion, je dirai que nous devons mieux communiquer avec le peuple, car ce projet de loi ne mérite pas le procès qui lui est fait, à moins de penser que le conservatisme et l'égoïsme sont supérieurs au progrès social et à la solidarité. Sachons, les uns et les autres, mieux expliquer, dans la vérité – cela changerait ! –, afin que cette réforme devienne une chance pour chacun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Henri Emmanuelli. Un grand député !

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'outre-mer, où le tissu social est d'une fragilité extrême, où le chômage déstabilise la société, menace l'avenir et constitue plus qu'une fracture, une véritable blessure sociale qui saigne, qui révolte et qui parfois tue, les populations suivent avec inquiétude les débats qui se déroulent ici sur la protection sociale. Elles sont sceptiques quand on invoque l'urgence pour dessaisir le Parlement d'un sujet aussi capital car, pour elles, si urgence il y a, celle-ci devrait plutôt s'imposer pour appliquer à l'outre-mer tous les principes de la Constitution, ainsi que la devise républicaine, en particulier en ce qui concerne l'égalité.

M. Laurent Cathala. Très bien !

M. Ernest Moutoussamy. L'histoire a déjà prouvé que l'outre-mer, pour honorer son appartenance à la République, n'a jamais lésiné pour remplir ses devoirs envers la France, y compris le plus grand de tous, mais, en retour, il n'a pas toujours bénéficié des droits que lui confère cette appartenance.

C'est pourquoi il eût été souhaitable de légiférer en tenant compte de notre situation particulière. Non pas pour échapper aux sacrifices, dès l'instant qu'ils sont justes, mais pour ne pas accentuer davantage les inégalités et les discriminations qui font que ces hommes et ces femmes de là-bas sont des Français entièrement à part, au lieu de l'être à part entière.

Monsieur le ministre, comment parler d'équité et de justice pour justifier votre réforme, quand les citoyens de l'outre-mer ne bénéficient pas encore de toute la protection sociale de la République ?

Comment demander à l'outre-mer de participer à la résorption du déficit de 230 milliards, alors que certaines des prestations et dispositions du droit social ne sont pas en vigueur sur place ?

Comment ne pas comprendre que la nécessaire cohérence qui motive, dites-vous, les ordonnances devrait vous conduire avant tout à étendre le principe d'égalité sociale à l'outre-mer ?

M. Laurent Cathala. Voilà une promesse du candidat Chirac qui n'a pas été tenue !

M. Ernest Moutoussamy. Comment s'étonner que des assurés sociaux victimes d'une d'application batarde de la législation sociale se révoltent devant des mesures qui les enfoncent davantage dans la pauvreté, quand ils savent que certains hauts revenus sont à l'abri du nécessaire devoir de solidarité ?

Lutter contre le déficit, c'est créer sur place toutes les structures de santé pour éviter, par exemple, que les enfants handicapés physiques soient transférés en métropole pour y être soignés ; c'est améliorer la qualité du système de soins et de prévention ; c'est limiter les risques d'accidents du travail et de la circulation ; c'est élaborer et appliquer une politique de santé publique efficace et rationnelle ; c'est garantir la bonne santé de la population.

Quand on sait que les allocations familiales sont une ressource vitale pour nos familles, que c'est souvent le seul revenu pour de nombreuses mamans, que c'est grâce à elles que les enfants sont élevés, soignés, nourris et scolarisés, on comprend qu'en les figeant et en les intégrant dans la base de l'impôt sur le revenu, on porte un mauvais coup aux plus démunis.

Imaginez ce qui peut se passer dans un foyer où le père et la mère sont obligés de travailler bien au-delà de soixante ans avant de partir à la retraite, alors que deux ou trois enfants devenus adultes sont là, dans la case, en attente d'un emploi qui tarde à se libérer.

Quelle est cette politique qui consiste à user jusqu'au bout ceux qui profiteront à peine de leur retraite bien méritée, alors que des forces jeunes, compétentes et vives demandent à les remplacer? Ça ne peut pas être une bonne politique!

Il faut donc cesser de nourrir la révolte et la frustration de la jeunesse, en réformant la protection sociale, non pas en s'acharnant seulement sur les dépenses, mais en se donnant aussi les moyens d'augmenter les recettes par le travail, en refusant de consacrer le chômage et de fermer définitivement les portes de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Très bien!

Rappel au règlement

Mme Muguette Jacquaint. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Muguette Jacquaint, pour un rappel au règlement.

Mme Muguette Jacquaint. Loin de moi l'idée de vouloir polémiquer, monsieur le président, mais M. Pennec vient à nouveau de nous dire qu'il fallait expliquer aux salariés, aux retraités et aux familles ce qu'était réellement le plan Juppé.

Le problème n'est pas qu'ils ne l'ont pas compris, mais qu'ils l'ont trop bien compris!

J'ai sous les yeux une lettre de protestation des employés territoriaux des villes de la Seine-Saint-Denis, en particulier de Noisy-le-Sec et de La Courneuve (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), mais je suppose que les employés territoriaux de chez vous pensent la même chose, messieurs de la majorité. Que disent-ils? Ils ont bien compris: «Ce nouvel impôt va encore être pris dans la poche des familles et des ménages les plus modestes.» Et ils donnent un exemple: «Pour un revenu mensuel de 5 400 francs» – ce qui est souvent le traitement des fonctionnaires territoriaux – «il y aura une diminution de 194 francs par mois. Si vous avez des enfants, les allocations familiales ne seront pas revalorisées.»

M. Gérard Jeffray. Où est le rappel au règlement?

Mme Muguette Jacquaint. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas nous rabâcher sans cesse: «Les salariés, les retraités et les familles n'ont pas compris.»

M. Denis Jacquat. En tout cas, les députés communistes n'ont pas compris!

Mme Muguette Jacquaint. Les salariés, les retraités et les familles ont très bien compris. C'est pour cela qu'ils souhaitent que s'engagent de véritables négociations, et pas des concertations qui ne débouchent sur rien.

M. le président. Chacun aura compris, madame Jacquaint!

Mme Muguette Jacquaint. Ils veulent le retrait du plan Juppé, ce que le groupe communiste soutient à nouveau à travers mon rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchedé, en sa qualité de délégué de son président de groupe.

M. Rémy Auchedé. Je demande, monsieur le président, une suspension de séance de dix vraies minutes, afin que mon groupe puisse se réunir et que nous nous consultations sur l'attitude à adopter dans les heures et les jours à venir.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le Gouvernement est conduit aujourd'hui à traiter de la réforme de la protection sociale par voie d'ordonnances, ce n'est nullement la marque de son échec: c'est d'abord le signe et la conséquence de l'immaturité collective de notre pays et de notre incapacité collective – droite et gauche, élites politiques, professionnelles et syndicales confondues – à en traiter à temps.

M. Laurent Cathala. Tiens! voilà autre chose!

M. Adrien Zeller. Et si la réforme est aujourd'hui aussi difficile, c'est d'abord parce qu'elle a trop tardé. Je rappelle que la France est l'un des derniers pays d'Europe, de la Suède au Portugal, à procéder aux adaptations nécessaires de son système de protection sociale.

Sur le plan politique et parlementaire, ayons l'honnêteté de dire que les responsabilités, dans la situation catastrophique de la sécurité sociale, sont pour le moins partagées. Je pense, en particulier, à l'anesthésie systématique de l'opinion à la veille des élections successives, et aux influences corporatistes diverses qui s'exercent sur de larges fractions de notre assemblée.

On dit maintenant qu'il y a trois réformes d'un seul coup, et que c'est trop: la réforme de la protection sociale, celle des régimes spéciaux et le contrat de plan Etat-SNCF. Peut-être est-ce vrai, mais si nécessité il y a d'agir fort et vite, est-ce la faute du ministre Jacques Barrot ici présent et du Premier ministre?

M. Laurent Cathala. Oui!

M. Adrien Zeller. N'y a-t-il pas pour le moins, chers collègues de l'opposition, une responsabilité partagée entre tous ceux qui, sur tous ces bancs, ont pris leur part, au cours des dix dernières années, aux responsabilités de gouvernement? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Bateux. Et la loi Teulade?

M. Adrien Zeller. On dit encore que la réforme a été mal présentée. Je note que, dans les médias, on parle bien davantage des grèves que des propositions, souvent fort pertinentes et fort intelligentes, qui ont été avancées. Je relève de plus une désinformation systématique et indigne d'une démocratie sociale adulte. J'ai d'ailleurs sous les yeux un tract, parmi d'autres, distribué par un syndicat pourtant particulièrement bien placé pour connaître les problèmes de la sécurité sociale; j'ai tendance à dire que c'est le tract aux trente mensonges, sciemment distillés.

Qu'y lit-on ? Que le Parlement asphyxie la sécurité sociale ; que l'on met en cause les droits aux soins ; que les prestations ne seront plus les mêmes selon les régions ; qu'il s'agit de la destruction programmée des régimes de retraite AGIRC et ARRCO, qui devraient fusionner ; que l'on va mettre à mort les mutuelles, et j'en passe !

De telles assertions méritent d'être stigmatisées, et je m'étonne qu'aucun des médias n'ait mis en cause ces procédés.

M. Jean-Paul Charié. Ils ont été mis en cause !

M. Laurent Cathala. Vous voulez des syndicats jaunes ?

M. le président. Allons, allons !

M. Adrien Zeller. Dans ce contexte, c'est à nous de prendre nos responsabilités en notre âme et conscience,...

M. Raymond Lamontagne. Absolument !

M. Adrien Zeller. ... et, monsieur le ministre, nous le ferons derrière vous !

Je voudrais vous renouveler notre confiance tout en vous demandant de faire en sorte que l'esprit de responsabilité qui a tant fait défaut dans la gestion de la sécurité sociale au cours des dix ou vingt dernières années l'emporte. Il devra s'agir d'une gestion déconcentrée, décentralisée, régionalisée, voire départementalisée. Cette idée-là doit être au premier plan des dispositifs de maîtrise des dépenses que vous allez mettre en place.

Notre concours vous est acquis pour le succès de votre action courageuse.

Pour terminer, je voudrais faire un pari. Oui, je fais le pari que si, par hasard ou par accident, l'opposition devait un jour revenir au pouvoir, elle se garderait bien de remettre en cause le dispositif que vous êtes en train de préparer.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Bien sûr !

M. Jean-Paul Charié. C'est évident !

Mme Ségolène Royal. Elle va revenir au pouvoir plus vite que vous ne le croyez !

M. Adrien Zeller. J'espère bien entendu qu'il n'en sera rien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est inutile de rappeler que la réforme de la sécurité sociale est une nécessité. Cette nécessité est d'autant plus urgente que les différents plans de réforme précédents n'ont été en fait que des palliatifs qui ont toujours fait appel aux mêmes techniques : diminution des remboursements et augmentation des prélèvements.

Il était impossible pour le Premier ministre de continuer dans cette voie. Ou plutôt si, cela aurait été possible s'il avait choisi la facilité : il aurait alors fait un nouveau colmatage, laissant à ses successeurs le soin de procéder aux réformes qui s'imposent, à la condition qu'ils en aient le courage, à charge pour eux, sinon, de recourir à leur tour aux colmatages. Il serait alors peut-être passé pour un fin politique, aurait été loué par tous et serait au sommet des sondages.

Bien évidemment, là n'était pas son devoir. Le Président de la République a nommé un Premier ministre pour qu'il prenne des décisions courageuses, peut-être impopulaires mais nécessaires au redressement de notre pays.

La mission d'information parlementaire sur la sécurité sociale a montré à quel point les Français étaient attachés à leur système de protection sociale. Mais elle a aussi montré à quel point celui-ci était sclérosé.

Créé à la Libération et inspiré du programme du Conseil national de la Résistance, notre système de protection sociale a atteint ses objectifs : réduire les inégalités des Français face aux grands risques sociaux que sont la maladie ou la vieillesse, et favoriser la mise en place d'un système très large de prestations familiales.

Ce système a très bien rempli son rôle tant que les actifs étaient largement plus nombreux que les inactifs et aussi, il faut le dire, tant que la médecine était peu chère car dépourvue de techniques d'investigation et de moyens thérapeutiques coûteux, mais était malheureusement inefficace.

L'augmentation du nombre des inactifs, la baisse de la natalité, la médecine curatrice chère mais efficace ont entraîné un déséquilibre de nos régimes sociaux, qui ne peuvent plus être gérés selon les règles antérieures.

Tout en répondant aux mêmes principes de justice et de solidarité que ceux qui avaient été préconisés par le général de Gaulle en 1945, le Premier ministre a proposé, lors de son intervention à la tribune de cette assemblée le 15 novembre dernier, un certain nombre de réformes auxquelles il nous appartient maintenant de donner forme en l'autorisant à légiférer par ordonnances, comme il nous l'a demandé et ainsi que l'autorise l'article 38 de la Constitution.

Bien que de nombreux gouvernements aient eu, depuis 1958, recours à ce procédé, on peut toujours discuter de son bien-fondé dans une démocratie parlementaire. En l'occurrence, monsieur le ministre, je ne suivrai bien évidemment pas nos adversaires politiques qui vous font un double procès d'intention.

Premier procès : on voudrait faire croire que vous vous méfiez de votre majorité parlementaire. Je sais que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, celle-ci, au cours des dernières semaines, a donné au Premier ministre non seulement des marques de fidélité et d'attachement, mais surtout des marques d'une adhésion totale en confirmant sa confiance le 15 novembre et, bien évidemment, en ne votant pas la motion de censure le 5 décembre.

Second procès : on voudrait faire croire que, par le biais des ordonnances, vous faites passer « en force » des dispositions nouvelles non prévues. A ce propos, je vous remercie d'avoir affirmé à plusieurs reprises – M. le Premier ministre l'a lui-même répété mardi – que la préparation des ordonnances se ferait en étroite concertation avec les commissions parlementaires concernées et les partenaires sociaux.

Alors, pourquoi recourir aux ordonnances ? Vous l'avez dit : l'urgence d'agir au plus vite a seule dicté cette décision.

La loi d'habilitation porte sur six domaines principaux. Comment peut-on ne pas y souscrire alors qu'il est proposé de rétablir l'équilibre financier des régimes de l'assurance maladie ; de rétablir l'équilibre financier de la branche famille et de lui assurer plus d'équité ; de rétablir l'équilibre financier de la branche maladie par une responsabilisation des différents acteurs ?

Vous avez affirmé que votre volonté était d'assurer l'accès aux soins pour tous et qu'il y aurait non pas une restriction, mais une rationalisation des soins. Je suis tout à fait d'accord avec vous et je serai particulièrement vigilant en ce domaine. Car rien ne serait plus grave pour la

cohésion nationale que d'ajouter à la fracture sociale actuelle contre laquelle vous luttez, la création d'une médecine à deux vitesses qui toucherait en premier lieu les plus démunis.

Il est aussi proposé de réorganiser le système hospitalier dans le souci d'une plus grande efficacité. Mais j'attire une nouvelle fois votre attention sur le rôle social de l'hôpital public dont les critères de fonctionnement ne peuvent pas relever uniquement de la rentabilité économique.

Il est également prévu de réorganiser le fonctionnement des organismes de sécurité sociale pour en améliorer et en clarifier la gestion.

Enfin, l'apurement la dette est une nécessité. Il faut vous féliciter non pas d'avoir créé le RDS – qui pourrait être heureux d'un nouvel impôt ? – mais d'avoir étendu ce nouvel impôt aux revenus financiers car aucun de vos détracteurs actuels, que l'on vient encore d'entendre, n'a eu le courage, lorsqu'il était au pouvoir, de le faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est vrai !

M. Jean Bardet. Certes, on peut se demander si le taux uniforme annoncé de 0,5 p. 100 n'aurait pas pu être modulé en fonction du type et du niveau de ressources.

Vous vous attaquez avec courage à la réforme de notre protection sociale pour la pérenniser.

M. Jean-Paul Charié. Exact !

M. Jean Bardet. La maladie, la vieillesse sont deux des grands défis de cette fin de siècle.

Qui aurait cru que, cent ans après Pasteur, plus de cinquante ans après la découverte de la pénicilline, de nouvelles maladies viendraient défier la médecine et aggraver les inégalités entre nos concitoyens ?

Je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas la réforme de la sécurité sociale qui permettra de vaincre les nouvelles maladies ou les inconvénients inhérents à la vieillesse. Mais je souhaite que, grâce à ce plan, jamais, dans notre pays, un patient ne soit pas soigné ou le soit mal, une personne âgée ne soit abandonnée, un enfant ne soit pas souhaité, pour des raisons financières.

C'est pourquoi je voterai le projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prél.

M. Jean-Luc Prél. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la protection sociale, élément essentiel de la cohésion et de la solidarité nationales est en péril. Il est nécessaire de la réformer pour la sauver.

Les Français sont intelligents. Ils doivent pouvoir comprendre que ne rien changer serait la pire des politiques.

En effet, la protection sociale est en péril en raison de l'absence de responsabilité à tous les niveaux, en raison de son mode de financement, qui repose essentiellement sur les salaires, en raison de la dette accumulée, en raison de l'augmentation importante des dépenses maladie et, s'agissant des retraites, de la démographie.

Tout le monde connaît ces raisons. Personne ne les discute. Il faut que chacun les reconnaisse et en tire les conclusions qui s'imposent.

Ayant eu l'honneur d'être le porte-parole du groupe de l'UDF lors du débat sur la protection sociale, j'avais, au nom de celui-ci, fait de nombreuses propositions allant dans le sens d'une responsabilisation de tous les acteurs.

Je redoutais, comme beaucoup, que le Gouvernement ne nous présente un dix-huitième ou dix-neuvième plan, qui aurait inéluctablement précédé un vingtième plan quelques mois plus tard. Or il ne se contente pas d'un simple replâtrage : il propose de vraies réformes structurelles qui doivent sauver notre protection sociale.

Il reste à convaincre les Français à faire œuvre de pédagogie et à pratiquer une large concertation. Il ne faut pas reculer et encore moins renoncer. Il n'y a pas d'autre solution !

Est-il choquant de proposer des ordonnances ? Quant à moi, je réponds non, et pour trois raisons : il y a urgence et certaines mesures ne peuvent attendre ; tous les gouvernements ont utilisé cette voie, notamment pour réformer la protection sociale ; enfin, le Parlement sera associé : il le sera à travers la discussion de la loi d'habilitation, les commissions compétentes le seront à la rédaction des ordonnances, et, enfin, un projet de loi de ratification sera déposé au mois de mai 1996.

Surtout, vous nous proposez que le Parlement devienne en quelque sorte la clef de voûte de la réforme. Aujourd'hui, personne n'est responsable des 2 600 milliards de dépenses sociales. Désormais, le Parlement votera chaque année l'enveloppe sociale compatible avec la situation économique du pays.

De nombreux intervenants, dans le cadre de la mission d'information, ont insisté sur le rôle que le Parlement devait tenir en raison de sa légitimité démocratique. Permettez-moi, monsieur le président, monsieur le ministre, de rappeler que j'avais déposé au printemps, lors de la réforme constitutionnelle, un amendement qui prévoyait justement que le Parlement vote chaque année l'enveloppe sociale. Permettez-moi de le rappeler et de regretter que cet amendement n'ait pas été, à l'époque, retenu par le Gouvernement. Nous aurions sans doute gagné du temps.

M. Xavier de Roux. C'est vrai !

M. Jean-Luc Prél. Vous nous proposez de renforcer le rôle du Parlement, vous nous proposez aussi l'instauration d'un régime universel d'assurance maladie. Alors qu'actuellement existent dix-neuf régimes, vous souhaitez que, demain, chaque Français ait droit aux mêmes prestations.

Voilà déjà deux réformes structurelles fondamentales. Qui s'y oppose ? Personne, semble-t-il.

La reprise de la dette est moins gaie, mais elle est indispensable. Les Français peuvent comprendre que lorsqu'un individu, une famille, une collectivité est endetté, il faut payer ses dettes, même si cela n'est pas agréable.

Vous proposez la création d'une caisse d'amortissement alimentée par un nouvel impôt à base large prévu pour treize ans. Certes, la note est douloureuse, elle ponctionnera la consommation. Raison de plus pour prendre sans tarder les mesures structurelles nécessaires pour éviter de devoir la payer à nouveau.

C'est ainsi que trois ordonnances porteront sur la réforme de l'organisation des caisses, le renforcement de la maîtrise médicalisée, la réforme de l'hôpital. Toutes trois reposent sur le principe de la responsabilisation de tous les acteurs, à tous les niveaux.

Pour l'organisation des caisses, après le vote par le Parlement, l'enveloppe sera confiée à des agences régionales. Vous savez, monsieur le ministre, qu'il existe des disparités régionales, il faudra les corriger.

Les agences devraient, à mon sens, regrouper les moyens médicaux des DRASS et des caisses et comporter, par exemple, deux directions : l'une financière, l'autre de santé publique et de contrôle. Afin que les agences puissent clairement préparer et évaluer les contrats d'objectifs, il serait à mon sens préférable que leurs conseils d'administration soient élus pour être responsables.

Le renforcement de la maîtrise médicalisée est indispensable. Les dépenses de santé s'élèvent à 750 milliards, elles augmentent de 6,7 p. 100 par an. Il s'agit non pas de rationner, mais d'optimiser les soins en maintenant la qualité et en responsabilisant les acteurs.

Chaque Français, en prenant son propre exemple, sait que l'on peut économiser.

Vous prévoyez d'étendre les références médicales ; s'il s'agit de la bonne façon de diagnostiquer et de traiter, chacun ne peut qu'approuver cette mesure.

Vous prévoyez de généraliser rapidement le dossier médical, propriété du malade : chacun comprend l'intérêt de cette mesure.

Lorsque l'on signe un contrat, il faut le respecter. Lorsqu'il y a dérive, il doit y avoir sanction. Mais lorsqu'il est respecté, pourquoi ne pas prévoir une récompense qui consacre les comportements vertueux des professionnels et des malades ? Les sanctions ou les récompenses doivent être individuelles plutôt que collectives.

Permettez-moi, par ailleurs, de rappeler combien il importe de prendre en compte l'acte intellectuel ; de privilégier l'écoute du malade ; de réformer la formation initiale ; de rendre obligatoire la formation continue.

Surtout, n'oubliez pas, monsieur le ministre, de mettre en place une réelle politique de santé publique et de prévention. C'est fondamental.

Quant aux malades, est-il raisonnable d'ouvrir à tous l'accès au tiers payant et aux 100 p. 100 ? Ne faudrait-il pas le limiter à certaines pathologies graves et aux plus démunis ?

S'agissant des établissements d'hébergement, vous proposez la contractualisation, l'accréditation, le fonctionnement en réseau. Ces mesures paraissent indispensables. Obtenir un financement identique des hôpitaux et des cliniques sur la base de contrats d'objectifs tenant compte des malades permettra une clarification que personne ne peut refuser.

Responsabilisez les conseils d'administration, monsieur le ministre, afin qu'ils puissent prendre des décisions et préparer librement les projets d'établissement à partir des projets de services bases des contrats d'objectifs.

Quelques mots sur la retraite.

La branche vieillesse est le terrain caractéristique de la solidarité. Solidarité entre les générations reposant sur les actifs pour la retraite par répartition ; solidarité de la nation, surtout depuis la création du fonds de solidarité vieillesse, qui prend en compte les périodes non cotisées.

La retraite est soumise aux contraintes démographiques que tout le monde connaît. Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas renforcer le paritarisme dans cette branche ? La retraite est une assurance liée au contrat de travail. A l'UNEDIC, à l'AGIRC, à l'ARCCO, les partenaires sociaux montrent qu'ils savent être responsables et

prendre des mesures adaptées et intelligentes. Vous les responsabiliseriez dans un domaine qui les concerne directement. Vous vous éviteriez également des difficultés inutiles.

Monsieur le ministre, vous nous proposez une réforme structurelle ; vous souhaitez renforcer le rôle du Parlement et l'associer aux décisions. Il faut convaincre, faire œuvre de pédagogie. Et pour cela, vous avez d'excellents arguments. Ne reculez pas, car nous sommes convaincus qu'il faut réformer la protection sociale pour la sauver.

Votre projet est cohérent et ambitieux. Nous le soutenons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales.
Merci !

M. le président. La parole est à M. Raymond Couderc.

M. Raymond Couderc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le discours que M. le Premier ministre a prononcé mardi devant l'Assemblée, il a notamment déclaré : « Il faut faire les réformes maintenant et il faut les faire ensemble. » C'est bien dans cet esprit-là que j'ai voté la confiance le 15 novembre, sans aucune réticence, comme la plus grande majorité de nos collègues.

« Faire les réformes maintenant », c'est, comme il l'a dit, avoir « le courage de la lucidité, le courage de l'action, le courage de la vérité ».

« Faire les réformes ensemble », c'est les faire dans le dialogue et je me félicite d'avoir entendu M. Juppé déclarer qu'il proposait une « relance de la concertation ». J'ai reçu de nombreux partenaires sociaux hier en mon hôtel de ville de Béziers. Si l'on exclut quelques jusqu'aboutistes qui ont d'évidentes arrière-pensées politiques, tous les autres n'ont qu'un espoir : sortir de la crise par la concertation.

Si j'approuve donc les grandes lignes du plan Juppé, je voudrais cependant, monsieur le ministre, vous exprimer ma crainte, sinon mon désaccord sur un point particulier, sur un projet que l'on voit régulièrement resurgir à chaque arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale. Il s'agit de ce que l'on nomme la départementalisation des organismes locaux de sécurité sociale.

M. Juppé a déclaré le 15 novembre à cette tribune : « Le réseau des caisses locales du régime général sera réorganisé avec l'objectif de constituer un seul organisme par département et par branche. »

J'ai tenté d'analyser les raisons qui avaient pu conduire à de telles propositions, alors même qu'elles provoquent sur le terrain une émotion considérable à un moment où les esprits gagneraient à être apaisés.

On peut faire cette analyse sur deux plans : sur le plan économique, avec les économies que l'on peut attendre de telles mesures ; sur le plan de l'occupation de l'espace ou, si l'on préfère, de l'aménagement du territoire.

L'argument des économies ne tient pas, de quelque façon qu'on le tourne. Toutes les études ont démontré que les caisses de taille moyenne ont les meilleurs résultats de gestion.

Qu'en est-il dans la branche maladie ? D'un côté, les plus petites caisses – celles qui comptent moins de 130 000 bénéficiaires et dont certaines sont d'ailleurs au chef-lieu de département – n'atteignent pas la taille critique. De l'autre, le gigantisme des caisses de plus de 500 000 bénéficiaires leur impose des coûts de gestion parmi les plus élevés.

Pour illustrer la situation des caisses moyennes, je prendrai l'exemple de Béziers, celui que je connais le mieux, mais je pourrais faire le même raisonnement pour 51 caisses comparables, situées dans 19 départements et concernant 34 villes moyennes.

La caisse d'assurance maladie de Béziers a un coût de gestion de 345 francs par bénéficiaire, c'est-à-dire 20 p. 100 de moins que la moyenne nationale, ce qui la place au huitième rang sur 129 caisses. Pour l'efficacité en matière de maîtrise des dépenses de santé – et Dieu sait si c'est important ! – Béziers occupe la cinquante-sixième position alors que la caisse de Montpellier, à laquelle on voudrait la rattacher, est située au quatre-vingt-deuxième rang.

Une des mesures majeures du plan consiste à développer les échanges magnétiques avec les professions de santé : Béziers est au cinquième rang sur le plan national, Montpellier au vingt-sixième.

S'agit-il de gains de productivité ? Pour 1 000 bénéficiaires, Béziers a un effectif total de 1,3 agent, soit 17 p. 100 de moins que la moyenne nationale.

M. Laurent Cathala. On n'est pas dans un conseil municipal !

M. Raymond Couderc. Je ne veux pas vous assommer par une avalanche de chiffres, mes chers collègues, mais je tiens à préciser que ce qui est vrai pour la branche maladie l'est aussi pour les allocations familiales ; puisque la caisse de Béziers est classée quinzième sur 125, et pour l'URSSAF, puisque Béziers occupe la onzième place sur 105.

Pour les URSAFF, l'inspection générale des finances et l'ACOSS avaient, dès 1992, défini un seuil critique fixé à 65 000 comptes cotisants, seuil au-delà duquel elles avaient remarqué une nette dégradation des performances. Sur les quatorze caisses les plus importantes, onze ont, pour le coût moyen d'un compte cotisant, un résultat moins performant que celui de l'URSSAF de ma commune dont la taille est pourtant plus modeste.

M. Laurent Cathala. M. Couderc fait de l'obstruction !

M. Raymond Couderc. C'est dire que le regroupement d'organismes aux coûts de gestion aujourd'hui satisfaisants risquerait d'aboutir à la formation d'entités trop importantes, aux coûts de gestion plus lourds. Ce risque a été souligné au printemps 1994 par le directeur de la CNAM, M. Gérard Rameix, dans la revue *Elan social*. Et M. Etienne Marie, directeur de la CNAF, renchérrissait : « Là où il y a plusieurs caisses dans un même département, se diriger vers des caisses uniques ne procurerait que des économies marginales. »

Tous les indicateurs le prouvent donc ; l'objectif des économies ne peut être atteint par la départementalisation.

Le département, parlons-en ! Ce sera le second volet de mon intervention.

Quand nos prédécesseurs ont créé, il y a deux siècles, les limites départementales, la population et les activités étaient réparties très différemment sur le territoire national. Si les limites régionales avaient existé, les deux régions les plus peuplées auraient été la région Midi-Pyrénées et la Bretagne, alors que l'Ile-de-France ne serait arrivée qu'en huitième position. Quant à Bordeaux, Marseille et Lyon, leur population avoisinait seulement les 100 000 habitants.

Aujourd'hui, sur le territoire national, il y a 400 villes de plus de 20 000 habitants. La limite départementale n'est donc plus pertinente pour l'organisation des activi-

tés. C'est tellement vrai que lors du vote de la loi sur le développement et l'aménagement du territoire, le Gouvernement comme l'Assemblée nationale ont voulu introduire une nouvelle notion, celle de « pays », pour tenir compte de la réalité, notion qui s'ajoute à celles de bassin d'emploi et de bassin de formation qui avaient été imaginées pour coller au plus près du terrain.

Que signifierait donc la départementalisation ? Tout simplement une régression de l'esprit de décentralisation, un retour en force des concepts dépassés de la centralisation !

On parle beaucoup du principe de subsidiarité à l'échelon européen. Commençons par le mettre en œuvre à notre niveau, en refusant d'éloigner les centres de décision des citoyens et des entreprises qui en dépendent. Comment peut-on imaginer que des villes comme Bayonne, Le Havre, Roanne, Saint-Nazaire, Dunkerque ou Béziers – pour ne citer que quelques-unes d'entre elles – soient privées de leurs caisses locales ? Comment peut-on envisager de supprimer des réseaux denses de proximité et des centres de décision dans des cités fragilisées par le chômage, par l'immigration, par l'afflux de RMistes ?

En conclusion, monsieur le ministre, les perspectives de départementalisation ne sauraient être justifiées ni par des arguments économiques ni par des arguments d'organisation logique de l'espace national. Je vous demande donc avec insistance de ne pas donner suite à ce projet de départementalisation.

Vous faisant entièrement confiance pour tenir compte de ces observations dans la rédaction des ordonnances, je voterai la loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à répondre, fût-ce un peu brièvement – ils voudront bien m'en excuser – à tous ceux qui sont intervenus dans la discussion générale.

Je remercie d'abord le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Bourg-Broc, et son rapporteur, M. Mandon, pour le travail approfondi qu'ils ont effectué sur le projet de loi d'habilitation. Sans anticiper sur la discussion des articles, qui viendra en son temps, je précise à M. le rapporteur que les amendements de la commission font l'objet de ma part d'un préjugé très favorable que j'aurai lieu de confirmer au cas par cas.

Le rapporteur a mis dans l'ensemble de ses interventions toute sa force de conviction et toute sa finesse de jugement et d'analyse. Je l'en remercie personnellement.

M. Adrien Zeller et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Quant à M. Delalande, rapporteur pour avis, c'est un très bon connaisseur de ces dossiers, dont il est depuis longtemps chargé à la commission des finances. Aussi ai-je particulièrement apprécié qu'il ait bien voulu reconnaître que, pour la première fois, une action structurelle sur la dérive des dépenses d'assurance maladie avait été engagée. Venant de lui, ce jugement est, pour nous, un encouragement très sérieux.

Comme M. Mandon, M. Delalande a insisté pour qu'ait effectivement lieu le débat sur la ratification des ordonnances. Et je sais que vous-même, monsieur le président, êtes très attaché à ce que, dans l'esprit de nos institutions, le Gouvernement vienne rendre compte au Parlement du travail qu'il aura mené à bien en concertation avec lui, certes, mais par la voie des ordonnances. Nous serons fidèles à ce rendez-vous.

M. Delalande s'est interrogé sur la manière dont sera mise en œuvre la révision constitutionnelle. Elle impliquera, en effet, un vote du Parlement. J'ajoute que les modalités de la consultation du Parlement et de son vote sur l'évolution des dépenses sociales feront l'objet d'une loi organique. L'Assemblée aura donc tout lieu d'en discuter.

M. Foucher, que je remercie de son appui, m'a posé deux questions auxquelles il attache un intérêt particulier.

Sur la politique familiale, je lui confirme que tout ce qui sera entrepris dans le cadre de la branche famille ne le sera que pour la consolider et pour lui donner d'autres possibilités, notamment celle de réaliser plus rapidement les engagements pris par le législateur en 1993.

M. Laurent Cathala. On a légiféré à crédit !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Foucher, vous m'avez posé une question très précise.

M. Laurent Cathala. En 1993, on a légiféré à crédit !

M. le président. Monsieur Cathala, inutile de vous répéter !

M. Laurent Cathala. Le ministre vient de l'avouer. Je ne lui en demandais pas tant !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Foucher, vous vous êtes inquiété d'un sujet important, dont le Parlement aura effectivement à débattre, car il ne fait pas partie du champ de l'habilitation, au moment où aura lieu la réforme des prélèvements obligatoires. J'ai animé plusieurs forums régionaux et le Gouvernement s'est bien rendu compte, à cette occasion, de la volonté d'aller vers plus d'équité en matière de prestations familiales. La très grande majorité, pour ne pas dire l'unanimité de nos interlocuteurs ne voulaient pas d'une attribution sous conditions de ressources, mais acceptaient que l'on recoure à la fiscalisation pour assurer une répartition plus équitable, à condition que les « économies » ainsi réalisées restent dans la branche famille.

M. Laurent Cathala. Vous n'en ferez rien !

M. le président. Monsieur Cathala, je vous en prie !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. S'il vous plaît, monsieur Cathala, ne m'interrompez pas ! Je fais mon métier en répondant aux orateurs. Vous le savez, vous avez été ministre. On a perdu assez de temps dans cet hémicycle pour que, quand je réponds à une question qui doit aussi vous intéresser, vous vouliez bien m'écouter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Véronique Neiertz. Un ministre qui perd son sang-froid, c'est ennuyeux et c'est ridicule.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Foucher, nous essaierons donc, avec le Parlement, de trouver les voies et moyens permettant de s'assurer que, s'il y a une répartition plus équitable des prestations familiales, celle-ci profite pleinement à la branche famille,

et ce afin de financer des actions nouvelles très attendues, tel le prolongement de l'attribution des allocations familiales pour les grands enfants. Je le confirme à tous, et notamment aux parlementaires de la majorité qui se sont beaucoup inquiétés de l'avenir de la politique familiale, le Gouvernement a véritablement la volonté de s'orienter vers une politique familiale active. Personnellement je suis très attaché à une telle primauté.

S'agissant de l'informatisation des feuilles de soins, nous comptons pour cette première année sur des mesures d'incitation. Nous verrons avec les médecins, que nous commencerons, Hervé Gaymard et moi-même, à rencontrer dès lundi, comment constituer un fonds qui accélérerait cette informatisation dont dépend en effet la mise au point des différents outils d'évaluation qui nous permettront d'aller vers une maîtrise individualisée et bâtie sur des critères de bonne pratique médicale. Il faut engager l'effort dans cette voie tout en sachant qu'il importe de prévoir d'autres modalités pour les années ultérieures. C'est un des objets de la concertation avec le corps médical.

M. Sarre pense que l'action que nous engageons est uniquement due aux exigences de l'Europe. Après le Premier ministre, je voudrais répéter que, même si nous n'avions pas de rendez-vous européens, nous serions contraints d'adapter notre système de sécurité sociale. Inutile donc d'invoquer je ne sais quelles contraintes de l'extérieur. Il nous appartient de consentir cet effort pour préserver notre sécurité sociale. On ne le répétera jamais assez, quand on est attaché à une institution, il faut la faire vivre dans le temps et dans l'avenir. C'est en édifant le *statu quo* en recette universelle qu'on mettrait en danger l'avenir d'un système auquel on croit. Et si j'ai personnellement accepté de faire tout mon possible sur ce chantier, c'est que j'aime la sécurité sociale et que j'y crois. C'est en l'adaptant en temps utile que nous la préserverons et la transmettrons à nos enfants.

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je voudrais également remercier Mme Bachelot pour avoir apporté son appui au plan. Elle aussi a beaucoup insisté sur la nécessité d'associer le Parlement à la rédaction des ordonnances et de poursuivre la concertation avec les parties intéressées.

Pour ce qui concerne les organisations syndicales, je commencerai dès demain. Cela signifie, monsieur le président, que M. Gaymard me relayera ici partiellement. Lui-même entamera des conservations dès lundi avec les organisations médicales. Monsieur le président de la commission, sachez que dès que nous serons en mesure de vous donner des renseignements précis nous viendrons devant la commission.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Auchedé, vous avez prononcé un réquisitoire.

Je ne reviendrai que sur un point : pourquoi vous obstinez-vous à dire que nous allons changer quelque chose aux mutuelles alors que ce plan ne comporte aucune modification des taux de remboursement ? Je sais bien qu'il n'y a pas que la Mutualité française et je n'oublie pas les Mutuelles de France. En tout état de cause, je n'ai entendu nul représentant des mutualistes prétendre que nous mettions en cause leur mouvement. Ils expriment simplement leur accord ou leur désaccord sur le plan. Du

reste, c'est rendre un mauvais service au mouvement mutualiste que de laisser entendre que ce plan mettrait en cause son rôle.

M. Jean-Paul Charié. C'est évident !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Son rôle demeure essentiel.

Madame Royal, je pensais, comme je l'ai dit à M. Cathala, que l'exercice du pouvoir rendait un peu plus modeste...

Mme Ségolène Royal. Mais je suis très modeste !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les difficultés que l'on a pu rencontrer appellent, non pas l'indulgence,...

M. Laurent Cathala. Mais nous, nous n'avons jamais fait aussi mal !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ...oh ! je ne sollicite pas votre indulgence,...

Mme Ségolène Royal. Vous ne la méritez plus !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais au moins une grande modestie. Vos leçons sur le réformisme, madame, seraient plus crédibles si elles s'accompagnaient de l'énoncé de quelque projet alternatif.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. J'ai écouté avec attention votre intervention. Mais c'est en vain que j'y ai cherché ne serait-ce que les éléments d'un projet alternatif. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Ségolène Royal. Vous êtes sourd !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. « Je vais vous donner une leçon de mère de famille », m'avez-vous dit. Et je l'ai très bien accepté car je sais que vous avez cette qualité d'être maman, de l'être même plusieurs fois. Moi aussi, j'ai eu de la chance d'être papa, certes un peu plus tard, mais j'ai essayé de me rattraper ! (*Sourires.*) Et je vais me permettre de vous donner un conseil de père de famille. (*Sourires.*) Un père de famille, madame Royal, ne laisse pas à ses enfants et à ses petits-enfants des dettes et une sécurité sociale qui ne marche pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En outre, comment pouvez-vous parler de « vision notariale »...

Mme Ségolène Royal. C'est Chirac qui en a parlé !

M. le ministre du travail et des affaires sociales ...alors que vous vous faites les défenseurs du statu quo. Le parti socialiste doit-il aujourd'hui se joindre à tous ceux qui veulent surtout que ne rien ne change dans le pays ?

Mme Ségolène Royal. Tel n'est pas du tout le cas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je ne suis pas sûr que son avenir soit là. Mais c'est votre affaire !

Mme Ségolène Royal. Des changements oui, mais en bien, pas en mal !

M. Laurent Cathala. Vous confondez réforme et régression !

M. Denis Jacquat. M. Barrot est bon ministre et bon père ! (*Sourires.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le docteur Denis Jacquat nous a rappelé que...

M. Pierre Mazeaud. Dans cet hémicycle, il n'y a pas de docteur, il n'y a que des députés, monsieur le ministre !

Mme Ségolène Royal. Il n'y a pas de père et de mère, monsieur Mazeaud ?

M. Pierre Mazeaud. Pas ici !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Vous avez raison, monsieur le président Mazeaud.

Monsieur Jacquat, je vous remercie d'avoir souligné qu'il n'y aura pas de vraie réforme de l'assurance maladie si cette réforme n'est pas sous-tendue par un projet de santé. La conférence annuelle sur la santé qui précédera le débat au Parlement devra permettre à tous les acteurs, soignants, assureurs, assureurs-complémentaires de réfléchir vraiment sur les options de notre pays en matière de santé.

J'ajoute que, dans le projet qu'il a présenté, le docteur Kouchner – et là je ne me trompe pas, monsieur Mazeaud ! (*Sourires*) – reprend sous une autre forme cette idée de conférence de santé. Tant il est vrai que quand on commence à passer aux propositions, on finit par se rapprocher du plan Juppé.

Monsieur Pennec, pour avoir déjà été amené à m'occuper de ce domaine formidable, mais difficile qu'est celui de la santé, je crois qu'un système de soins de qualité est celui qui offre une réponse à tous les besoins. Je sais qu'en milieu rural la tendance ces derniers temps allait vers le regroupement et une médecine beaucoup plus avancée technologiquement. Or l'expérience prouve que si le CHU est irremplaçable, il ne peut prétendre exercer toutes les fonctions.

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je pense que même M. Bardet le comprend parfaitement. Il faut une complémentarité.

M. Denis Jacquat. Très juste !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais celle-ci, évidemment, doit faire l'objet d'un très grand effort de concertation et de gestion. Monsieur Pennec, je veux donc vous rassurer sur l'aménagement du territoire. Cette préoccupation n'implique pas toutefois qu'il faille, par exemple, maintenir une toute petite maternité, alors qu'il en existe une autre pas loin. Cela veut dire qu'il faut procéder à des adaptations en étant courageux.

En tout état de cause, sur le fond, car je sais combien cela vous tient à cœur, il faut, en effet, préserver un bon maillage de soins à travers le territoire et en milieu rural, j'en suis tout à fait d'accord. Nous y veillerons, ensemble, monsieur Pennec.

M. Daniel Pennec. Merci !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Moutoussamy, vous avez fort justement évoqué l'accès des plus pauvres au système de soins. C'est un vrai problème. Il faudra, si nous réussissons à mettre sur un pied une assurance maladie à l'abri des déficits, et je le souhaite de tout cœur, essayer d'aller un peu plus au devant de ceux qui sont les plus en difficulté. C'est bien évident, cette réforme a aussi une vocation sociale, qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Monsieur Zeller, comme vous l'avez dit, cette réforme ne peut réussir que si l'esprit de responsabilité s'impose à tous. C'est en effet la clé du succès. Mais c'est difficile.

Ce sens de la responsabilité, on doit le retrouver à tous les échelons de la société, depuis le haut jusqu'en bas. C'est pourquoi, si nous voulons que chacun ait sa place, il faut que ceux qui ont le plus de responsabilités, ceux qui ont le plus de pouvoirs dans la société donnent l'exemple.

Monsieur Bardet, vous avez très bien expliqué ce qui sous-tendait cette réforme. Comme vous l'avez dit fort justement, le choix est le suivant : ou la facilité, le *statu quo* et le déclin, ou la réforme, l'adaptation et les progrès à venir. De même, il est très vrai que la qualité du soin pour tous implique une exigence de justice. En France, un cancer douloureux est traité de la même manière, avec la même qualité pour tous les patients, quels que soient leurs revenus. Pour moi c'est là le meilleur critère d'appréciation de notre système de santé. C'est cela qu'on veut garder ; vous avez eu raison d'y insister, monsieur Bardet.

M. Laurent Cathala. C'est une imposture !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Prével, vous aussi avez apporté un appui argumenté. Vous avez beaucoup insisté sur l'association du Parlement. Oui, le Parlement sera associé avant les ordonnances mais également après puisqu'un débat aura lieu chaque année. Cela changera les choses. Combien de fois ai-je entendu des parlementaires se plaindre de n'avoir pas les moyens d'aller au fond des choses en matière de santé et de sécurité sociale ! Le président Séguin le sait bien, lui qui a essayé d'y remédier. Le Parlement devra être au rendez-vous.

Les disparités régionales, c'est vrai, qu'il conviendra d'y prendre garde. En effet, nous le savons, les taux de morbidité sont très différents d'une région à l'autre. Cela doit aussi guider notre action.

Quant à votre suggestion d'un paritarisme renforcé dans la branche vieillesse, elle se justifie effectivement par la participation plus active des employeurs et des salariés dans la préparation de la retraite, qui est après tout un salaire différé.

Monsieur Couderc, sachez que si dans certains cas nous sommes amenés à procéder à des fusions juridiques, nous ne remettons pas en cause les effectifs et les statuts des personnels, ni l'existence des services de proximité où ils sont implantés ni l'accès des usagers. Tout cela sera soumis à discussion. Hervé Gaymard et moi-même allons rencontrer les présidents de caisses.

Il est bien évident que dans votre département, par exemple, le regroupement au chef-lieu entraînerait pour le personnel des changements à mon avis douloureux et inutiles, et pour les usagers, incontestablement, une moindre qualité de service. Mais à l'inverse, on peut se demander s'il faut garder en région parisienne un seul organisme de recouvrement pour toute la région. Il conviendra de faire preuve de pragmatisme. En tout état de cause, je ne voudrais surtout pas que les personnels, dont vous vous êtes fait l'avocat, ainsi qu'un certain nombre de parlementaires, s'inquiètent. Encore une fois, il s'agit de rechercher une meilleure efficacité sans modifier l'implantation des services, ceux qui distribuent les prestations comme ceux qui sont au contact des usagers.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je souhaitais vous dire. Sans avoir été exhaustif, je me suis efforcé de vous répondre de la manière la plus précise possible et je vous remercie tous d'avoir participé à ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance

M. Julien Dray. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Mais je n'apprêtais à vous la donner pour défendre une exception d'irrecevabilité.

M. Julien Dray. Précisément, monsieur le président, l'intervention du ministre du travail et des affaires sociales a suscité quelques réflexions que je dois intégrer dans mon propos. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est pourquoi je sollicite de votre haute bienveillance la possibilité de disposer d'une courte suspension de séance pour affiner un certain nombre d'arguments. (*Sourires.*)

M. le président. La séance est suspendue pour une dizaine de minutes.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, mes chers collègues, il est, dans la vie d'un député, des moments où celui-ci est en droit d'avoir quelque illusion sur la réalité de l'activité parlementaire. Ainsi, en commençant à défendre devant vous cette motion de renvoi en commission, j'ai l'illusion, ou l'espoir, que, cette fois-ci, l'Assemblée, par-delà les clivages traditionnels, saura saisir l'occasion qui lui est offerte de montrer son existence, de donner corps et consistance aux propos que nous tenons, les uns et les autres, depuis plusieurs années, sur la nécessité de revitaliser le rôle du Parlement et de lui redonner le pouvoir nécessaire.

L'Assemblée a bien des occasions de voter une motion de renvoi en commission, mais quand en trouverait-elle une aussi belle qu'aujourd'hui ? Quelle possibilité pour le Parlement de la France de refuser de se dessaisir d'un dossier essentiel concernant la vie des Françaises et des Français !

Je ne doute donc pas que beaucoup d'entre vous vont transcender leur fidélité partisane. Je ne mets d'ailleurs nullement en cause cette dernière, bien au contraire, puisque, aux termes de la Constitution, les partis politiques sont constitutifs de la démocratie et de la vie républicaine. Cependant il est des moments où le parlementaire doit savoir, lui aussi, répondre à l'appel du peuple, à l'appel de ses mandants.

M. Laurent Cathala. Très bien !

M. Julien Dray. En prenant la parole à cet instant, je pense notamment à mon collègue, ami et parfois adversaire, Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.

M. Xavier de Roux. Ah !

M. Julien Dray. Je ne doute pas qu'au travers de ses propos, il saura, lui aussi, tenir sa parole. Combien de fois, en effet, a-t-il souhaité que, dans cette assemblée, naissent enfin de véritables majorités d'idées ! Ce débat sur l'un des socles essentiels de la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, n'est-il pas l'occasion de faire apparaître une véritable majorité d'idées, qui transcende les clivages partisans ?

M. Richard Dell'Agnola. C'est fait !

M. Julien Dray. Oui, je le crois et j'en suis même certain, beaucoup d'entre vous sentent bien que, dans ce moment particulier que vit la société française, il y a la possibilité de faire naître un signe, de donner un espoir, de montrer que, dans le cadre de la vie parlementaire, nous savons, nous aussi, prendre pleinement et totalement nos responsabilités.

Par un tel acte, le Parlement montrerait qu'il existe, qu'il n'est pas une simple chambre d'enregistrement ou un théâtre d'ombres alors que tout se joue ailleurs.

Quelle belle occasion d'accomplir, sur cette loi d'habilitation, l'un des actes fondateurs d'une majorité d'idées pour affirmer que nous voulons prendre le temps de discuter, prendre le temps d'examiner les textes en détail, parce que le peuple de notre pays nous le demande. Nos concitoyennes et nos concitoyens sentent bien, en effet, que, comme l'a souligné le Premier ministre, nous sommes à un carrefour. Or, au moment où il s'agit de tourner, mieux vaut prendre le temps de savoir de quel côté nous devons tourner et dans quelle direction il faut aller.

Je peux comprendre que, dans les débats qui nous ont opposés les uns et les autres, il y ait eu des différences, voire des divergences. Je peux comprendre, par exemple, que nous n'ayons pas été d'accord sur l'exception d'irrecevabilité. Il y a eu débat et des divergences sont apparues. L'un de nos collègues a évoqué le problème que posait la rétroactivité de cette loi d'habilitation au 1^{er} janvier 1996.

M. Pierre Mazeaud. Il y avait matière à débat !

M. Julien Dray. D'autres divergences sont apparues quant à la remise en cause du préambule de la Constitution par certaines décisions à venir.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Julien Dray. Des opinions différentes se sont exprimées au sein de l'Assemblée et je peux comprendre qu'une majorité se soit dégagée pour refuser d'adopter l'exception d'irrecevabilité.

Je peux aussi comprendre que nous n'ayons pas été d'accord sur la question préalable puisqu'il s'agissait de savoir s'il y avait lieu, voire nécessité, de débattre. Alors que certains d'entre nous le pensaient, souhaitant même que la discussion ait lieu dans l'urgence, d'autres estimaient qu'il fallait non pas refuser de débattre, mais prendre le temps de bien examiner les termes du débat, les termes de la confrontation afin que l'on puisse ensuite opérer des choix clairs.

Je peux donc comprendre que beaucoup d'entre vous aient choisi de rejeter la question préalable, en estimant, au regard des chiffres et des informations dont ils disposaient, qu'il y avait nécessité de débattre.

En revanche, au moment où nous abordons la discussion de la motion de renvoi en commission, comment oublier que le pays connaît un problème dont la solution ne saurait être laissée à une minorité d'excités, d'agités ou

de concitoyens manipulés ? Comment oublier que, dans les jours qui viennent de s'écouler, des millions de Françaises et de Français ont interpellé le Gouvernement, lui ont posé des questions, ont demandé des réponses et n'ont pas été satisfaits de la manière dont ils ont été pris en considération ou traités ? Comment ne pas estimer, en conséquence, que l'ensemble des parlementaires ont le devoir, eux, de montrer qu'ils ont entendu le message qui leur a été adressé ?

M. Adrien Zeller. Monsieur Dray, pensez-vous que nous ne savons pas ce que nous avons à faire ?

M. le président. Monsieur Zeller, je vous en prie, laissez parler l'orateur !

M. Adrien Zeller. Nous savons ce que nous avons à faire chez nous !

M. Julien Dray. Vous voulez peut-être prendre la parole, monsieur Zeller ?

M. le président. Monsieur Zeller, vous n'avez pas la parole, je ne vous l'ai pas donnée ! Continuez, monsieur Dray !

M. Laurent Cathala. M. Zeller est intolérant !

M. Julien Dray. Comment ne pas comprendre que, dans cette situation – et je ne veux pas opposer ceux que l'on pourrait considérer comme de bons parlementaires à d'autres qui seraient mauvais, car nous sommes égaux sur ces bancs –, à la veille d'un week-end qui sera difficile pour la plupart d'entre nous, il est indispensable que le Parlement prenne ses responsabilités et vote cette motion de renvoi en commission ?

Mme Véronique Neiertz. Très bien !

M. Julien Dray. Allons-nous débattre de la protection sociale ? Non ! Nous allons adopter un texte qui, malgré sa brièveté, va tirer un trait sur cinquante ans d'histoire sociale. Chacun devrait réfléchir à cet aspect du problème, car tous les parlementaires devront normalement, un jour ou l'autre, s'expliquer devant leurs électrices et leurs électeurs.

M. Jean-Paul Charié. Mais oui et alors ?

M. Julien Dray. Comment expliqueront-ils qu'avec l'adoption de ce court document cinquante ans d'histoire de la protection sociale ont été effacés,...

M. Richard Dell'Agnola. Sauvés !

M. Julien Dray. ... que le Parlement a pu, en votant un document de moins de 15 000 signes, tirer un trait sur les combats que le peuple français a menés tout au long d'un demi-siècle.

Comment les parlementaires pourront-ils expliquer que, sur un dossier aussi essentiel qui concerne plus de 2 200 milliards de francs, le Parlement s'est dessaisi de ses responsabilités en acceptant une loi d'habilitation ?

Certes, il y va de la solidarité d'une majorité avec son gouvernement. Certes, et je peux le comprendre, il y va de la nécessité pour une majorité de faire bloc derrière son gouvernement dans une situation difficile. Néanmoins, comment cette majorité ne se rend-elle pas compte que le meilleur service qu'elle puisse rendre à ce gouvernement, dans cette situation particulière, c'est de prendre le temps de discuter et de renvoyer en commission le débat nécessaire pour qu'il retrouve toute sa sérénité et pour que la concertation, la négociation – j'y reviendrai – les échanges, le partenariat qui doit s'établir entre tous les acteurs de la société puissent véritablement jouer leur rôle.

Sinon, devant nos électrices et nos électeurs, mais aussi au-delà, devant nos propres enfants, nous serons un jour amenés à rendre compte du geste que nous avons commis dans cette assemblée en refusant de prendre nos responsabilités.

S'il y avait eu un véritable débat, s'il y avait eu une vraie confrontation de projets, s'il y avait eu, comme le permet maintenant la Constitution, un vaste échange d'idées avec le recours à un référendum comme cela fut le cas pour la ratification du traité de Maastricht, on aurait pu accepter qu'une majorité prenne ses responsabilités sur les bases ainsi établies. Tel n'a pas été le cas, loin de là !

Le Gouvernement est pressé ; il agit dans l'urgence, en mettant en œuvre tous les moyens que la Constitution lui donne pour essayer de bâcler une réforme fondamentale. Il est donc d'autant plus nécessaire – je le répéterai tout au long de notre longue discussion – puisque le Gouvernement prend la responsabilité de présenter une loi d'habilitation sur des ordonnances, que le Parlement, lui, ne se soumette pas, ne se démette pas mais, au contraire, marque son existence et sa volonté.

Certains parlementaires pourraient dire, de manière ironique, à ceux qui sont leurs amis au Gouvernement : « Quand on veut tuer un éléphant, il vaut mieux ne pas le rater le premier coup. » Or vous n'avez pas réussi, le 15 novembre, à tuer l'éléphant !

M. Xavier de Roux. Quel éléphant ?

M. Julien Dray. Vous n'avez pas réussi, le 15 novembre, à vous débarrasser de certains obstacles que vous aviez qualifiés d'archaïques, que vous aviez caricaturés à longueur d'articles de presse. Vous n'avez pas réussi à balayer des organisations syndicales qui ont construit leur identité – c'est leur honneur et leur fierté – en s'identifiant au combat pour la défense d'une certaine conception de la protection sociale.

Vous pouvez considérer que ces syndicats ne sont que des ramassis d'archaïques. Vous pouvez considérer que ces dirigeants syndicaux sont devenus les obstacles fondamentaux au changement de notre société. Mais alors, quelle image voulez-vous donner de notre pays si vous ne prenez pas en considération les mandants de ces organisations syndicales et, au-delà, ceux qui, aujourd'hui, défilent pour dire, avec ces organisations syndicales, leur attachement à une certaine idée de la protection sociale ?

Voilà pourquoi le Parlement doit jouer pleinement son rôle et voter cette motion de renvoi en commission.

Avant d'aborder les arguments de fond, je développerai les arguments d'opportunité qui justifient cette motion de renvoi en commission.

On nous dit – et je ne doute pas que, dans les heures qui viennent, certaines interviews le confirment – que le Parlement ne s'honore pas en se livrant à cette mascarade d'obstruction avec cette quantité d'amendements.

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. Bertrand Cousin. Absolument !

M. Laurent Cathala. C'est de la résistance, pas de l'obstruction !

M. Xavier de Roux. Ce sont les papys qui font de la résistance !

M. Julien Dray. Il n'y a pas de déshonneur à être un papy et à faire de la résistance, au contraire !

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. Xavier de Roux. Je n'ai pas dit que c'était un déshonneur !

Mme Véronique Neiertz. C'est un film qui a eu beaucoup de succès !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray !

Mme Véronique Neiertz. Je crois que tout le monde n'a pas compris de quel film il s'agit !

M. Julien Dray. Je ne me rappelle plus le nom du réalisateur ! Je ne doute pas que les services de l'Assemblée nationale puissent éclairer nos collègues sur ce point !

M. Gérard Jeffray. C'est trop intellectuel pour M. Dray !

M. Julien Dray. Mon niveau n'atteint pas la hauteur des dialogues de ce film !

Je confesse que ma culture cinématographique a des lacunes ! Si vous votez cette motion, vous me permettez de prendre le temps...

M. Xavier de Roux. D'aller au cinéma !

M. Julien Dray. ...de la parfaire !

M. Laurent Cathala. Par contre, sur l'histoire du mouvement ouvrier, vous êtes plus fort qu'eux !

M. Julien Dray. Je vous laisse la responsabilité de ce jugement, monsieur Cathala ! Il est vrai que le sujet est important et s'identifie à la discussion que nous avons sur la protection sociale tant le mouvement ouvrier se confond avec le combat pour la protection sociale.

M. Laurent Cathala. Tout à fait !

M. Julien Dray. Quant à l'obstruction, je réponds qu'au contraire, le Parlement s'honorerait à prendre en considération la bataille que mène l'opposition.

Elle ne mène pas cette bataille...

Mme Véronique Neiertz. Pour le plaisir !

M. Julien Dray. ... au nom d'un esprit partisan. Elle ne mène pas cette bataille au nom d'une volonté de revanche. Elle mène cette bataille – je le dis en toute sincérité – parce qu'elle pense que, lorsqu'il s'agit d'une question aussi essentielle que la protection sociale, le Parlement ne peut pas se dessaisir.

L'opposition se sert de tous les instruments qui lui sont donnés pour forcer le Gouvernement au débat, pour l'amener à s'expliquer véritablement devant la représentation nationale. Il n'y a pas d'amendements « bidon », comme certains l'on dit ; il y a, à chaque étape, des amendements de repli parce que nous n'avons pas de position maximaliste. Nous voulons, au contraire, si possible, gagner un pouce de terrain sur votre plan. Chaque pouce de terrain que nous aurons conquis par le vote d'un amendement sera, pour nous, une brèche faite dans votre dispositif, que nous ne considérerons pas comme une victoire de l'opposition sur la majorité, mais comme un moyen vous obligeant à prendre en considération la formidable opposition, à votre plan, qui existe dans ce pays.

Mme Véronique Neiertz. Surtout pour éviter aux députés du RPR de se faire casser la gueule ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est grossier !

M. le président. Poursuivez, monsieur le député, nous n'avons rien entendu !

M. Bertrand Cousin. Monsieur le président, pouvez-vous demander à l'orateur de parler moins fort ?

M. Julien Dray. Chacun sa personnalité, cher collègue ! Je me laisse parfois emporter par la force de mes propres décibels. (*Rires.*)

Nous avons donc la volonté intransigeante d'imposer, tout au long des prochaines heures, notre détermination. Il en va de l'honneur du Parlement d'écouter et de prendre en considération tous ces arguments.

Je relève même une contradiction. On a institué une session unique du Parlement pour, précisément, lui permettre de mieux contrôler l'exécutif. Dès lors, pourquoi, aujourd'hui, en passer par une loi d'habilitation ? Pourquoi, alors que vous disposez maintenant de cette session unique, ne pas prendre le temps d'un débat ? Avez-vous peur qu'au cours de ce débat, dans cet hémicycle, le pays prenne conscience de certaines choses que vous n'avez peut-être pas bien expliquées ou que vous avez cachées ? Avez-vous peur du débat public ? On ne peut pas, d'un côté, comme le dit une dépêche d'agence, lancer une campagne d'explications sur le plan Juppé et, dans le même temps, refuser au Parlement une discussion longue, sérieuse, studieuse sur l'ensemble des mesures que vous proposez et non sur une simple délégation de pouvoirs.

Je m'adresse à certains de mes collègues de la majorité. Je sais ce qu'ils disent en privé ou lorsqu'ils reçoivent des délégations de salariés dans leur circonscription. Je crois que la meilleure des solidarités qu'ils puissent manifester au Gouvernement, c'est aujourd'hui de voter avec nous cette motion de renvoi en commission.

Je sais par expérience qu'on agit souvent au nom de disciplines partisans, d'amitiés et de fidélités. Elles font que beaucoup d'entre nous hésitent à manifester les réserves qu'ils peuvent avoir face aux positions de leur gouvernement. L'occasion leur est ici donnée de saisir la chance que nous proposons par cette motion de renvoi en commission et de dépasser cette situation. J'ai été parlementaire de la majorité et – je le confesse – j'ai, moi aussi à plusieurs reprises, été conduit à voter, par discipline ou par solidarité, avec mon gouvernement. Je me suis parfois dit que je commettais une erreur, que je n'accomplissais pas pleinement et totalement le mandat que m'avaient confié les électeurs en ne votant pas comme je devais le faire en conscience. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà un aveu !

Mme Véronique Neiertz. Tu as tout de même été réélu ! Ils t'ont pardonné !

M. Julien Dray. Je le dis, mais je pense à cette fameuse phrase : « Que celui qui n'a pas péché lui lance la première pierre ! »

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

Mme Ségolène Royal. Vous avez une forte culture catholique !

Mme Véronique Neiertz. Que confessez-vous exactement ?

M. Xavier de Roux. La citation exacte est : « que celui qui n'a jamais péché... »

M. Julien Dray. La correction était utile, monsieur de Roux !

M. Jean-Claude Lefort. Péché ou prêché ?

M. Julien Dray. Ma culture biblique a peut-être besoin d'être perfectionnée tant j'ai été imprégné d'un certain esprit laïque par l'école.

M. Xavier de Roux. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

M. le président. Il suffira d'aller voir *Les Dix Commandements* pour acquérir à la fois un peu de culture cinématographique et de culture biblique ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Je crois connaître le nom du réalisateur : il s'appelait Cecil B. de Mille ! Je ne suis pas totalement inculte ! Je crois même savoir quel était l'acteur principal !

M. Jean-Claude Lefort. Il est dit : « Tu ne tueras point la sécurité sociale » ! (*Sourires.*)

Mme Véronique Neiertz. Quel commandement ?

M. Jean-Claude Lefort. Le premier !

M. Julien Dray. Deuxième argument d'opportunité : nous demandons le renvoi en commission de ce texte parce que nous ne comprenons pas quelle est la volonté du Gouvernement et ce qu'il veut faire exactement.

M. Laurent Cathala. Si, si, si !

M. Julien Dray. Je ne fais pas de procès d'intention ; je les trouve insupportables et, ne supportant pas qu'on m'en fasse, je ne veux point en faire à d'autres.

Je ne crois pas que Jacques Chirac ait menti aux Français quand il était candidat à l'élection présidentielle. Je crois – c'est ce qui l'a rendu à plus d'un titre sympathique – qu'à force de parcourir la France, de prendre le temps d'écouter, malgré ses convictions libérales, il en est arrivé à une conclusion : « on ne peut plus continuer comme cela ! »

Dès lors que s'est-il passé entre le 8 mai 1995, victoire du candidat Jacques Chirac, et le 26 octobre 1995, intervention funeste du Président de la République qui avoue un certain nombre de choses à l'opinion publique ? Il y a eu un bras de fer, une volonté politique à laquelle les marchés ont répondu. On a mis, du 8 mai au 26 octobre 1995, le franc sous haute surveillance. Les marchés financiers, adeptes de la théorie des signes, ont menacé, ont donné les grandes orgues des fonds de pension pour mettre la politique de la France sous pression. Vous vouliez faire autrement et les marchés financiers ont répondu : « Non, vous devez faire comme vos prédécesseurs, vous plier à la règle, à notre règle qui veut que les mouvements erratiques des capitaux puissent se valoriser par-delà tous les éléments régulateurs que nos sociétés, nos nations ont bâtis tout au long des années qui viennent de s'écouler. »

Voilà le bras de fer auquel nous avons assisté entre le 8 mai et le 26 octobre 1995.

Voilà pourquoi nous proposons un renvoi en commission. Nous pensons qu'il y a eu changement entre ce qui était promis aux Françaises et aux Français et ce qui est fait aujourd'hui. C'est le premier signe que vous voulez donner aux marchés par cette réforme. D'ailleurs, tous les hebdomadaires, tous les quotidiens, la presse internationale s'interrogent à longueur d'articles et de commentaires : allez-vous aller jusqu'au bout de votre réforme, c'est-à-dire appliquer ce que les marchés ont demandé ?

D'un certain point de vue, il y va de l'honneur de notre pays de ne pas l'accepter ; il y va de l'honneur de celui qui a été élu Président de la République de dire que

la politique de la France ne se fait pas à la corbeille, que la France que nous aimons, les uns et les autres, ne peut pas céder à ces mouvements erratiques de capitaux et que ce ne sont pas les spéculateurs, qui n'hésitent pas à balayer tous les acquis, à remettre en cause toutes les solidarités, qui pourront faire reculer la France.

M. Pierre Mazeaud. Je dis : « Très bien ! »

M. Julien Dray. Vous avez hésité. Qui n'hésiterait pas dans une telle situation ? Qui pourrait se lever et dire : « J'ai la certitude que je vais faire bien face à de telles pressions, face à de telles intensités » ? Qui – c'est la question que nous posons – n'a pas la volonté de bien faire au regard de ce que veut notre pays ? A partir de là, qui ne sent la nécessité qu'à un moment donné la France parle malgré ces obstacles, ces pressions, ces spéculateurs ?

Vous avez voulu rester dans le cadre par vos actes, tout en sortant par vos propos ; c'est que les marchés vous ont fait payer pendant les six mois qui se sont écoulés. Ils vous ont empêché de baisser de manière unilatérale les taux d'intérêt à long terme. Ce faisant, ils vous ont contraint à une politique de rigueur qui devient de plus en plus insupportable pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Ils vous ont empêché de donner corps aux propos que vous teniez lors de la campagne électorale : « La fiche de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi. » Ils vous ont empêché d'engager une véritable politique de relance de la consommation. Ils vous ont contraint à n'avoir maintenant comme seule politique que la réduction des déficits.

Le principal reproche que nous vous faisons aujourd'hui est d'avoir plié face aux marchés financiers. Certains d'entre nous pensent que c'était inscrit dans les faits, que votre nature vous y conduirait obligatoirement.

M. Pierre Mazeaud. Non !

M. Julien Dray. Je ne veux pas faire ce procès. Je crois qu'il y a entre nous beaucoup plus de convergence qu'on ne le croit quant à la volonté de dépasser cette situation. Sans prêcher pour une sorte de grand rassemblement mélangeant les uns et les autres, qui créerait une sorte de consensus, je pense que, au moment où notre peuple s'exprime de cette manière, il est possible de s'appuyer sur cette force collective pour balayer ces obstacles ou, en tout cas, leur infliger une défaite.

Certes, si nous votons tous ensemble cette motion de renvoi en commission, je ne doute pas que, dans un premier temps, il y aurait une sanction des marchés, quelques mouvements spéculatifs intempestifs pour sanctionner ce geste. En tout cas – c'est l'engagement que je prends ici –, vous pourriez compter sur l'opposition dans ce combat contre ces mouvements spéculatifs, sur la force de tous ceux qui contestent votre politique pour se rassembler, pour dépasser cette situation, pour tourner la page des conflits qu'ils ont vécus et des rancœurs qu'ils ont pu accumuler, pour créer les conditions d'une nouvelle relance.

M. Pierre Mazeaud. Vous ne l'avez pas fait en 1991 !

M. Georges Mothron. Vous aviez la majorité !

M. Julien Dray. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, monsieur Mazeaud ! Et peut-être pouvons-nous le faire maintenant. C'est la main que je vous tends et que je vous propose de saisir.

Mme Véronique Neiertz. Qui défilait à la tête des médecins en 1991 ?

M. Richard Dell'Agnola. Ça ne se passait pas dans la rue ! Ça se passait ici !

Mme Véronique Neiertz. Julien, tu te rappelles les manifestations de médecins ! Rappelle-les !

M. le président. Madame Neiertz, Julien se rappelle sûrement ! (*Rires.*)

Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Les remarques de ma collègue Mme Neiertz sont fondées et pertinentes.

Il est vrai que nous avons pu commettre des erreurs, mais vous aussi, monsieur Mazeaud. Au moment où nous nous posons la question des dépenses de santé, beaucoup d'entre vous n'ont pas voulu écouter, se sont laissés aller à une certaine démagogie ou à certains lobbies, cédant à la tentation de flatter certains corporatismes et se refusant à prendre ce problème à bras-le-corps.

Mme Véronique Neiertz. Et pendant la campagne présidentielle ?

M. Julien Dray. Si vous nous aviez aidés dans cette bataille, le déficit de la sécurité sociale ne serait sans doute ce qu'il est aujourd'hui. Je ne veux pas réécrire l'histoire ; il est toujours facile, *a posteriori*, de porter des jugements.

En tout cas, il y a aujourd'hui une opportunité, et même une chance à saisir, en votant cette motion de renvoi en commission pour dépasser cette situation. Pour moi, il n'y a pas de fatalité pour que les politiques renoncent. Rien ne permet de dire que les responsables politiques n'ont plus aucun pouvoir et doivent se résigner face à une économie mondiale, face à des mouvements que plus personne n'est capable d'interpréter. Je crois que le temps est venu aujourd'hui que les politiques jouent pleinement leur rôle et reprennent tout leur pouvoir pour contrebalancer cette situation.

Nous présentons cette motion de renvoi en commission parce que nous nous souvenons des propos tenus par un des plus éminents d'entre nous au moment de la campagne présidentielle. Il disait : « Si, comme je l'espère, tu gagnes cette élection, ne te laisse pas voler ton message. Ne te laisse pas voler ta victoire. N'oublie pas le pacte républicain. »

M. Pierre Mazeaud. C'était à Epinal !

M. Julien Dray. Cette phrase spinalienne est devenue à cet instant valable pour toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens. Dans le moment présent, beaucoup d'entre nous pensent qu'on est en train de voler ce pacte républicain, de déposséder le peuple de France d'un de ses acquis essentiels. Eh bien, il y a nécessité pour le Parlement de se souvenir de ces propos et de mettre en pratique une volonté de résistance car notre peuple ne veut pas se laisser voler son pacte républicain.

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. Julien Dray. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de voter cette motion de renvoi en commission.

A cet instant du débat, et c'est un autre argument d'opportunité que je vais évoquer devant vous, je voudrais dire merci. Merci au Premier ministre, merci au Gouvernement, merci, monsieur le ministre.

En effet, d'un certain point de vue, si vous, gouvernement, vous n'aviez pas pris les décisions que vous avez prises, tenu les propos que vous avez tenus, peut-être la France n'aurait-elle pas réagi, peut-être ne se serait-elle pas exprimée comme elle est en train de le faire. Merci d'avoir finalement, par cette décision brutale, permis à

des millions de Françaises et de Français de redécouvrir qu'ils n'étaient pas seuls, de redécouvrir la solidarité, la convivialité, l'envie de rediscuter des problèmes collectifs. Beaucoup d'entre vous, j'en suis certain, sont amenés par les temps qui courent à des gestes de solidarité, qui à l'égard d'un auto-stoppeur, qui à l'égard d'un voisin ou d'une voisine en butte à un problème de transport.

Mme Ségolène Royal. A l'égard des grévistes aussi !

M. Laurent Cathala. Pour ma part, je ne prendrai pas Barrot en auto-stop !

M. Julien Dray. Et lorsque vous faites ce geste, je vous devine surpris par la situation, par les discussions qui s'ébauchent, par les rapports que vous nouez alors avec nos concitoyennes et concitoyens.

Oui, d'un certain point de vue, malgré tous les tracas, toutes les difficultés, tous les malheurs qu'elle cause pour beaucoup d'entre nous, cette grève crée quelque chose de particulier, ce qu'un éditorialiste d'un grand quotidien du soir définit par « l'indéfinissable légèreté des Parisiens solidaires par temps de grève ».

M. Richard Dell'Agnola. 52 p. 100 veulent que cela s'arrête !

Mme Véronique Neiertz. Pas du tout. C'est juste le contraire !

M. Jean-Claude Bateux. Il faut revoir vos pourcentages !

M. Julien Dray. Je fais partie de ces 52 p. 100. Moi aussi, je voudrais bien que cette grève s'arrête.

M. Laurent Cathala et M. Jean-Claude Bateux. Nous aussi !

M. Julien Dray. Maintenant, une question évidemment se pose : comment ?

Par conséquent, votre chiffre n'a aucune signification. Mais l'important c'est que, malgré toutes les campagnes sciemment menées, malgré l'utilisation abusive des situations particulières,...

M. Laurent Cathala. Malgré les CDR ressuscités et les comités Mancel !

M. Julien Dray. ... malgré un matraquage audiovisuel sans précédent depuis quinze jours, les Français restent solidaires de la grève. Les sondages sont éloquentes et le dernier rendu public le confirme. On peut émettre des doutes sur la validité des sondages et sur les pratiques auxquelles se livrent les instituts ; et, pour ma part, je suis persuadé que, derrière ces sondages, il y avait au départ une certaine volonté. Mais les chiffres sont là : malgré toutes les difficultés qu'engendrent ces grèves, il s'est bel et bien créé une sorte de bulle de convivialité entre nos concitoyennes et nos concitoyens. Ecoutez ce que disent les gens lorsqu'ils sont interviewés par la presse. Tout à coup, il parlent des autres. On redécouvre que les autres existent. On se met à parler, à discuter, à s'entraider. C'est extrêmement important. Cela signifie que, tout doucement, malgré toutes vos tentatives, quelque chose s'est passé. Une grève s'est organisée et, dans cette grève, une solidarité s'est organisée, une convivialité a été retrouvée.

M. Laurent Cathala. Une fraternité dans la lutte !

M. Julien Dray. Vous me répondez, et des collègues l'ont dit hier durant le débat, que cette grève n'est pas générale. Elle ne concerne que quelques catégories, quelques privilégiés attachés à la défense de leur statut particulier.

Je n'ai pas la science en la matière, seulement une petite expérience de militant syndical, avant d'être parlementaire. Cette grève a un caractère particulier. Elle est l'expression de la situation dans laquelle se trouve le monde du travail dans notre pays. Beaucoup de salariés ne peuvent se mettre en grève, évidemment. Je pense notamment aux salariés du privé : ils savent très bien les menaces qui pèsent sur leur statut et leur emploi. Ils savent très bien les risques qu'ils encouraient en rentrant en grève. Ils ne peuvent donc pas le faire. Mais ils saisissent chaque occasion qui leur est offerte pour exprimer leur solidarité. Vous pouvez constater, dans tous les cortèges de province, la participation des salariés du privé qui débrayent deux ou trois heures pour venir dans les manifestations. Vous pouvez constater la solidarité, notamment financière, qui s'organise avec ceux qui sont en lutte. On vient d'inventer, pourrait-on dire, la grève par délégation : on est solidaire de ceux qui peuvent faire grève, parce que le statut dont ils jouissent encore le leur permet ou parce qu'ils ont pris, à ce moment particulier, la responsabilité de se mettre en grève et d'aller jusqu'au bout de ce qu'ils ressentent.

Mme Véronique Neiertz. C'est tout à fait vrai !

M. Laurent Cathala. Analyse tout à fait juste !

M. Julien Dray. Merci, mes chers collègues ! Je souhaiterais que nous soyons beaucoup à partager cette analyse.

M. Pierre Mazeaud. C'est peut-être juste, mais la conclusion est mauvaise !

M. Laurent Cathala. Vous êtes ébranlé, avouez-le...

M. Julien Dray. Monsieur Mazeaud, peut-être voulez me donner d'autres éléments...

M. le président. Non, M. Mazeaud ne le souhaite pas. *(Sourires.)*

M. Pierre Mazeaud. Je ne demanderai pas l'autorisation d'interrompre l'orateur, monsieur le président, encore que...

M. le président. Non, vous ne l'aurez pas. *(Sourires.)*

M. Laurent Cathala. Vous auriez pourtant une chance de modifier vos conclusions, monsieur Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Nous sommes souvent très proches, M. Dray et moi.

M. Julien Dray. Cela est vrai.

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray.

Mme Véronique Neiertz. Il se sent seul. Allez-y, monsieur Mazeaud !

M. Julien Dray. Nous disons au Gouvernement qu'il est nécessaire de prendre en considération cette situation particulière. Je ne vous fais pas un cours de sociologie de la grève ou d'anthropologie, monsieur le ministre : j'essaie seulement d'appeler votre attention sur la situation particulière qui est en train de se créer.

Je ne doute pas que le maire du Puy-en-Velay sera attentif à ce qui s'est passé dans sa ville...

M. Pierre Mazeaud. Il n'est pas maire du Puy-en-Velay mais d'Ussingaux !

M. Julien Dray. Pardonnez-moi cette erreur géographique.

M. Bernard Accoyer. Après le cinéma, c'est la géographie !

M. Pierre Mazeaud. Il faut savoir cela ! Il y a une très belle église romane à Ussingeaux.

M. Julien Dray. Je ne doute pas que le ministre aura à cœur de me faire visiter cette église romane un jour. Nous pourrions joindre l'utile à l'agréable.

M. Pierre Mazeaud. Nous irons ensemble !

M. Julien Dray. Bien, monsieur Mazeaud, en toute fraternité. Je ne doute pas que le ministre des affaires sociales sait, par exemple, que la principale force syndicale d'une région qui lui est chère...

Mme Véronique Neiertz. Quel est ce syndicat ?

M. Julien Dray. ... et qui, par ailleurs, par la voix de sa secrétaire générale, avait exprimé sa solidarité avec le plan gouvernemental, a organisé un référendum. Le résultat est sans appel : 70 p. 100 des syndiqués de la région Auvergne ont refusé...

Mme Véronique Neiertz. Mais de quel syndicat s'agit-il, monsieur Dray ?

M. Julien Dray. 70 p. 100 des syndiqués de la CFDT de la région Auvergne ont refusé le plan Juppé. Il y a là un signe pour vous, monsieur le ministre : dans votre propre région, les éléments les plus avancés des divisions qui normalement vous soutiennent, ont exprimé un message net et sans appel.

M. Laurent Cathala. Des divisions, n'exagérez pas !

M. Julien Dray. En Auvergne, il s'agit bien de divisions...

C'est dire combien il est nécessaire, pensons-nous, de prendre cette situation en considération.

Autre argument d'opportunité : « Nos concitoyens sont aujourd'hui mal informés et les vrais problèmes ne sont pas abordés », nous dit-on. Non, bien au contraire ! Nos concitoyens sont beaucoup plus intelligents qu'on ne le dit. Ils saisissent la réalité par là où ils sentent qu'il est possible de peser sur elle. Face à la complexité du monde, ils font simple, ils vont à l'essentiel. Le mouvement de nos concitoyens est d'abord et avant tout un mouvement pratique. Peut-être n'ont-ils pas de philosophie achevée sur l'état du monde, mais ils sentent bien qu'il est aujourd'hui nécessaire pour eux de s'exprimer. Ils partent de la proximité, et cette proximité, c'est leur système de protection sociale, c'est-à-dire l'ensemble des éléments et des mécanismes de solidarité entre générations contre la maladie, pour la famille. Ce faisant, ils veulent appeler l'attention de ceux qui ont la responsabilité de gouverner. Ils sentent que, à travers cette mise en mouvement, ils peuvent peser d'abord sur cette première réalité, avant d'engager, partant de là, d'autres mécanismes et toucher à des équilibres plus fondamentaux.

Ce mouvement, il est vrai, remet peut-être en cause la philosophie du traité de Maastricht. Mais qui ne sent qu'à travers ce qui est en train de se passer, ce sont bien les équilibres fondamentaux que l'on remet en cause ? Car nos concitoyens sentent bien qu'ils vont à l'encontre de leur vie quotidienne et de leurs acquis. Prenez donc bien garde à ce qui est en train de se passer dans ce pays ! Ce mouvement n'est pas un mouvement d'irresponsables. Ce n'est pas un mouvement de gens manipulés. C'est l'expression d'une colère sourde, profonde, qui vient de loin, c'est l'expression d'une coupure, et nous ne devons pas porter la responsabilité de l'accentuer.

Le candidat Jacques Chirac évoquait, à juste titre, la fracture sociale. Mais il ne s'agit pas d'oublier les blessés de la fracture sociale. Or ce sont eux qui sont aujourd'hui

en mouvement. Certes, ceux-là ont un travail. Mais vous le savez comme moi : lorsque l'on a un travail, on a encore un statut, lorsqu'on a un statut on a encore une dignité, et, partant, on essaie de la défendre jusqu'au bout pour ne pas sombrer. Mais ce faisant, on n'agit pas contre ceux qui n'ont pas de statut ni de travail ; au contraire, on s'efforce de préserver une situation pour permettre aux autres de vous rejoindre, d'échapper à leur sort. Rien ne serait plus grave que d'opposer les uns aux autres. D'ailleurs, tous les sondages le montrent, cette coupure que l'on a essayé de créer entre ceux qui auraient un emploi et ceux qui n'en auraient pas – et qui, de ce fait, seraient les soutiens du Gouvernement – n'existe pas. La mobilisation actuelle réunit ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas, dans un même mouvement, une même volonté.

Peut-être avez-vous ainsi, monsieur le ministre des affaires sociales, à quelques mois de distance, rendu hommage à l'un de vos amis, Jacques Delors, en permettant que la société française se remette en mouvement. Notre société s'est réveillée, elle s'est mobilisée, elle exprime à nouveau un désir et une volonté.

Comme tout le monde ici, j'aime la France. Et comme tout le monde aussi il m'arrive parfois de douter, d'hésiter et même de rouspéter ou de tempêter contre ma France. A force d'entendre, à longueur de sondages, d'études d'opinion, que les Français sont résignés, alignés, qu'ils acceptent, il nous arrive de finir par y croire.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous disais merci tout à l'heure : tout à coup, vous avez permis à beaucoup d'entre nous de réapprendre à aimer notre France. Oui, grâce à vous, la France a retrouvé certaines couleurs, les couleurs de la révolte, les couleurs de la volonté, les couleurs de la détermination ; c'est cette France-là que nous sommes beaucoup à aimer. C'est cette France-là, qui, en recouvrant ses couleurs, retrouve aujourd'hui son message. Son message à l'égard des peuples d'Europe, mais aussi à l'égard de tous ceux qui, sur cette planète, sont victimes des conséquences du libéralisme.

Comme il l'a fait à chaque étape de son histoire, le peuple français sait relever la tête et dire non, lorsqu'il estime que trop, c'est trop et que le joug devient insupportable. Oui, il a renoué, ce peuple, avec ce qui fait les plus belles heures de son histoire : celles où il se dresse, celles où il réclame, celles où il tempête, celles où il conteste ; celles aussi où il propose d'autres solutions que ce que les puissances extérieures veulent lui imposer.

Je ne fais pas de lyrisme. Cette France-là, elle est aujourd'hui debout, elle dit haut et fort à ses voisins, à ses plus proches voisins : nous avons construit un système de protection sociale, nous y sommes attachés, nous ne voulons pas le voir régresser. Permettez-nous de le protéger, car en défendant notre système de protection sociale, ce sont aussi vos acquis sociaux à vous que nous défendons. Je pense notamment à nos plus proches voisins, aux salariés allemands. En défendant son système de protection sociale, la France empêche aussi que les idées libérales qui ont fait tant de ravages, notamment en Grande-Bretagne, ne triomphent en Europe. C'est ce mouvement de résistance qui est en train de se constituer chez nous. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, s'il est une forme de reconnaissance que nous pouvons manifester à votre égard, c'est bien pour nous avoir permis de vivre ce moment particulier, nonobstant évidemment tous les malheurs que cela a pu susciter pour beaucoup.

Si nous présentons cette motion de renvoi en commission, c'est aussi pour aider le Parlement à se mettre à la hauteur de cette situation. Qu'on me comprenne bien : il n'y a pas pour moi deux France, au contraire. Certes, il y a une France plus en mouvement qu'une autre, une France qui réagit plus vite qu'une autre mais, tout le monde le sent bien, il y a bien une seule et même France qui, à l'unisson, veut défendre des situations qu'elle juge non comme des avantages, mais avant tout comme des éléments essentiels et constitutifs de sa société. Il y a une France qui dit que quelque chose ne va plus dans la construction européenne, une France qui dit qu'on ne peut plus offrir comme seule perspective à longueur de journée la réduction des déficits, une France qui déclare aujourd'hui, de manière unie et solidaire, qu'elle veut, qu'elle peut choisir un autre chemin. C'est cette France-là qu'il nous faut, les uns et les autres, entendre, représenter et défendre en votant cette motion de renvoi en commission.

Il ne s'agit pas de défendre tel ou tel privilège, mais d'abord de défendre une protection sociale de qualité, une certaine idée de la redistribution des richesses dans notre pays. Il s'agit de défendre aussi une certaine conception des dispositifs de régulation dans une économie de marché, une certaine conception de l'intérêt général et des services publics qui découlent de cette notion. Voilà où nous en sommes, voilà le carrefour réel devant lequel nous nous retrouvons, voilà les choix qu'il nous faut faire en connaissance de cause.

Ce sera alors l'avant-dernier de mes arguments d'opportunité avant d'aborder les arguments de fond : monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, il est également nécessaire de voter cette motion de renvoi en commission, car c'est peut-être un moyen de vous permettre de comprendre la situation et d'éclairer les décisions que vous serez, je n'en doute pas, amené à prendre dans les heures à venir.

Depuis plusieurs jours, on le sent bien, le Gouvernement, malgré une sérénité affichée, hésite. D'un côté, il déclare ne vouloir rien céder ; de l'autre, il essaie de multiplier les signes de bonne volonté. Au demeurant, il s'y prend de la plus mauvaise des manières, car chacun des signes qu'il adresse montre que le Gouvernement ne prend pas en considération la réalité, l'ampleur de la contestation sociale, mais qu'il cherche au contraire à manœuvrer pour ne pas apporter les réponses qu'attend le peuple de France.

Il y a des moments, monsieur le ministre des affaires sociales, où il faut prononcer les mots que le peuple attend. A ne pas le faire, parce que c'est difficile au regard de vos volontés, et à s'entêter, on risque de créer des situations qui peuvent être dramatiques, car on énerve. Et en énervant, on engendre la tension qui, elle-même, entraîne le conflit. Une fois le conflit ouvert, personne ne sait sur quoi il peut déboucher.

Personne n'a donc intérêt aujourd'hui à ce que se généralise dans les heures qui viennent ce qui commence à apparaître dans telle ou telle manifestation. La France n'a pas intérêt à se livrer à ce jeu-là. Elle a au contraire, besoin d'un maximum de solidarité et elle attend donc, monsieur le ministre, que vous soyez véritablement capable de prendre vos responsabilités.

On ne peut pas agir comme vous le faites : d'un côté dire « nous voulons négocier »...

Mme Véronique Neiertz. Ils ne le disent pas !

M. Julien Dray. ...et, de l'autre, à chaque étape rappeler "mais nous ne voulons en rien toucher au plan que nous avons proposé". On ne peut pas, comme vous venez de le faire, nommer un médiateur pour ce qui concerne le contrat de plan avec la SNCF alors que, dans le même temps, M. Borotra déclare que ce contrat de plan ne sera pas modifié. Ce sont des discours contradictoires.

Le dialogue qui vous est cher, monsieur le ministre, et le respect que vous avez pour vos partenaires supposent qu'à un moment donné vous sachiez ce que "négociation" veut dire !

Négociation signifie respect de l'autre, et par conséquent, prise en considération des arguments qu'il avance. Dans un dialogue, il faut être deux. Pour négocier, il faut être face à face, pas forcément en adversaires, en se respectant l'un l'autre sans chercher à tromper l'autre ou à l'humilier.

Nombre de partenaires l'ont répété ces derniers jours : ils sont prêts à la négociation. Encore faut-il que vous soyez disposé à prendre en considération leurs arguments. Or tout en leur répétant « venez me voir, je suis prêt à vous rencontrer » vous ne cessez de leur dire « mais je ne toucherai à rien ».

Nous sommes là au cœur de la contradiction. Et si vous-même voulez être écouté et pris en considération, alors il vous faut accepter une véritable négociation, en recevant tous les partenaires sociaux et en évitant de leur mentir par omission. Si vous voulez que votre sincérité ne soit pas mise en doute, il vous faut, à ce stade, prendre vos responsabilités et dire que vous acceptez, pour le moins, un moratoire sur le plan Juppé afin de pouvoir à nouveau écouter les arguments avancés.

Si vous ne le faites pas, je vous le dis sincèrement, fort de mon expérience, la situation est telle que vous ne sortirez pas vainqueur du bras de fer que vous livrez à certaines organisations syndicales ou aux salariés de ce pays.

Sans doute arriverez-vous à faire reprendre le travail. Sans doute parviendrez-vous à faire baisser la tête à nos concitoyens, acculés contre un mur et conscients de ne pouvoir s'en sortir. Mais ce serait une victoire à la Pyrrhus.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

(M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENT DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. Julien Dray. Comment, en effet, réformer les services publics et les rendre performants si l'on a humilié ceux qui en sont les principaux acteurs ?

M. Pierre Mazeaud. Monsieur Dray, puis-je vous interrompre ?

M. Julien Dray. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Mazeaud. Je me permets d'interrompre M. Dray pour lui dire combien je trouve certains passages de sa demande de renvoi en commission remarquables. Et j'avoue que je suis...

M. Laurent Cathala. Ebranlé !

Mme Véronique Neiertz. Perplexe !

M. Pierre Mazeaud. ... en communion avec lui sur certains sujets.

Mais, monsieur Dray, quel est le lien de cause à effet entre ce que vous dites et le renvoi en commission ? De votre réponse dépendra mon vote. Et s'il y avait un lien de causalité, vous en troubleriez plus d'un parmi nous !

M. Julien Dray. Monsieur Mazeaud, chacune de vos interventions apporte un élément important et parfois même décisif au débat parlementaire.

M. Adrien Zeller. Vous nous inquiétez !

M. Jean-Pierre Foucher. Fayot !

M. Julien Dray. Je peux vous jurer, que je n'avais pas cette réputation à l'école et mes professeurs pourraient vous l'assurer !

Monsieur Mazeaud, j'ai dit tout à l'heure qu'il fallait ouvrir de véritables négociations. Mais que disent les syndicats et les salariés ? Qu'on ne négocie pas avec un pistolet sur la tempe, lorsque son sort est déjà joué ou lorsque l'on sait que l'interlocuteur, parce qu'il l'a dit, ne reculera sur rien.

Si nous votons la motion de renvoi en commission – et c'est là l'intérêt de cette motion – le Gouvernement ne retire pas son plan. Il peut tout simplement prendre le temps de discuter. Il peut dire : nous n'avons pas réussi à convaincre le pays comme nous le souhaitions. Qui s'est trompé ? Avons-nous mal communiqué ? Nous a-t-on mal compris ? Y a-t-il eu désinformation ? Peu importe !

Le Gouvernement pourrait prendre le temps de rediscuter. Et, d'une certaine façon, le Parlement lui aurait rendu service. Il n'y aurait pas d'humiliation : le Gouvernement sortirait la tête haute de cette situation. Le Parlement ayant voté le renvoi en commission, il aurait pris la responsabilité de demander au Gouvernement du temps, que ce dernier pourrait mettre à profit.

A la SNCF, avec le médiateur, il examinerait la réalité du contrat de plan et vérifierait qu'il vise bien à moderniser et à rendre performant le service public de transport, ou s'il y a au contraire, un risque de fermeture de lignes et de suppressions d'emplois, donc de fragilisation de ce service public.

S'agissant du fonctionnement de la sécurité sociale, il rediscuterait avec les partenaires sociaux éventuellement pour leur montrer que, au travers de son plan, il a la volonté de revaloriser le paritarisme.

Il pourrait débattre avec l'ensemble des associations familiales pour chercher comment faire pour éviter que les familles de France aient l'impression qu'une nouvelle fois, elles sont soumises à forte contribution.

Voilà la corrélation qui existe entre le vote du renvoi en commission, le mouvement social actuel et la négociation nécessaire à cette étape.

Vous me faites parvenir, monsieur Mazeaud, une dépêche qui annonce que la signature du contrat de plan est reportée.

M. Pierre Mazeaud. Eh bien alors !

M. Julien Dray. C'est un premier pas.

Mme Véronique Neiertz. Que l'on doit à M. Dray !

M. Julien Dray. Il faut poursuivre l'effort.

M. Laurent Cathala. Cela va dans le sens des propos de M. Dray !

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout, cela va à l'encontre ! L'avancée est faite avant même qu'on ne l'ait entendu ! Et je le lui montre, même si je partage en partie son sentiment.

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues ! Continuez, monsieur Dray.

M. Pierre Mazeaud. Il a une lecture intéressante monsieur le président. Je viens de lui communiquer cette dépêche.

M. le président. J'ai vu !

M. Pierre Mazeaud. Voyez combien je suis proche de l'orateur...

M. Julien Dray. Je n'en doutais pas, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. ... pour lui démontrer qu'il se trompe !

Mme Véronique Neiertz. Si on vous gêne, tous les deux, dites-le-nous !

M. Pierre Mazeaud. Sûrement pas, madame Neiertz !

M. Julien Dray. Il s'agit d'une proximité intellectuelle !

M. Adrien Zeller. Deux étatistes se rencontrent !

M. Julien Dray. Je vous laisse la responsabilité de vos propos, monsieur Zeller ! Pour ma part, je ne me sens pas du tout étatiste. Au contraire ! J'ai tiré un trait sur cette notion d'étatisme et un certain nombre d'expériences m'en ont définitivement sevré !

M. Pierre Mazeaud. Etatiste ne veut pas dire jacobin.

M. Julien Dray. Exactement !

M. Pierre Mazeaud. Jacobin, on est en droit de l'être.

M. Adrien Zeller. Girondin, aussi !

M. Julien Dray. Mais, surtout, étatiste ne se confond pas avec républicain !

M. Pierre Mazeaud. Girondin ? Quand on voit combien nous sommes dans cette assemblée, on peut s'interroger sur le cumul des mandats !

Mme Véronique Neiertz. Absolument, je suis tout à fait d'accord !

M. Pierre Mazeaud. Il faudra bien que ce problème soit réglé. Pour un débat de cette importance, nous sommes vingt !

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vous en prie ! Monsieur Dray, poursuivez, s'il vous plaît.

M. Pierre Mazeaud. C'est un débat qui intéresse le Parlement, monsieur le président !

M. Jean-Paul Charié. Et la France !

M. le président. Je sais, mais on vous a entendu.

M. Laurent Cathala. Comment peut-on imaginer régler le compte de la sécurité sociale à quatorze ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray !

M. Jean-Paul Charié. La dépêche, monsieur Dray !

M. Pierre Mazeaud. M. Cathala a raison : ayons le courage de régler le problème du cumul entre nous.

Mme Véronique Neiertz. Absolument ?

M. Pierre Mazeaud. Quand je dépose un amendement à ce sujet, nous ne sommes que deux à la voter : Pandraud et Mazeaud ! Cela ne fait pas beaucoup : 2 sur 577 !

M. Julien Dray. Ces amendements-là, je les vote, vous le savez bien, monsieur Mazeaud !

Mme Véronique Neiertz. Nous vous avons toujours soutenu sur ce point !

M. Julien Dray. La dépêche, disais-je, annonce que la signature du contrat de plan est reportée.

M. Jean-Claude Lefort. Nous ne l'avons pas !

Mme Véronique Neiertz. Lisez-la nous !

M. le président. M. Dray va nous la lire !

(M. Philippe Séguin remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Julien Dray. En effet, une telle décision ne souffre pas la confidentialité. Voici ce texte :

« La signature du contrat de plan est reportée. Le comité central d'entreprise de la SNCF prévu mardi 12 décembre a été annulé, reportant ainsi d'au moins une semaine la signature du contrat de plan SNCF-Etat, a-t-on appris vendredi de source syndicale. L'annulation a été annoncée vendredi par la CGC-Cheminots à l'issue d'une première rencontre avec Jean Mattéoli, le médiateur nommé jeudi par le Gouvernement pour dénouer le conflit de la SNCF.

« Le contrat de plan à l'origine de la grogne des cheminots devait être approuvé le 13 décembre par le conseil d'administration de la SNCF réuni en séance extraordinaire, et présenté le même jour en conseil des ministres avant la signature. Mais un autre CCE prévu pour le 19 décembre devait débattre du budget de la SNCF pour 1996 et celui-ci devait être approuvé par un conseil d'administration prévu pour le 22 décembre. Selon la CGC-Cheminots, l'ordre du jour de ce CCE a été modifié. Cette modification, ont estimé les cadres de la SNCF, laisse la possibilité au CCE du 19 décembre d'examiner le texte final du contrat de plan, étant entendu que celui-ci ne peut légalement être signé sans un examen par le comité central d'entreprise.

« Jacques Broquin, président de la fédération des cheminots CFE-CGC a indiqué que sa délégation rencontrera à nouveau Jean Mattéoli samedi après-midi. « Nous avons repris le débat avec Jean Mattéoli et nous avons trouvé un interlocuteur avec qui nous pouvons discuter », a commenté M. Broquin en précisant : « C'était une première prise de contact car nous nous retrouverons dès demain après-midi pour avancer un peu plus sur des propositions. La négociation sur le contrat de plan, c'est à l'Etat de la mener avec la SNCF, a poursuivi le leader de la CGC-Cheminots qui s'est dissocié - dommage ! - de la grève qui en est au quatorzième jour.

Mme Véronique Neiertz. Dépêche très intéressante !

M. Jean-Paul Charié. Maintenant, vous pouvez arrêter, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Cette dépêche que vous m'avez aimablement transmise, monsieur Mazeaud, me permet de revenir sur la situation exacte dans laquelle se trouve le Gouvernement.

Incontestablement, il faut quelques tentatives pour créer les conditions d'un dialogue. Je ne doute pas que des contacts aient déjà été pris avec telle ou telle organisation

syndicale, c'est bien naturel, et tous ceux qui ont exercé des responsabilités savent bien que c'est ainsi que l'on trouve les moyens de se parler.

Le problème, c'est que vous donnez des signes contradictoires. Et tant que vous continuerez, vous serez confrontés à la même situation. Pis, elle sera de plus en plus tendue, les positions se radicalisant. En ne donnant pas de signes clairs, nets et précis, vous poussez les gens à avoir des soupçons et à émettre des doutes. Puis ils s'énervent et exigent plus encore.

M. Jean-Paul Charié. C'est tout le contraire de ce que vous venez de lire !

M. Julien Dray. Je rappelais tout à l'heure à l'un de mes collègues cette maxime qui me paraît bien correspondre à la situation dans laquelle vous vous trouvez : « en politique, une erreur de temps est beaucoup plus grave qu'en grammaire ».

Or, depuis des jours et des jours, vous êtes un temps en retard, et apportez une réponse à une question qui n'est plus posée, parce que vous ne voulez pas répondre à la hauteur de celles qui vous sont posées.

Monsieur le ministre, mardi, vous avez proposé, la discussion. Si vous aviez été jusqu'au bout de cette proposition, en reconnaissant par exemple qu'il y avait une incompréhension sur la question du système des retraites, et notamment des régimes particuliers, si vous aviez dit : « on nous fait un faux procès et nous voulons reprendre le dialogue », et si, en conséquence, vous aviez mis de côté la commission Le Vert et repris la discussion avec les organisations syndicales, si vous l'aviez fait dès mardi, peut-être tout se serait-il passé d'une tout autre manière. Mais comme vous ne l'avez pas fait mardi, et que vous vous apprêtez à le faire ce week-end, les gens s'interrogent : pourquoi a-t-il attendu ? Et ils en déduisent que vous n'êtes pas sincère !

Et s'il pensent que vous n'êtes pas sincère, il vont demandé encore plus !

M. Jean-Paul Charié. Raisonnement facile !

M. Julien Dray. Lorsque les premières manifestations ont commencé, ceux qui étaient dans la rue ne demandaient pas le retrait du plan Juppé. Aujourd'hui, vous le savez comme moi, cette revendication est unanime.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ils n'ont pas lu le plan Juppé !

M. Julien Dray. Demandez-vous pourquoi ce qui n'était pas demandé il y a trois semaines l'est aujourd'hui !

Mme Véronique Neiertz. C'est une très bonne question !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas une question de sincérité !

M. Julien Dray. La réponse est simple : à chaque étape, vous n'avez pas su répondre, vous n'avez pas su dialoguer. Vous avez fait des erreurs de temps, et vous les payez beaucoup plus cher aujourd'hui.

Mme Véronique Neiertz. C'est la France qui les paie !

M. Laurent Cathala. Et les Français !

M. Julien Dray. En effet, et c'est ça le plus grave.

J'évoquerai un dernier argument d'opportunité... avant d'arriver aux arguments de fond, bien évidemment !

Au cours de la discussion, vous avez affiché – et fortement – un certain nombre de vos soutiens. Vous avez revendiqué celui d'une des principales dirigeantes du syndicalisme français ; vous avez brandi l'interview du président de la Mutualité française ; vous avez évoqué le soutien d'un certain nombre d'intellectuels ou d'experts...

M. Adrien Zeller. Et celui de M. Evin !

M. Julien Dray. ... et vous nous avez dit : « Voyez, ces gens-là ont su tirer les leçons de l'expérience gouvernementale. Ils ont du courage. Vous, vous ne faites que vous laissez emporter par le flot des démagogues. »

Ces arguments, nous les avons pris en considération. Ce n'est pas sans amertume que je reconnais qu'un certain nombre de ceux qui vous soutiennent, malheureusement, se trompent. Ils devraient se souvenir de cette maxime : lorsque l'adversaire commence par me faire des compliments, la première chose que je fais, c'est de me regarder dans la glace pour voir quelle erreur j'ai bien pu commettre.

M. Jean-Claude Lefort. C'est une citation du socialiste allemand Bebel !

Mme Véronique Neiertz. Un grand féministe !

M. Adrien Zeller. Sommes-nous d'abord des adversaires ou sommes-nous tous Français, et attachés à la « sécu » ?

M. Julien Dray. Nous sommes tous Français, mais n'avons pas forcément les mêmes conceptions, et c'est ce qui peut nous opposer ! C'est le rôle de la majorité et de l'opposition : que de s'opposer loyalement, démocratiquement et en se respectant mutuellement. C'est ça aussi la République !

Nous ne contestons pas ces soutiens que vous avez brandis. Ils existent. Mais permettez que nous vous rendions la pareille.

Il y a deux jours est parue une interview extrêmement importante. Tout le monde sait que je ne partage pas un certain nombre des conceptions de l'ancien ministre de l'intérieur, et cette tribune a été le témoin d'affrontements importants que nous avons eus, lui et moi, concernant, notamment, la politique d'intégration. Cela dit, comme un grand nombre d'entre vous, je respecte ses prises de position et vous demande, peut-être pas d'expliquer, mais de prendre en considération les propos qu'il a tenus :

« On explique aux Français, dit-il, que le seul objectif est de lutter contre les déficits et l'endettement. Tous les gouvernements doivent lutter contre l'endettement et les déficits, mais ce n'est qu'un moyen et, à lui seul, il ne constitue pas une politique. »

Il dit encore : « On ne peut pas faire l'impasse sur la confiance. Sans elle, pas de croissance possible, on le voit bien aujourd'hui. On ne peut l'obtenir d'une manière technocratique, bureaucratique et, en définitive, un peu autoritaire. La logique comptable l'a emporté. »

Et il dit encore, phrase plus terrible, s'il en est : « On ne peut pas mener ce pays comme on dirige un conseil d'administration. »

Ce n'est pas l'opposition qui parle ainsi. C'est l'un des principaux ministres du gouvernement Balladur et c'est tout de même l'une des personnalités fortes de votre majorité. Si cette personnalité prend ses responsabilités et s'exprime à ce moment particulier de la vie politique française, c'est bien qu'elle estime qu'il y a un problème avec votre politique. Vous devriez donc faire preuve de plus de modestie sur les soutiens au plan Juppé dont vous faites état.

Vous nous avez expliqué – là, c'est l'argument massue, l'argument essentiel – qu'il n'y avait pas de projet alternatif,...

M. Laurent Cathala. C'est faux !

M. Julien Dray. ...qu'il n'y avait qu'une seule politique possible.

M. Laurent Cathala. C'est faux !

M. Julien Dray. Devant des propos assésés avec tant de détermination, tant de volonté, nous ne pouvons évidemment que nous incliner.

M. Laurent Cathala. Enumérez nos propositions !

M. Julien Dray. Monsieur le ministre des affaires sociales, cet argument dans votre bouche est d'autant plus surprenant...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Puis-je vous interrompre, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. J'ai simplement observé que, dans les interventions entendues ici, il n'y avait pas beaucoup d'éléments d'un projet alternatif, pour ne pas dire aucun. C'est tout, monsieur Dray !

Mme Véronique Neiertz. Vous n'avez pas écouté monsieur Fabius !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Je vous remercie, monsieur le ministre des affaires sociales, de cette remarque. La motion de renvoi en commission doit justement vous permettre de prendre en considération le fait qu'il y a une autre politique et des propositions alternatives.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'a pas compris !

M. Jean-Pierre Brard. Une politique qui ne se fait pas à la corbeille !

M. Julien Dray. Il y a aujourd'hui une confrontation entre des positions différentes et vous ne pouvez pas balayer d'un revers de manche les arguments de vos adversaires en prétendant qu'ils n'existent pas. Vous ne pouvez pas nier qu'il y a aujourd'hui des positions différentes, et donc des approches qui nécessitent une discussion et un débat.

Evidemment, il y a une cohérence dans votre position. Je vous reconnais d'ailleurs le souci permanent de la cohérence. Vous voulez une loi vous habitant à prendre des ordonnances parce que vous pensez qu'il n'y a pas d'autre politique possible. Il n'est pas nécessaire d'organiser un débat parlementaire, une réflexion, une confrontation, puisqu'il n'y a qu'une seule politique possible : la vôtre !

Nous, nous vous répondons qu'une autre politique est possible en matière de protection sociale, et heureusement. Sinon, il n'y a plus besoin d'avoir des élections. Si l'on considère que tous les candidats pensent la même chose, cela veut dire que les élections qui viennent de se dérouler ont donné lieu simplement à une querelle de personnes, à une querelle de pouvoirs, et non pas à une bataille d'idées.

Moi, je crois qu'il y a eu une confrontation d'idées, avec notamment des approches différentes concernant la protection sociale, et j'ai la faiblesse de penser que, si Lionel Jospin par exemple avait été élu, il n'aurait pas fait exactement ce que vous faites aujourd'hui.

M. Jean-Paul Charié. C'est évident !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela reste à prouver !

M. Julien Dray. Malheureusement, je n'ai pas les moyens de le faire, et vous non plus !

M. Adrien Zeller. M. Evin en tout cas a dit qu'il ferait la même chose !

M. Julien Dray. En tout cas, à la lecture de son programme et de sa plate-forme présidentielle, et des résolutions adoptées par le parti socialiste dans les jours qui viennent de s'écouler, j'ai l'impression qu'il y a des approches différentes, que ce soit sur les allocations familiales, sur la réalité du déficit...

Mme Véronique Neiertz. Sur les prélèvements supplémentaires !

M. Julien Dray. ...sur la nécessité d'un paritarisme rénové, sur la manière dont on doit aborder la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, sur le rôle du spécialiste, sur la lutte contre l'industrie pharmaceutique, sur le carnet de santé. Malheureusement, nous ne pourrions pas en discuter si nous votons cette loi d'habilitation. Voilà pourquoi il faut voter la motion de renvoi en commission.

Après ces arguments d'opportunité, permettez-moi d'en arriver aux arguments de fond.

Comme il est bien loin le 15 novembre dernier où le Premier ministre triomphant était venu nous présenter sa réforme de la sécurité sociale !

Pourtant, des dérapages, il y en avait déjà eu : je veux bien sûr parler du simulacre de concertation qui avait été organisé.

Vous avez utilisé le Parlement pour faire croire qu'un véritable débat démocratique avait pu être instauré pour définir notre politique de protection sociale. Vous avez constitué une mission d'information parlementaire pour auditionner les principaux partenaires sans que les députés connaissent les mesures que le Gouvernement allait proposer. Tout cela, bien entendu, avec une forte médiatisation. J'étais membre de cette mission d'information et, je regrette de vous le dire, j'ai eu l'impression que ce n'était qu'un leurre alors que les choses se passaient ailleurs. La mission a d'ailleurs découvert le plan Juppé en écoutant l'intervention du Premier ministre et n'a eu à aucun moment le moyen d'y réfléchir et d'interpeller les partenaires sociaux à partir des propositions contenues dans ce plan.

Arrêtez donc de nous rebattre les oreilles avec cette tarifierie qu'est la valorisation du rôle du Parlement quand, sur un sujet aussi essentiel que la sécurité sociale, vous décidez d'utiliser la méthode des ordonnances en nous présentant un plan déjà ficelé et pas négociable.

Vous demandez aux parlementaires d'exprimer leur point de vue concernant la protection sociale, mais, dans le même temps, vous leur demandez de vous donner carte blanche pour prendre seul les décisions.

Voilà la réalité, voilà ce qui restera du débat que nous aurons eu durant les jours qui viennent de s'écouler.

Mercredi 15 novembre, vous aviez cru avoir réalisé un bon coup, contournant les organisations syndicales, survolant le Parlement, planant dans les différentes chaînes de télévision, mais vous vous êtes fait rattraper par nos concitoyens, qui se sont mobilisés dans la rue.

Il ne suffit pas d'être le premier de la classe pour avoir toujours raison et encore moins pour imposer sa volonté ! Ce que vous nous avez sorti de votre chapeau est mal-

heureusement un très mauvais coup pour les salariés. Non, ce n'est pas une vraie réforme. Non, ce n'est pas une réforme juste. Non, ce n'est pas une réforme efficace.

Je disais tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires sociales, que vous aviez une certaine continuité de pensée et qu'il y avait effectivement dans votre démarche une certaine cohérence. Il y a déjà plus de quinze ans que vous voulez réformer la sécurité sociale. Voici les propos que vous teniez en 1979 :

« Quand y aura-t-il une vraie réforme de la sécurité sociale ? Quand de véritables mesures de fond permettront-elles de maîtriser les dépenses de santé et de mettre fin au déficit ? Je voudrais répondre clairement à ces questions. C'est bien une réforme en profondeur de la sécurité sociale que M. Farge et moi-même, avec le Gouvernement, avons engagée. Et il s'agit bien d'une vraie réforme, d'abord parce qu'elle s'appuie sur un diagnostic sûr et que nos comptes sont clairs, ensuite parce qu'elle découle d'une analyse complète et objective des diverses orientations concevables. C'est aussi une véritable réforme parce qu'elle est fondée sur un choix délibéré : parvenir à la maîtrise des dépenses en changeant les comportements. »

Vous êtes aujourd'hui, monsieur Barrot, comme le médecin qui, par une erreur médicale, a conduit son patient à l'amputation ...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Entre temps, le patient a changé de médecin !

M. Julien Dray. ... et qui lui propose de revenir pour une nouvelle opération sur ordonnance.

M. Jean-Claude Lefort. C'est *Le Médecin malgré lui* !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Vous osez vous plaindre des corporatismes et des égoïsmes. Je ne crois pas que ce soit utile ou nécessaire. C'est une honte de traiter des centaines de milliers de personnes comme vous le faites depuis plusieurs jours. Ces personnes-là sont en mouvement pour défendre la sécurité sociale et, à travers elle, les principes d'égalité et de solidarité. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire, je vous mets en garde solennellement contre le mépris que vous affichez à l'égard de ceux que vous appelez le clan des conservateurs, qui est celui des salariés. Un tel ton, dans le contexte actuel, n'est pas adapté et n'est pas responsable.

Vous avez eu la prétention d'imposer par la force un plan que les Français, tout les sondages le disent, rejettent. Les cheminots, les étudiants, les postiers, les fonctionnaires, tous auraient-ils tort contre vous, qui, seul, auriez raison ? Comme nous à d'autres époques, il va vous falloir apprendre à être humbles.

M. Jean-Claude Lefort. Ils ne savent pas !

M. Julien Dray. Vous répétez partout qu'il faut expliquer encore et encore le contenu de votre réforme, comme si le problème tenait à un déficit de communication ou d'explication.

Tous les gouvernements, je vous le concède, ont recours à cet argument lorsqu'il sont en difficulté : ce n'est jamais leur faute, c'est toujours celle des médias ou instituts d'opinion ou de communication. Jamais ils ne veulent admettre que les conseils en communication ne sont que les exécutants d'une politique qui pose problème. Les Français ont compris la réalité de votre plan, et c'est pour cela qu'ils ne l'acceptent pas. On ne balaie pas d'un revers de main cinquante ans de sécurité sociale.

Dans ce genre de situation où, si l'on vous comprend bien, ne règne que le mensonge ou la désinformation, où ne règne que l'irresponsabilité, puisque nous sommes les représentants du peuple en son assemblée, il nous faut revenir aux racines et à l'histoire de la sécurité sociale.

Oui, il existe un système de protection sociale à la française dont nous pouvons et nous devons être fiers, et que nous devons défendre. « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille », il y a cinquante ans, l'article 1^{er} de l'ordonnance qui fondait la sécurité sociale.

L'union des forces de la Résistance concrétisait par ces quelques mots un formidable élan social, et la nation, voulant empêcher tout retour en arrière sur un sujet de cette importance, inscrivit ce nouveau droit dans le préambule de la Constitution.

La sécurité sociale ne vient pas du hasard. Elle est née d'une volonté de lutter contre les inégalités.

En quelques semaines, aboutissait ainsi plus d'un siècle de luttes ouvrières et paysannes pour obtenir enfin la sécurité du lendemain.

Quel chemin parcouru depuis le 22 Floréal de l'an II où la Convention avait adopté dans l'enthousiasme un vaste projet sur les secours que doit apporter la République aux citoyens indigents ! Dans une démocratie qui s'organise, tout doit tendre à élever chaque citoyen au-dessus du premier besoin, par le travail s'il est valide, par l'éducation s'il est enfant, par le secours s'il est invalide ou dans la vieillesse. Telle était la volonté des constituants de la Convention de l'an II.

Par la suite, il y a eu les journées de seize heures ou plus, le travail des femmes et des enfants – quatorze heures par jour – l'effroyable misère.

En dépit des interdictions, des pressions de toutes sortes, les travailleuses et les travailleurs s'organisent, se regroupent. Ils forment des sociétés de défense, des mutuelles, des caisses, des syndicats pour se porter collectivement secours, concevoir leur dignité, échapper à ce qui n'est qu'assistance ou charité.

Mme Véronique Neiertz. Très bien !

M. Julien Dray. Eh oui, les salariés se sont battus pour obtenir de véritables droits et non pour qu'on leur fasse la charité ou l'aumône...

Mme Véronique Neiertz. Exactement.

M. Julien Dray. ... comme le voulaient les bonnes dames patronnesses.

Mme Véronique Neiertz. Il n'y avait pas que des femmes. Les hommes aussi !

M. Julien Dray. C'est vrai, madame Neiertz. Vous avez raison !

Il faudra attendre 1898 pour qu'une loi sur les accidents du travail soit enfin votée et pour que soit retrouvée la liberté de créer des sociétés de secours mutuel.

Il faudra une guerre mondiale pour voir éclore les premières assurances sociales, et encore un demi-siècle et une autre guerre pour que, en 1945, s'efface enfin la peur du lendemain liée à la maladie ou à la vieillesse.

Pour un grand nombre d'entre vous, cela peut sembler être une litanie ou un rappel, mais je crois qu'il était nécessaire de faire ces remarques préalables. Je crois qu'il

était nécessaire, dans la défense de cette motion de renvoi en commission, de donner la trame, l'arrière-plan de ce qui motive aujourd'hui notre volonté de voir le Parlement rediscuter.

La sécurité sociale a été conquise par la souffrance, par les luttes, par les résistances de ceux qui ont voulu tout simplement modifier l'ordre des choses et changer leur condition. Ne l'oublions jamais. La sécurité sociale, c'est notre patrimoine. Elle fait partie de notre histoire et pas de n'importe quelle partie de notre histoire. C'est une de ses pages les plus glorieuses et les plus symboliques, celle qui part du Conseil national de la Résistance, qui débouche sur la libération de la France et sur la fondation d'un pacte républicain, qui a transcendé les clivages et créé les conditions de la renaissance de la République.

Elle est le symbole de la victoire de l'esprit de la République, de la consécration des principes d'égalité et de solidarité. Ce sont ces principes-là que les Français défendent aujourd'hui dans la rue, bec et ongles. Nous sommes avec eux. Ils ont raison, et le Parlement se doit de leur répondre.

Mme Véronique Neiertz et M. Jean-Claude Bateux. Très bien !

M. Julien Dray. La sécurité sociale, c'est aussi un fonctionnement démocratique. La France est une république sociale, selon notre constitution. Or qui dit république sociale dit forcément démocratie sociale, c'est-à-dire l'association des assurés sociaux à la gestion de la sécurité sociale.

Alors oui, je le dis ici haut et fort, et n'en déplaise à M. Fanton, votre réforme, si elle allait jusqu'au bout, serait une raffe – le terme n'est pas excessif. Oui, vous vous apprêtez à faire main basse sur 2 200 milliards qui appartiennent aux assurés sociaux. Il ne s'agit pas ici d'opposer une légitimité à une autre, mais de bien comprendre la notion de démocratie sociale. Je ne pense pas, et c'est dommage que M. Fanton ne soit pas là, que les pères fondateurs de la sécurité sociale aient été des opposants farouches au Parlement ou à la République parlementaire.

M. Jean-Paul Charié. Il n'a jamais dit ça !

M. Julien Dray. Alors, il ne faut pas leur faire de faux procès, opposant, comme il l'a fait mardi dernier à la tribune lors du débat sur la motion de censure que nous présentions, les vrais défenseurs du Parlement – surtout quand on a vu leur mépris envers la représentation nationale à propos de l'élaboration du plan sur la sécurité sociale – et les tenants d'un conservatisme dépassé continuant à mettre en avant une gestion de la sécurité sociale par les assurés sociaux.

Certains se plaignent d'un manque de démocratie ou de transparence ; ils disent que les assurés sociaux ne considèrent pas la sécurité sociale comme leur institution, qu'ils ont avec elle les mêmes relations qu'avec une administration de l'Etat. Nous sommes nombreux à faire ce constat et à déplorer cet état de fait. Mais il était simple d'éviter les chamboulements que vous nous proposez ; la réponse tient en un mot, essentiel dans une démocratie sociale : élections.

M. Jean-Paul Charié. Elles ont eu lieu !

M. Julien Dray. Si nos concitoyennes, si nos concitoyens vivent le système de protection sociale comme extérieur à leurs préoccupations quotidiennes, s'ils ne se sentent pas pleinement associés à sa gestion c'est parce

qu'il n'y a pas eu d'élections depuis 1983, et le tort est partagé entre tous les gouvernements qui n'ont pas pesé pour que ces élections aient lieu.

Je suis persuadé que si celles-ci s'étaient tenues aux dates prévues, cela aurait évité un grand nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. A n'en pas douter, les critiques qui ont été émises sur la gestion de notre système de protection sociale auraient certainement trouvé un prolongement dans le débat démocratique entre les organisations syndicales, et les assurés sociaux auraient été amenés à tirer les conséquences électorales de ces difficultés ou de ces désaccords. Il y aurait eu ainsi un véritable débat entre l'ensemble des assurés sociaux, ce débat aurait été tranché par des élections, et je ne doute pas que cela aurait accru la responsabilité de l'ensemble des assurés à l'égard du système de protection sociale. Je le dis à la tribune mais – tout le monde connaît mes filiations et les amitiés que je peux avoir – je l'ai dit aussi à un certain nombre de grands responsables syndicaux : ils ont été frileux sur cette question et ils ont eu tort de ne pas se battre pour que ces élections aient lieu car cela aurait sans doute évité, je le répète, nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Si nous avions voulu relancer notre système de protection sociale, il fallait s'engager dans cette voie et organiser des élections permettant une véritable confrontation des idées et une véritable responsabilisation des assurés sociaux, en montrant à ceux-ci les enjeux réels et la situation à laquelle nous devons faire face. Mais est-ce vraiment ce que vous cherchez ? Si l'on en juge par le discours tenu mardi dernier par M. le Premier ministre, on ne peut pas répondre par l'affirmative à cette question. Au lieu de faire vivre la démocratie sociale, vous prétextez son affaiblissement pour ôter définitivement tout pouvoir aux assurés sociaux. Car comment considérer autrement votre proposition de remplacer l'élection par la désignation ? Peut-être cherchez-vous, ce faisant, à ôter toute légitimité à certaines organisations syndicales. Peut-être voulez-vous accréditer l'idée que la protection sociale constitue un fromage, qui serait la propriété de telle ou telle confédération syndicale, et qu'il est nécessaire de mettre fin à cette situation.

Je rappelle que le coût de gestion du système de protection sociale ne représente que 5 p. 100 du total et que, si fromage il y a, il n'est pas aussi important que certains veulent bien le dire. Par ailleurs – et vous le savez bien, monsieur le ministre des affaires sociales –, notre système de protection sociale, et notamment notre système d'assurance maladie, est soumis à des contrôles extrêmement stricts, et ceux qui savent ce qu'est une inspection de l'IGAS savent aussi qu'il n'est pas facile de passer au travers.

Il n'est donc pas utile, il n'est surtout pas intelligent, de laisser accréditer l'idée que notre système de protection sociale offrirait des avantages à certaines organisations syndicales. Evidemment, en cherchant ici et là, on finira bien par découvrir que tel responsable s'adonne plus à des fonctions syndicales qu'à des fonctions de gestionnaire, que telle photocopieuse a tiré plus de tracts syndicaux que de notes pour les assurés sociaux. Mais doit-on, pour cette seule raison, chambouler notre système de protection sociale, et jeter – ce qui est grave – la suspicion sur l'ensemble des organisations syndicales en laissant s'accréditer l'idée qu'elles font leur pelote sur le système de protection sociale ? Il y aurait eu au contraire tout intérêt à réorganiser la démocratie sociale et à permettre aux assurés sociaux de trancher par la voie d'élections.

En reprenant le bon vieux système de la désignation, vous croyez peut-être pouvoir domestiquer les organisations syndicales : « A toi je donne telle responsabilité, à toi telle autre ; ainsi peut-être aurai-je la paix sociale que je recherche. » Je ne crois pas que ce soit là un système responsable et adulte de gestion des relations sociales. En faisant cela, vous allez à nouveau affaiblir les organisations syndicales et créer du même coup les conditions d'un mauvais dialogue social.

Vous dites que c'est la réforme dont vous rêviez depuis trente ans. J'avoue que, comme beaucoup d'entre vous peut-être, j'ai médité sur cette phrase qu'a prononcée le Premier ministre à cette tribune, le 15 novembre. Je me suis posé la question : qu'est-ce qui aurait pu justifier une telle réforme il y a trente ans ? J'ai donc examiné les comptes de la sécurité sociale, mais aucun déficit ne justifiait, il y a trente ans, une telle réforme. Cette phrase est donc symbolique, elle trahit le fond de votre pensée, et là est le problème.

Au fond, nombre d'entre vous ne se sont jamais accoutumés à notre système de protection sociale, tel qu'il s'est constitué. Depuis trente ans, ce que vous voulez, c'est remettre en cause la solidarité interprofessionnelle telle qu'elle s'est matérialisée dans le système de sécurité sociale. Voilà la réforme que vous voulez ! C'est la réforme qui consiste à ouvrir la porte aux assurances privées, qui conduit à l'individualisation de la responsabilité sociale ; au bout du compte, les plus riches s'en sortiront et les plus faibles subiront.

Cette phrase, prononcée au détour d'un discours, trahit donc, je le répète, le fond de votre pensée. Voilà pourquoi il est nécessaire de voter notre motion de renvoi en commission. Le Premier ministre doit nous expliquer cette continuité de pensée bien que, vu son âge, il n'ait certainement pas conceptualisé ce type de réforme il y a trente ans ! (*Sourires.*)

Vous aimez dresser des bilans pour la sécurité sociale. Mais c'est à un véritable bourrage de crâne qu'on assiste ! Vous nous rappelez à longueur d'argumentaires que celle-ci est déficitaire, ruineuse, bureaucratique, inefficace. Aucun qualificatif ne manque à la panoplie anti-sécurité sociale !

Son bilan, pour moi, est au contraire un formidable succès. Ce système a permis à la France d'avoir un haut niveau de protection sociale ces cinquante dernières années, malgré une période d'intenses changements économiques et sociaux.

D'ailleurs, vous le reconnaissez à votre manière dans l'exposé des motifs de votre projet de loi : « Cinquante années après sa création, le système français de protection sociale[...] a atteint les objectifs qui lui étaient fixés à la Libération : il a permis de réduire les inégalités des Français face aux grands risques sociaux que sont la maladie ou la vieillesse, et favorisé la mise en place d'un système très large de prestations familiales. Il a ainsi apporté une contribution essentielle au renforcement de la cohésion nationale et de la solidarité entre les Français. »

Ce n'est pas l'opposition qui tient de tels propos, c'est vous ! Cela signifie que la sécurité sociale a bien été une réussite et qu'elle ne nécessite pas depuis trente ans la réforme que vous souhaitez.

Pendant ces trente années, d'ailleurs, l'espérance de vie s'est accrue de treize ans pour les femmes, plaçant la France au deuxième rang mondial, après le Japon ; celle des hommes ne s'est pas accrue autant, mais elle est cependant passée de 67 à 72,9 années de 1960 à 1991. La mortalité infantile a chuté de 25 p. 1000 à 6,7 p. 1000,

ce qui place aujourd'hui la France juste après le Japon, la Suède, l'Allemagne et les Pays-Bas, mais devant tous les autres pays européens et devant les Etats-Unis.

Ces indices sont significatifs, même s'ils ne permettent pas à eux seuls d'apprécier le niveau de notre système de santé. En tout état de cause, la sécurité sociale a été le moteur de ces progrès, en permettant à toutes les couches sociales de bénéficier des avancées médicales.

En temps de crise, la sécurité sociale a su faire ses preuves. Les revenus qu'elle distribue ont permis aux plus modestes de ne pas tomber dans la grande pauvreté, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis et à ce qui commence à se passer en Grande-Bretagne et dans un certain nombre de pays de l'Europe du Sud. Voilà le vrai bilan des instruments de redistribution et de solidarité mis en place grâce à la sécurité sociale. Voilà aussi pourquoi, monsieur le ministre, des dizaines de milliers de personnes manifestent depuis deux semaines. Voilà pourquoi la grève s'étend dans notre pays chaque jour davantage, malgré les difficultés qu'elle engendre.

Si nous avons engagé une discussion sérieuse sur cette base, en partant de ces acquis, en soulignant l'importance et les réalisations de notre système de protection sociale, nous aurions fait acte de civisme parce que nous aurions permis à nos concitoyennes et à nos concitoyens de mieux connaître leur système de protection sociale, de faire de véritables comparaisons, de ne pas raisonner en fonction d'images trop rapides, d'anathèmes ou de chiffres lancés à la hâte. Nous aurions permis que s'engage une réflexion d'une tout autre nature car nous serions partis de la réalité, c'est-à-dire du succès de notre système de protection sociale ; nous aurions pu, dès lors, élaborer des solutions qui ne seraient pas allées à l'encontre de ce système qui a réussi, mais qui l'auraient, au contraire, amélioré, enrichi, développé, voire généralisé.

Après avoir rappelé ces acquis historiques, j'en viens à la situation actuelle, c'est-à-dire à la réalité du déficit de la sécurité sociale.

M. Laurent Cathala. Ça, c'est important !

Mme Véronique Neiertz. Etes-vous sûr qu'il y a un déficit, monsieur Dray ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. C'est une vraie question, à laquelle je vais essayer de répondre.

Aujourd'hui, le Gouvernement, relayé par les médias dramatisé ; il a inventé à cette fin plusieurs méthodes de calcul.

M. Laurent Cathala. Il fait payer deux fois !

M. Julien Dray. La sécurité sociale coule à pic, s'il n'y a pas de réforme, nous nous dirigeons droit contre le mur : telle est, synthétisée, la pensée du Gouvernement.

On nous répète inlassablement des chiffres effrayants. Le déficit cumulé – nouveau concept comptable – de la sécurité sociale atteindra, selon les uns, 180 milliards de francs à la fin de cette année, selon les autres, dont la manière de compter est différente, 220 milliards de francs.

Ce chiffre croît de jour en jour : d'abord 120, puis 180, et maintenant 220. Je m'interroge au demeurant sur l'impact des mesures prises à cet égard par les précédents gouvernements, et notamment par le gouvernement Balladur.

M. Laurent Cathala. Il a financé en recourant à l'emprunt !

M. Julien Dray. La majorité actuelle a adopté des dispositions visant à mettre un terme à la situation déficitaire de la sécurité sociale. Nous étions un certain nombre à nous y opposer, prévoyant qu'elles ne résoudraient rien mais qu'elles accroîtraient au contraire inévitablement le déficit. La réalité nous a donné raison et, aujourd'hui, la majorité fait des propositions qui, d'un certain point de vue, sanctionnent les positions qu'elle avait prises il y a moins de deux ans.

M. Laurent Cathala. Ils avaient même applaudi debout !

M. Julien Dray. Effectivement ! Je me souviens que certains nous disaient : « Cette fois-ci, c'est la grande, la vraie réforme ! ». M. Barrot avait d'ailleurs déjà présenté sa réforme de 1979 – je l'ai rappelé – comme la grande réforme qui allait marquer à vie la sécurité sociale.

On peut dès lors se poser la question : qu'avons-nous fait de l'argent qu'a procuré la hausse de la CSG décidée par le Parlement en 1993 pour réduire le déficit de la sécurité sociale ? En effet, celui-ci n'a pas diminué. Et vous voulez nous faire croire, monsieur le ministre, que le déficit est d'une telle ampleur qu'il menace l'existence même de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller. C'est exact !

M. Julien Dray. La situation est dramatisée à dessein, monsieur Zeller.

L'OFCE, dans un rapport commandé par le Sénat, va à l'encontre de cette analyse en constatant que les déficits que nous connaissons actuellement sont entièrement dus à la récession de 1991-1993.

M. Laurent Cathala. Vous pourriez nous lire ce rapport !

M. le président. Monsieur Cathala, un peu de tenue, pour le moins !

M. Julien Dray. Ce serait effectivement une possibilité, monsieur le président.

M. le président. Que M. Cathala ait un peu de tenue ?

M. Julien Dray. Oui, mais surtout que je lise ce rapport !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Le déficit de la sécurité sociale n'est donc pas structurel. Quelle est alors sa nature ? Il n'y a pas, je le répète, de déficit du régime général. Il n'y a donc pas de déficit de la sécurité sociale. En 1994, les dépenses du régime général se sont élevées à 116 milliards de francs, dont 563 milliards pour la branche maladie et accidents du travail. Pendant cette même période, les recettes ont atteint 1 060 milliards de francs.

Globalement, le régime général affiche donc un besoin de financement de 55,9 milliards de francs, dont 31,6 milliards pour la seule branche maladie, 12,7 milliards pour la branche vieillesse – suite à l'intervention du fonds de solidarité vieillesse pour 39 milliards de francs –, et 11,5 milliards pour la branche famille, qui est finalement perdante dans le processus de fiscalisation entamé par les pouvoirs publics.

Ces résultats, publiés par la commission des comptes de la sécurité sociale en juillet 1995, confirment les difficultés de financement du système de protection sociale français. Toutefois, si les difficultés sont réelles, leur origine ne peut être recherchée dans ce que certains dénoncent comme une mauvaise gestion. En effet, les

frais liés à la gestion ne représentent, comme je l'ai dit tout à l'heure, que 3,9 p. 100 du budget total des trois branches.

De plus, le déficit du régime général, soit 55 milliards de francs, est à rapprocher du déficit du budget de l'Etat, qui atteint, quant à lui, 320 milliards de francs. En fait, la situation financière de la sécurité sociale est largement tributaire de la santé de l'économie française. Elle résulte du fait que l'Etat se décharge d'une partie de ses responsabilités sur le régime général.

Je rappelle à ceux qui pourraient l'avoir oublié que les recettes du régime général dépendent d'abord et avant tout des cotisations assises sur les salaires. Ainsi, plus le nombre des chômeurs augmente, plus les recettes diminuent. Le ralentissement de la progression des salaires accentue le phénomène : 100 000 chômeurs de plus, c'est 8 milliards de recettes de moins !

C'est donc bien, au travers du déficit annoncé de la sécurité sociale, d'une politique économique qu'il s'agit. Pour une grande part, l'aggravation de ce déficit est due non pas à notre système de protection sociale, mais en premier lieu à la politique économique qui a été suivie, notamment à celle qui a été conduite par le gouvernement Balladur.

En 1992 et 1993, on a déploré 520 000 chômeurs supplémentaires, soit 40 milliards de cotisations de perdus, mis à part les exonérations de cotisations accordées par le Gouvernement aux employeurs sans compensation financière du manque à gagner pour le régime général.

Pour la première fois depuis 1945, des entreprises ont, en 1993, payé moins de cotisations que l'année précédente. En 1992, elles avaient payé 586 milliards et, si en 1993 elles ont payé 581 milliards, leur contribution est restée à peu près au même niveau l'année suivante puisqu'elle s'est élevée à 582 milliards.

Les perspectives pour 1995 étaient meilleures selon la commission des comptes de juillet 1995 : 603 milliards, tel était le chiffre annoncé. Mais ces anticipations s'appuyaient sur l'espoir de création de 250 000 emplois en 1993, chiffre qu'il est impossible de vérifier aujourd'hui et qui, de plus, est largement contesté au vu de la situation économique qui se dégrade de jour en jour.

La politique de salaires *a minima* menée depuis des années en France et dont, je le concède volontiers, le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ne portent pas totalement la responsabilité, pénalise les recettes de la sécurité sociale : 1 p. 100 de masse salariale en plus, c'est 9 milliards de recettes supplémentaires !

On comprend bien, au travers de ces chiffres, que, si la politique de relance évoquée lors de la campagne électorale avait été mise en application, le déficit de la sécurité sociale ne serait pas aussi important. C'est donc bien la situation économique difficile des dernières années, notamment de 1993 et de 1994, qui a provoqué les difficultés financières du régime général.

On a en effet observé un décalage très net entre la croissance des dépenses – 6,4 p. 100 en 1993 – et celle des recettes. En 1992 et 1993, la progression de la masse salariale s'est ralentie de plus de 35 points – si elle a augmenté de 4 p. 100 en 1992, elle ne s'est accrue que de 0,3 p. 100 en 1993 –, soit une perte de 20 milliards.

La politique d'exonération des charges compromet gravement les finances de la sécurité sociale. L'effet de substitution – le remplacement d'un salarié âgé par un salarié précaire – mine les effets d'une embauche massive, si tant est que celle-ci puisse être durable.

En 1994, l'encaissement des cotisations sociales a progressé de 1,2 p. 100, soit une progression inférieure au taux de croissance prévu pour l'économie française, qui était de 1,5 p. 100. Pour cette seule raison, le manque à gagner a été de 1,5 milliard.

Mais si la récession économique permet d'expliquer le ralentissement de la progression des recettes, les difficultés financières du régime général s'expliquent aussi par un autre phénomène, que je voudrais maintenant évoquer.

Il y a un déficit parce que les pouvoirs publics ne prennent pas les responsabilités qui sont les leurs et financent une partie de leur politique sur le dos d'un organisme qui est la propriété des salariés. L'Etat exonère les entreprises de cotisations sociales sans compenser le manque à gagner pour le régime général, mais il est anormal que ce soit ce dernier qui supporte une partie de la politique pour l'emploi conduite par le Gouvernement.

La commission des comptes de la sécurité sociale, que personne ne peut contester, a estimé les pertes provoquées par cette politique à 13 milliards en 1994. Si je me livrais, comme le fait le Gouvernement, à ce nouveau calcul comptable qui consiste à cumuler les déficits, nous arriverions, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, pour la période 1992-1994, à 30 milliards de manque à gagner pour la sécurité sociale ! Je ne doute pas que vous méditez sur ces chiffres et sur le montant que cela représente.

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission des affaires culturelles*. Nul doute que M. Romani méditera ces chiffres !

M. Julien Dray. Par le biais des exonérations, l'Etat a imposé à la sécurité sociale une baisse de recettes. A travers les transferts de prise en charge, il a malheureusement imposé des dépenses nouvelles. Quand il en a besoin, et c'est là le problème, l'Etat – tous gouvernements confondus, je le reconnais – a mélangé allègrement solidarité nationale et solidarité professionnelle. Il s'est ainsi dessaisi de ses responsabilités sur le dos de la protection sociale !

Lorsque le régime général assure la couverture maladie des adultes handicapés, ce sont encore une fois les salariés qui supportent une solidarité qui devrait être partagée par tous. Cette charge représentait plus de 22 milliards en 1994. Il importe de rappeler que, de 1975 à 1984, son coût était à la charge des départements au titre de l'aide sociale sous la forme d'une cotisation forfaitaire. Il a ensuite été transféré sur le budget de l'Etat dans le cadre des lois de décentralisation.

(Mme Nicole Catala remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

M. Julien Dray. En 1986, l'Etat a purement et simplement abrogé l'article ayant institué la cotisation en question sans jamais la verser.

Quand le régime général gère des prestations pour le compte de l'Etat telles que le revenu minimum d'insertion ou l'allocation aux adultes handicapés, ce sont les salariés qui paient les frais de gestion d'une politique nationale de lutte contre l'exclusion et d'une politique de solidarité nationale. On estime les sommes ainsi dépensées à 1,1 milliard en 1993 et à 1,2 milliard en 1994.

Quand le régime général gère près de 87 milliards de prestations diverses – fonds national de solidarité, allocation aux adultes handicapés, APL, allocation de logement social, revenu minimum d'insertion –, il le fait en grande partie sur sa propre trésorerie, ce qui l'oblige à emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et donc – il se pose à cet égard un problème majeur – à payer des intérêts alors qu'il assume des missions qui sont quasiment des missions de service national au bénéfice de la collectivité.

Une sorte de spéculation financière s'opère en conséquence sur le dos de la protection sociale. Il est particulièrement choquant qu'un certain nombre d'organismes financiers puissent pratiquer des taux d'intérêt très élevés sur les sommes avancées à notre système de protection sociale sans qu'à aucun moment l'Etat prenne ses responsabilités ou intervienne auprès de ces organismes.

Après être retombés de 6 milliards de francs en 1993 à 130 millions en 1994, les coûts induits par ces pratiques sont remontés à 4,4 milliards de francs en 1995. La prévision pour 1996 s'établit à 8 milliards environ. Notons à ce propos que la chute observée en 1994 fait suite au fameux prêt de 110 milliards de l'Etat, ce qui signifie que le remboursement de celui-ci représentera une charge supplémentaire pour les finances de l'institution. Nous devons réfléchir sur cette situation.

Le régime général compense les déficits des régimes de non-salariés. Mais si l'on connaît parfaitement l'assiette de cotisation des salariés, notre connaissance de celle des non-salariés est moins exacte. Ces derniers pratiquent une évasion fiscale évaluée à 85 milliards par an. L'intérêt des salariés se trouve donc largement lésé. Les sommes versées par le régime général au titre de la compensation démographique s'élevaient en 1994 à 13 milliards.

Quand le régime général prend à sa charge les déficits de l'assurance personnelle des régimes étudiants – 1,9 milliard en 1994 –, ce sont les salariés qui financent, là encore, une politique de solidarité nationale.

Quand le régime général finance la formation du personnel médical, on oublie que celui-ci a vocation à soigner tout le monde, et pas seulement les salariés. On estime qu'ont été dépensés à ce titre 11 milliards en 1994.

Cette liste est loin d'être exhaustive. On pourrait y ajouter les cotisations qui n'ont jamais été recouvrées par les URSSAF. Elles n'ont cessé d'augmenter depuis 1988 pour atteindre 76 milliards, annulées en 1994, dont 17 pour cette même année.

Les sommes versées au titre de l'intéressement, soit 10 milliards, et les primes versées dans la fonction publique, soit 30 milliards, ne sont pas soumises à cotisation.

La TVA est payée par les établissements hospitaliers, donc financée par la sécurité sociale, alors que les communes en sont exonérées. Est-ce normal? Nous sommes en droit de nous interroger: l'Etat peut-il s'enrichir ainsi sur le dos des malades?

Que dire des retards de paiement de l'Etat à la sécurité sociale? L'Etat profite de sa position privilégiée pour retarder indûment ses versements au régime général, ce qui pèse lourdement sur la trésorerie de celui-ci. La Cour des comptes a estimé dans son récent rapport à 3,7 milliards de francs les intérêts payés par le régime général dus aux retards de paiement de l'Etat en 1991.

Citons seulement le rapport de la Cour des comptes sur la loi de finances de 1994 à propos du versement du solde compensatoire, mais rappelons d'abord que l'Etat verse les allocations des fonctionnaires et prélève les cotisations lui-même, le solde étant reversé à la CNAF.

Que dit la Cour des comptes? Elle estime qu'il est anormal et choquant que l'Etat, tuteur de la sécurité sociale, présente ses comptes pour 1994 avec un solde compensatoire de 6,2 milliards et que la Caisse nationale d'allocations familiales publie des documents préliminaires faisant ressortir un solde de 7,4 milliards.

Les montants retenus par la CNAF ne sont fondés sur aucune déclaration écrite émanant de l'Etat, mais sur des indications officieuses émanant de la direction du budget.

On mesure, au travers de cette réflexion, le sérieux du fameux déficit de la sécurité sociale et de la dramatisation à laquelle nous avons assisté.

Le Gouvernement a crié haut et fort avoir repris un déficit de 110 milliards au régime général à la fin de l'année 1993. Mais il n'a fait, je le rappelle, que consentir un prêt. Actuellement, il explique que le fait de prêter de l'argent à la sécurité sociale pèse lourd dans sa trésorerie. Mais il oublie qu'il est à l'origine des problèmes financiers de cette dernière.

Le régime général est en déficit parce que l'Etat lui fait supporter des charges qui ne sont pas les siennes. Cette situation que notre sécurité sociale supportait lorsque l'économie du pays était prospère est devenue insupportable, de fait la lourde crise que nous connaissons. Cela la place dans une situation difficile, notamment vis-à-vis des détracteurs du système, et menace le principe de la solidarité instauré par les ordonnances d'octobre 1945.

La prise en charge de certaines prestations par la sécurité sociale plutôt que par l'Etat peut se concevoir lorsqu'elle permet d'offrir aux citoyens un accès plus simple et plus équitable aux soins et aux allocations. Mais cette charge nouvelle doit alors être financièrement compensée par l'Etat. Voilà ce que vous ne dites pas! Voilà ce qui n'est pas évoqué dans le débat!

Les chiffres que j'ai cités peuvent paraître un peu indigestes à un certain nombre de nos collègues, mais ils traduisent une réalité que vous ne pouvez pas contester. Cette réalité avait d'ailleurs conduit le candidat Jacques Chirac à demander la clarification des comptes. Il y avait en effet un engagement présidentiel, selon lequel il fallait distinguer ce qui relevait de la solidarité nationale de ce qui relevait de la solidarité professionnelle. Il y avait urgence à cette clarification et, d'un certain point de vue, si l'on y avait procédé avant que ne soit élaboré le plan Juppé, on aurait pu connaître la réalité exacte du déficit de la sécurité sociale; on aurait pu travailler sur des chiffres vrais, et pas simplement sur des supputations ou des effets cumulatifs.

Je suis certain que si notre motion de renvoi en commission était adoptée, cela permettrait au Parlement de prendre le temps de réaliser une véritable étude sur les comptes réels de la sécurité sociale. Nous pourrions alors, en confrontant nos réflexions avec celles de la commission de vérification des comptes de la sécurité sociale et avec le travail accompli par la Cour des comptes, savoir exactement où nous en sommes et procéder à une clarification.

Je pense personnellement que nous nous trouvons dans une situation insupportable, que l'on pourrait résumer par une image: il existe un tiroir-caisse dans lequel l'Etat pioche lorsqu'il en a besoin, sans se préoccuper de quelle façon que ce soit de la manière dont il se remplit.

S'il y a des dépenses de solidarité nationale, si ces dépenses-là doivent être prises en charge par la sécurité sociale, parce que cela relève de sa compétence ou parce qu'elle est à même de le supporter, il faut que l'Etat assume ses responsabilités et qu'alors tous les revenus participent au financement des prestations. Or tel n'est pas le cas.

Un certain nombre de revenus supportent l'effort de solidarité nationale, au travers de leurs cotisations ou de ce que l'on pourrait appeler leurs salaires indirects, alors que d'autres revenus bénéficient de la situation sans être mis à contribution. Voilà ce qu'aurait permis de savoir une véritable clarification des comptes. Voilà ce que permettrait, si vous le désiriez, notre motion de renvoi en commission. Elle serait, d'un certain point de vue, fidèle à l'esprit qui avait prévalu lors de la campagne présidentielle et à l'engagement pris par le candidat Jacques Chirac.

J'en arrive à mon troisième argument de fond, qui concerne le traité de Maastricht.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Je découvre qu'il y a, au parti socialiste, beaucoup d'opposants au traité de Maastricht !

M. Adrien Zeller. Le peuple a tranché, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Je vais y venir et c'est d'ailleurs pourquoi je veux parler à ce moment de mon intervention du traité de Maastricht.

Mme le président. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Je ne doute pas que cette question-là, madame le président, vous tienne à cœur à vous aussi.

Pourquoi cette dramatisation ? Pourquoi ce mensonge par omission ? Pourquoi la situation actuelle ? Pourquoi cette présentation de la situation actuelle ? Oui, je le crois, et j'en suis même maintenant intimement convaincu, c'est parce qu'il y a un pistolet chargé sur la tempe de la société française ! Un pistolet qui s'appelle le traité de Maastricht ou, pour être plus clair, les critères de convergence.

Telle est la vraie raison de l'obsession des déficits !

Vous vous êtes lancés dans une course contre la montre, et c'est d'ailleurs pour cela que vous n'avez pas pris le temps d'un véritable débat sur la sécurité sociale. Il faut, coûte que coûte, respecter les fameux critères de convergence !

Vous découvrez, dites-vous, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, qu'il y a beaucoup d'opposants au traité de Maastricht dans les rangs du Parti socialiste.

M. Adrien Zeller. Ne pensez-vous pas que l'ancien Président de la République souhaite que l'on respecte le traité qu'il a signé ?

M. Julien Dray. Monsieur Zeller, si vous souhaitez m'interrompre, respectez la procédure prévue par le règlement. Vous parlez hors micro et je n'arrive pas à vous comprendre. Après cette longue intervention, je dois avoir une faiblesse auditive.

M. Adrien Zeller. Subitement, vous êtes atteint de surdité...

M. Julien Dray. Surdité purement conjoncturelle, que vous m'aideriez à surmonter en utilisant le micro.

M. Adrien Zeller. Répondez donc à ma question !

M. Julien Dray. Il est vrai, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, qu'une réflexion est en cours au Parti socialiste. Nous sommes un certain nombre à

avoir combattu pour la ratification du traité de Maastricht. Mais nous pensons, je l'ai déjà dit à cette tribune, que la manière dont les choses évoluent pose un sérieux problème, aggravé encore par cette fameuse lettre dont nous avons pris connaissance ce matin, cette injonction faite à un ensemble de partenaires de respecter coûte que coûte les critères de convergence, tout en créant, si j'ai bien compris, une sorte d'Europe à géométrie variable en modifiant certaines règles de fonctionnement.

Or on ne peut pas dissocier le débat sur la protection sociale du débat sur le traité de Maastricht. Je suis maintenant intimement convaincu qu'il y a une corrélation directe entre la manière dont vous vous êtes comportés sur le dossier de la protection sociale et la politique rendue obligatoire par les critères de convergence. J'ai même l'impression qu'on ne gouverne plus que dans un seul but désespéré : permettre à notre pays de remplir les conditions imposées par le traité. C'est devenu une obsession qui traverse tous les rangs des élites de ce pays.

Dans le conflit actuel, c'est étonnant, la fracture entre vous ne fait que s'amplifier. Même ceux qui pouvaient encore avoir des doutes sur la réalité de cette situation découvrent que le seul argument qu'on leur donne pour justifier le plan sur la sécurité sociale tient au respect des critères de convergence,...

M. Adrien Zeller. C'est faux !

M. Julien Dray. ...la réduction des déficits étant au cœur de ces critères. Même les arguments concernant la maîtrise des dépenses de santé...

M. Adrien Zeller. M. Barrot en a parlé dès 1979 !

M. Julien Dray. ... passent au second plan. Le respect des critères de convergence implique la remise en cause de notre système de protection sociale. Dès lors, nous sommes en droit de poser la question de la renégociation de ces critères.

Il y a même là une convergence – sans doute est-ce la première – entre un ancien ministre de l'intérieur et moi-même. Je ne crois pas que si l'on recule de deux ans l'institution de la monnaie unique, ce sera une catastrophe planétaire ou européenne. Au contraire, il serait pertinent, au regard de la situation sociale de la France, de prendre au moins le temps de la réflexion. L'adoption de cette motion de renvoi en commission permettrait justement de prendre en considération les arguments qui plaident pour la nécessité de renégocier les critères de convergence, ou au moins de reporter de deux ans le passage à la monnaie unique.

Je ne doute pas, d'ailleurs, monsieur Romani, que les affinités idéologiques que vous pouvez avoir avec l'ancien ministre de l'intérieur vous invitent à prêter une attention particulière, chaleureuse, amicale, à ses arguments. Dimanche soir, j'en suis sûr, vous serez, comme nous-mêmes, un téléspectateur attentif aux explications qu'il ne manquera pas de donner. Je crois, en tout cas, qu'elles contribueront à éclairer le débat sur la protection sociale, compte tenu de la connexion que j'ai mise en évidence.

Mais j'ai bien peur qu'aux yeux du Gouvernement les seuls avis qui comptent soient pour l'instant ceux de M. Trichet et des marchés financiers. M. Trichet, dans sa jeunesse, croyait aux mouvements sociaux. Aujourd'hui, malheureusement, il a abandonné ses illusions et ne croit plus qu'à une seule chose : l'orthodoxie monétaire. Tel le super-intendant des finances de la France, il répète inlassablement, à longueur d'interviews, que lui seul a raison que ses caves sont remplies d'engagements qu'il doit respecter.

Eh bien, le parlementaire que je suis ne croit pas que M. Trichet ait reçu mandat du peuple français pour diriger les finances publiques. Et s'il doit y avoir conflit, ayons-le aujourd'hui. Non, on ne peut pas sacrifier la protection sociale simplement parce que M. Trichet le veut, au regard des responsabilités qui sont les siennes.

Peut-être ne vous aurai-je pas convaincus. Pourtant, le contenu de votre politique se retrouve mot pour mot dans les directives européennes. J'en prendrai un seul exemple : la proposition de communication adoptée le 31 octobre dernier par la Commission européenne. Je regrette d'ailleurs – je l'ai écrit au président de l'Assemblée nationale – que cette proposition de communication n'ait pas été portée à la connaissance de tous les parlementaires avant que ne soit constituée la mission d'information. Si la commission des affaires sociales avait l'examiner, les termes du débat auraient en partie changé. Voilà pourquoi, monsieur Bourg-Broc, je me permets de communiquer les principaux éléments de cette note à la représentation nationale. Le message est clair : « L'objectif d'abaisser le coût total de la main-d'œuvre peu qualifiée fait désormais l'objet d'un large consensus. »

M. Adrien Zeller. M. Delors l'a écrit lui-même dans son Livre blanc !

M. Julien Dray. Visiblement, monsieur Zeller, vous connaissez bien M. Delors. Vous avez avec lui une sorte de fréquentation intellectuelle.

M. Adrien Zeller. Pas du tout ! Mais ce n'est pas votre cas. Vous souhaitiez pourtant qu'il soit votre candidat. Décidément, vous nagez dans vos contradictions !

Mme le président. Mes chers collègues, l'Assemblée n'est pas le lieu d'échanges bilatéraux.

Reprenez le fil de votre intervention, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Monsieur Zeller, je vais vous faire une confidence. Si vous suiviez de plus près les débats internes au Parti socialiste – mais je comprends que ce ne soit pas votre principal sujet de préoccupation – vous sauriez que je n'étais pas un fervent partisan de cette candidature, en raison, précisément, de certains engagements qui ne correspondaient pas à ce que je pensais.

Mme le président. Monsieur Dray, ne vous écartez pas du sujet !

M. Julien Dray. Madame le président, vous comprendrez qu'au bout de deux heures, je sois tenté de faire quelques digressions.

Mme le président. Après deux heures, justement, nous sommes impatients de connaître votre conclusion ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Bateux. Et vous n'étiez pas forcé, monsieur Dray, il n'y a pas de discours sur ordonnance ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Selon la note européenne, donc, « l'objectif d'abaisser le coût total de la main-d'œuvre peu qualifiée fait désormais l'objet d'un large consensus ». Dans cette optique, les coûts indirects du travail sont généralement jugés trop élevés et le Conseil européen d'Essen a fait de la réduction des coûts indirects, notamment sur les bas salaires, l'un des cinq axes prioritaires d'une politique communautaire pour l'emploi.

Dans ce contexte, bon nombre d'Etats ont entrepris de diversifier le financement de leur protection sociale et cherchent notamment de nouvelles sources de financement par l'impôt.

M. Adrien Zeller. Très bien ! C'est exactement ce que nous voulons !

M. Julien Dray. Voilà, en effet, monsieur Zeller, un tableau précis qui rend exactement compte de l'esprit du plan Juppé. Vous ne voyez les cotisations que comme une charge pour les entreprises, et vous souhaitez réduire cette charge au maximum, car le but recherché est l'allègement du coût du travail.

Derrière cet objectif, se dessine en toute logique la fiscalisation à terme des recettes de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller. C'était le programme de M. Jospin !

M. Julien Dray. Certainement pas la fiscalisation des recettes de la sécurité sociale. Je ne peux pas vous laisser dire ça !

M. Julien Dray. Se dessine alors, en toute logique, la fiscalisation à terme des recettes de la sécurité sociale, comme le moyen idéal de faire passer progressivement les charges sociales des entreprises vers les ménages. C'est cela que nous contestons aujourd'hui. Votre réforme du système de protection sociale se traduira inévitablement par une pression non plus sur le salaire direct, parce que trop a déjà été fait dans cette direction, mais sur le salaire indirect, en abaissant le montant des cotisations sociales et en faisant supporter aux ménages la charge de cette réduction.

(*M. Philippe Séguin remplace Mme Nicole Catala au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Julien Dray. Cette évolution n'est pas simplement française puisqu'elle découle – j'y insiste, monsieur Mazeaud, car je sais que cela vous tient à cœur – d'une directive européenne qui constitue en fait l'ossature du plan Juppé. C'est elle qui donne sa cohérence à ce plan.

M. Pierre Mazeaud. Vous faites une très mauvaise interprétation de cette directive, que pour ma part je rejette.

M. Julien Dray. Si vous rejetez la directive, vous devez être cohérent et rejeter aussi le plan qui s'en inspire.

M. Pierre Mazeaud. Il ne s'en inspire pas !

M. Julien Dray. C'est alors que nous pourrions faire naître cette majorité d'idées que j'évoquais tout à l'heure.

M. le président. Il va falloir, monsieur Dray, vous orienter progressivement vers votre conclusion.

M. Julien Dray. J'ai encore une vingtaine de pages, monsieur le président.

M. le président. Mais il vous reste moins d'une vingtaine de minutes. Tout juste une dizaine !

M. Julien Dray. Je vais essayer d'aller vite.

M. le président. Je vous fais toute confiance. (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Quelles seraient les conséquences de cette fiscalisation de la sécurité sociale que certains nous proposent ?

Affecter au budget de l'Etat les cotisations de sécurité sociale, qui ne seraient alors plus des cotisations mais un supplément d'imposition, présente pour les employeurs un avantage évident : on taillerait dans la masse salariale,

et donc on abaisserait les coûts. On nous dit que cela rendrait l'économie compétitive et permettrait de protéger l'emploi. On oublie de nous dire que les cotisations salariales sont intégrées dans les prix de revient des biens et des services produits et sont donc payées par les consommateurs, non par les entreprises. En les transférant au budget de l'Etat par la voie de la CSG, de la TVA ou de l'impôt classique, on reporterait directement la charge sur les ménages et sur les salariés.

Le résultat est prévisible : les pauvres plus pauvres, les riches plus riches, un effet Robin-des-Bois à l'envers, en quelque sorte !

M. Laurent Cathala. Belle formule !

M. Julien Dray. Depuis des années, le coût du travail n'a cessé de baisser en France et, depuis des années, on ne cesse de supprimer des emplois, ce qui améliore la productivité et accroît les bénéfices. C'est donc bien qu'il y a une erreur. Tout ce qui consiste à concentrer l'effort sur la baisse du coût du travail est aujourd'hui une erreur de méthode. On ignore ainsi la révolution technologique qui, en augmentant la productivité, permet de produire de plus en plus de biens en créant de moins en moins d'emplois. La politique qui vise à rendre la France plus compétitive par une réduction du coût du travail est donc inefficace. Par contre, elle a des conséquences sociales dramatiques parce qu'elle diminue le niveau de vie des salariés.

La fiscalisation elle-même pose un problème de méthode. On nous dit qu'elle permettrait au Parlement de mieux contrôler cette énorme masse budgétaire que représentent les 2 200 milliards de la protection sociale, et on nous propose un système qui représente un premier pas vers la fiscalisation, puisqu'il repose sur le vote d'une enveloppe. Dès lors que nous nous engageons dans cette direction, je le dis ici et maintenant en prévision des années qui viennent : qui peut penser qu'un Parlement qui vote les dépenses ne sera pas amené un jour ou l'autre à se poser la question des recettes, c'est-à-dire à envisager de lever un impôt à due concurrence, comme diraient les experts, du montant des cotisations sociales ? Et qui peut penser qu'avec la pression fiscale qui s'exerce dans notre pays le Parlement pourrait lever un impôt de cette nature ? Tout le monde comprend bien qu'il ne le pourrait pas.

Ainsi, inévitablement, les recettes seraient moindres, par conséquent les dépenses aussi. Et si les dépenses sont moindres, c'est donc bien que l'on fera reculer la protection sociale, ouvrant dès lors la voie, monsieur Barrot, à un système à deux vitesses.

Laurent Cathala. C'est-à-dire aux assurances privées.

M. Julien Dray. Pour compenser l'affaiblissement général de la protection sociale, certains de nos concitoyens, grâce à leurs moyens personnels ou au prix de réelles privations, prendront des garanties privées tandis que d'autres ne le pourront pas.

Voilà pourquoi le contrôle du Parlement appelle la plus grande vigilance, ce qui peut apparaître comme un progrès démocratique pouvant aussi se transformer en une mécanique infernale qui entraînerait inévitablement une baisse du niveau de protection sociale. Je le rappelle avec d'autant plus de force que la Constitution ne permet pas la pré-affectation de l'impôt. Autrement dit, une fois collectée cette nouvelle masse budgétaire, l'exécutif, en fonction de situations particulières, sera libre d'en décider l'affectation à telle ou telle dépense. Et je suis certain qu'il le fera au détriment de la protection sociale.

Je passe sur quelques arguments complémentaires puisque le président m'y invite.

M. le président. Oui, venez-en à votre conclusion.

M. Julien Dray. Je vais m'y efforcer en espérant que le débat sur les amendements me permettra de reprendre ce que je dois maintenant écarter.

M. le président. J'en suis persuadé. *(Sourires.)*

M. Julien Dray. Il me reste en particulier une vingtaine de pages que j'avais consacrées aux solutions. Permettez-moi, monsieur le ministre des affaires sociales, de vous les transmettre par l'intermédiaire des huissiers. Vous ne pourrez pas, de la sorte, me reprocher, dans votre réponse, de n'avoir fait que critiquer et de n'avoir rien proposé.

M. Jean-Paul Charié. C'est facile ! Quel aveu !

M. Julien Dray. Je conclurai en rappelant qu'on ne fait pas le bonheur des gens à leur place et encore moins contre leur volonté.

Cette évidence s'est imposée au cours de ce siècle à toutes les avant-gardes éclairées. Mais il semble que la technocratie compétente n'accepte pas cette réalité. S'il est une première leçon à retenir de la crise sociale que vit actuellement notre pays, c'est bien qu'une large majorité de Français en ont assez que ceux qui se considèrent compétents dans tous les domaines, ceux qui savent toujours tout, leur imposent sans cesse leurs points de vue comme autant de vérités.

Non, ce n'est pas parce que les experts ont approuvé la réforme, que la presse a majoritairement salué votre démarche, qu'une centaine de membres de l'élite vous ont apporté leur soutien, ce n'est pas pour autant que vous avez raison.

M. Adrien Zeller. Plus de quatre cents parlementaires, cela ne compte évidemment pour rien !

M. Julien Dray. Je dirai même que, par les temps qui courent, lorsqu'on a le soutien du petit monde des experts, c'est déjà le signe qu'on est dans l'erreur ou sur la mauvaise pente.

L'ancien Premier ministre en a fait la difficile expérience, lui qui, soutenu par une grande partie des élites, s'est vu sanctionner par le peuple dans les urnes. Vous devriez méditer cet exemple. Il est même étonnant que vous n'ayez pas retenu cette leçon. Parmi les raisons qui motivent la colère des Français, il y a cette désagréable impression qu'ils ont été trompés, que le gouvernement actuel n'est en fait que la copie conforme de celui qui le précédait : même politique, mais surtout même attitude et mêmes arguments. C'est cela qui devient insupportable.

J'aimerais ici rappeler à certains de mes collègues de la majorité les propos qu'ils tenaient à juste titre il y a quelques années, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Souvenez-vous, messieurs, vous affirmiez alors que le fait d'être majoritaires ne permettait pas d'imposer une politique à la France et aux Français si ceux-ci n'étaient pas d'accord. C'est vrai, il ne peut y avoir de grandes réformes sans le soutien actif de nos concitoyens, sans que la société ne soit mobilisée pour mettre en œuvre ces réformes. Il semble aujourd'hui que vous considériez ces bons conseils comme des conseils dépassés.

Pourtant, vous devriez y réfléchir à deux fois. Vous qui vous insurgiez contre les nationalisations, contre la redistribution des richesses, contre le vote de nouveaux droits

pour les citoyens, vous voilà prêts à faire passer en force pour faire payer les salariés. Mais les salariés ne peuvent, comme d'autres, porter leurs biens à l'étranger pour fuir votre politique. Et ce n'est pas leur intérêt aujourd'hui que d'être obligés de se mettre en mouvement. S'ils le font, c'est bien parce qu'ils n'ont plus d'autres ressources pour se faire entendre.

Les grèves actuelles, que ce soit celle des cheminots, des agents de la RATP, d'EDF ou d'autres secteurs des services publics, ne sont pas comme vous l'affirmez l'expression de conservatismes ou d'égoïsmes. S'il y a un responsable aux grèves actuelles, il n'est pas à chercher du côté des organisations syndicales ou de je ne sais quel corporatisme. C'est le Gouvernement et son Premier ministre qui ont choisi d'imposer cette politique. Si nous proposons aujourd'hui cette motion de renvoi en commission, c'est bien parce que nous pensons qu'il faut mettre un terme à la crise sociale que connaît notre pays et que le renvoi en commission serait justement le moyen de le faire.

En conclusion, je voudrais dire que, si cette motion est votée, il n'y aura ni vainqueur ni vaincu. Cela offrira simplement la possibilité à l'ensemble des parlementaires de jouer pleinement leur rôle, en examinant à la fois la situation actuelle de la protection sociale et l'environnement économique international et en proposant de nouvelles solutions.

Mes chers collègues, ce qui monte du pays profond, du pays réel, doit être pris en considération. Il n'est pas satisfaisant de voir des représentants du Parlement être pris à parti par des manifestants. Nul ne peut se satisfaire de cette situation. Je crois même qu'il y a danger à ce que le fossé se creuse entre la représentation parlementaire et le pays réel. Gardons-nous que ceux qui sont aujourd'hui en mouvement aient l'impression que les institutions de ce pays ne soient plus capables de prendre en considération leur colère ou leurs problèmes. Gardons-nous qu'à partir de là, ils ne tirent la conclusion que, finalement, ce sont ces institutions et ceux qui les représentent qui sont à remettre en cause. Nul n'aurait rien à gagner à cela.

Voilà pourquoi l'opposition ne veut pas jouer les bouffes. Voilà pourquoi l'opposition n'a pas vocation à s'opposer pour le plaisir de s'opposer. Les arguments développés dans cette motion montrent bien au contraire notre volonté de transcender les clivages partisans. Je suis sûr, je ne doute pas, que nombre d'entre vous pensent la même chose. Il y a là un acte de courage qui grandirait l'Assemblée. Voilà pourquoi je vous propose de voter cette motion de renvoi en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le Gouvernement voudrait d'abord répéter une fois encore que les régimes spéciaux de retraites n'entrent pas dans le champ d'habilitation des ordonnances. M. le président de Robien me disait ce matin encore qu'il avait pu constater dans une discussion à Amiens que des syndicalistes pensaient que le problème des régimes spéciaux faisait partie du champ d'habilitation des ordonnances. Il faut donc répéter, au risque peut-être de lasser les uns mais au moins de chercher à convaincre les autres, que les problèmes des régimes spéciaux de retraite ne sont pas traités dans cette loi d'habilitation. En aucun cas le champ couvert par la loi d'habilitation ne recouvre celui des régimes spéciaux. S'il le faut, je le répéterai tous les jours !

Si donc le Parlement veut bien nous donner cette habilitation – et je rappelle que le Gouvernement est prêt à accepter certains amendements, notamment ceux présentés par les deux commissions compétentes – je confirme l'engagement solennel qu'a pris le Gouvernement et que moi-même et Hervé Gaymard tiendront de se tenir à la dispositions de vos commissions, en particulier de votre commission saisie au fond, pour venir expliquer les grands choix avant la rédaction des ordonnances.

En dépit de la longueur du plaidoyer de M. Dray, tout cela me conduit donc à dire que je ne vois pas l'intérêt d'un renvoi en commission. Le débat a été plus que largement engagé pendant la discussion générale, et le Gouvernement se prêtera très volontiers à la discussion sur les articles.

M. Denis Jacquat. Il n'y avait aucun socialiste en commission !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur Dray, je vous ai écouté avec attention. Toutefois, ainsi que l'a fait remarquer fort pertinemment, comme à son habitude, M. Mazeaud, je n'ai pas toujours saisi le lien direct entre votre exposé, quel qu'il ait été son intérêt, et son objet.

A quoi sert une motion de renvoi en commission, prévue par l'article 91, alinéa 6, de notre règlement, lorsqu'elle est votée ? A mieux éclairer les commissaires pour qu'ils puissent à leur tour mieux éclairer leurs collègues, et à rédiger un nouveau rapport. Personnellement, je ne crois pas nécessaire ce renvoi, non seulement parce que le rapport de Daniel Mandon, de 114 pages – je n'ai pas compté le nombre de signes ! – est parfaitement éclairant, mais aussi parce que ce rapport et cette discussion viennent au terme d'une série d'autres réflexions et d'autres discussions qui ont permis aux parlementaires d'exprimer leur position sur la réforme de la protection sociale.

Dois-je rappeler les forums régionaux auxquels ils ont pu participer dans toutes les régions de France, la mission d'information qui a auditionné pendant près de quarante heures et qui a produit un rapport d'information de 656 pages, et le débat qui s'est déroulé dans notre assemblée les 13, 14 et 15 novembre ? Nous avons commencé notre discussion en séance publique sur ce texte hier. Sa présentation en commission avait eu lieu le 29 novembre, en présence de M. le Premier ministre, du ministre du travail et des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé. Nous avons poursuivi son examen le jeudi 30 novembre et encore hier, jeudi 7 décembre, en matinée et à quatorze heures trente, et nous n'avons empêché personne de venir en commission, d'y parler et d'y débattre.

M. Laurent Cathala. Cela ne fait que sept jours !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles. Aujourd'hui, chacun d'entre nous est persuadé de l'urgence de trouver des solutions pour équilibrer les comptes sociaux. Chaque mois qui s'écoule, je vous le rappelle, creuse le déficit de 5 milliards de francs. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas favorable au renvoi de la discussion en commission et je demande à mes collègues de bien vouloir rejeter la motion défendue par M. Dray.

M. le président. Dans les explications de vote sur la notion de renvoi en commission, la parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Monsieur le président, mes chers collègues, la longueur de l'exposé de M. Dray, faisant suite à celui de M. Bartolone et à celui de M. Hage...

M. Jean-Claude Bateux. C'est le droit d'expression !

M. Jean Bardet. ... montre que l'orateur est parfaitement au courant du projet qu'il veut nous faire renvoyer en commission sous prétexte qu'il n'a pas été assez étudié.

Depuis le mois de septembre, le projet de réforme de notre système de protection sociale est débattu sur tout le territoire français par l'ensemble des acteurs sociaux et professionnels, comme vient de le rappeler le président Bourg-Broc. Selon vous, monsieur Dray, ce projet d'habilitation n'aurait pas été assez étudié. Permettez-moi de retracer le déroulement des travaux préparatoires et des nombreuses réunions qui ont accompagné l'élaboration de ce texte.

La réforme en profondeur de la sécurité sociale pour assurer durablement son avenir est l'un des engagements primordiaux que ce gouvernement a pris dès sa constitution.

Alain Juppé, au regard de la situation catastrophique des comptes sociaux, a décidé d'agir vite. Vite, en effet, mais non pas d'une manière précipitée. C'est pourquoi il a organisé partout en France des forums régionaux sur la protection sociale afin d'établir une véritable concertation. De ce formidable élan, il s'est rapidement dégagé un certain consensus quant aux réformes à adopter et peut-être et avant tout sur l'absolue nécessité de cette réforme. Chers collègues, je ne vous ferai pas l'injure de rappeler les noms des membres éminents du Parti socialiste qui ont approuvé ce projet ou émis seulement des critiques de principe.

Faisant suite à ces débats, une mission d'information sur la sécurité sociale a été créée à l'Assemblée nationale et s'est réunie du 6 au 8 novembre dernier. A la demande de l'opposition, le nombre des membres de cette mission a d'ailleurs été augmenté afin que plus de députés puissent siéger et participer activement à ces réunions. A la demande de plusieurs d'entre nous, majorité et opposition confondues, M. Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, a été entendu par la mission. Je me souviens d'ailleurs que ceux qui, le matin, se plaignaient que la presse fasse état d'informations d'ailleurs inexactes, dont le Parlement ne disposait pas, reprochaient le soin au ministre de ne pas les leur donner, alors même que celui-ci expliquait fort justement que le Gouvernement ne pouvait pas dévoiler son plan avant d'avoir entendu les divers partenaires.

En tant que membre de cette mission, je puis vous assurer que le travail qui a été effectué s'est avéré fort utile, notamment de par la diversité des positions des personnes auditionnées. Chacun a pu s'exprimer et interroger les intervenants. Le résultat des débats a fait l'objet d'un gros livre que tout le monde aura lu... Cette démarche d'écoute et de dialogue a d'ailleurs été saluée par l'ensemble des intervenants.

Prétexter un manque de préparation pour renvoyer ce texte en commission me semble donc particulièrement malvenu, d'autant que deux débats au sein même de cet hémicycle succédèrent à ces diverses tables rondes. A cet égard, je tiens à souligner que vous n'avez présenté aucune proposition alternative. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) En dépit de

vos dénégations, je n'ai rien entendu dans ce sens, car retracer l'histoire de la protection sociale dans notre pays n'est pas un programme d'avenir même si, pour nous, gaullistes...

M. Henri Emmanuelli. Laissez de Gaulle en paix ! Vous n'étiez pas né !

M. Jean Bardet. ... entendre rappeler que la sécurité sociale a été créée par le général de Gaulle nous fait toujours chaud au cœur. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous condamnez certes, mais, au-delà du discours politique, que votre opposition soit au moins constructive !

En privilégiant la discussion et l'échange, le Premier ministre a souhaité entendre les propositions et remarques des parlementaires avant de présenter un projet de réforme prenant en compte l'obligation de mettre en œuvre des mesures immédiates et urgentes. Cet impératif explique la présentation du texte dont nous devons débattre aujourd'hui et dont l'étude n'a été ni incomplète ni précipitée puisqu'il a suivi le même processus d'analyse et de discussion parlementaire que les autres textes.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est réunie une première fois le mercredi 29 novembre pour auditionner le Premier ministre, Alain Juppé, le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, et le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, Hervé Gaymard.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Bardet.

M. Jean Bardet. J'ai presque fini, monsieur le président.

M. le président. Concluez, même si ce n'est pas fini.

M. Jean Bardet. En cela, d'ailleurs, le Premier ministre a suivi la tradition de notre pays, qui veut, en cas d'ordonnance, que le Premier ministre vienne présenter son projet devant la commission compétente. A cette occasion, chacun d'entre nous a pu interroger les ministres présents. Et le nombre des amendements déposés, notamment par les députés socialistes, prouve, s'il en était besoin, qu'ils sont fort bien informés des dispositions contenues dans ce texte.

En conséquence, l'actuelle discussion ne portant que sur le contenu du projet de loi d'habilitation, et le Gouvernement ayant annoncé une phase de concertation sur le contenu des ordonnances à laquelle les parlementaires seraient bien évidemment associés, le renvoi en commission n'est pas justifié et le groupe du RPR votera contre cette motion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Bateux. Vous persistez dans l'erreur !

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Avant de développer mon propos, je voudrais faire observer à M. Bardet, qui vient de se réclamer du mouvement gaulliste et qui est donc un tenant de l'indépendance nationale, qu'à la date d'aujourd'hui, les principaux soutiens qu'a obtenus le plan qu'il défend viennent du chancelier Kohl et des marchés financiers.

M. Jean-Paul Charié. Et le président de la Mutualité ?

M. Bernard Accoyer. Et Mme Notat ?

M. Jean Bardet. Et M. Evin ?

M. le président. Si je vous gêne, vous me le dites ! (*Sourires.*)

M. Laurent Cathala. L'attitude de M. Kohl constitue d'ailleurs une ingérence inacceptable.

Si le groupe socialiste avait quelque hésitation sur la nécessité de ce renvoi en commission, il lui aurait suffi de voir, tout au long de son exposé très complet, comme vous avez, mes chers collègues, été ébranlés par les arguments de Julien Dray.

M. Rémy Auchedé. Ils étaient vacillants !

M. Jacques Limouzy. C'est par les sept heures de motions de procédure que nous avons été ébranlés !

M. Henri Emmanuelli. Vous en êtes tout branlants !

M. Laurent Cathala. Sur bien des points, j'ai cru percevoir chez vous le doute. M. Mazeaud est même intervenu pour souligner certains passages remarquables de l'intervention de Julien Dray.

M. Pierre Mazeaud. Je le pensais !

M. Laurent Cathala. C'est bien cela, monsieur Mazeaud ?

M. le président. Monsieur Cathala, je vous en prie, vous n'avez pas à interroger vos collègues. Vous avez à expliquer les raisons pour lesquelles le groupe socialiste va émettre un vote, et nous dire quel est ce vote et pourquoi ce vote.

M. Laurent Cathala. Tout à fait, monsieur le président.

M. le président. Sinon, vous vous écarterez du sujet et aux termes du règlement, je serai obligé de vous retirer la parole.

M. Laurent Cathala. Non, monsieur le président, je suis en plein dans le sujet, si je souligne, en réponse à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que ce projet a été adopté en conseil des ministres, et vous me démentirez si ce n'est pas le cas, le 24 novembre.

M. le président. Le 29. (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Charié. Si le président se met maintenant à interrompre...

M. Laurent Cathala. Effectivement, monsieur le président. Il a commencé à être examiné l'après-midi même du jour de son adoption en conseil des ministres par la commission qui a auditionné le Premier ministre et le ministre des affaires sociales. Comment les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pouvaient-ils sérieusement prendre connaissance d'un projet aussi important et en débattre l'après-midi même en commission ?

M. Jacques Limouzy. De fait, ce n'est pas à votre portée !

M. Laurent Cathala. Monsieur le président de la commission, cette argumentation devrait déjà tempérer le discours que vous avez tenu pour justifier le rejet de la demande de renvoi en commission.

Ensuite, ce projet, après avoir été « étudié » dans les conditions que je viens de souligner, a été examiné, au niveau du rapport Mandon, dans la foulée, le 30 novembre. Comment justifier une procédure aussi urgente, alors que, de par votre volonté, monsieur le président, et celle de la majorité de cette assemblée, vient d'être instaurée la session unique dont l'objectif serait de nous permettre de travailler dans de meilleures conditions ? M. le président de la commission des affaires

culturelles, familiales et sociales peut-il nous indiquer quelles sont les raisons qui ont amené la commission à travailler dans des conditions aussi mauvaises ?

Depuis – nous l'avons encore constaté au cours des dernières heures – ont fleuri les initiatives : comité de ceci, comité de cela, médiateur pour ceci, médiateur pour cela, table ronde sur tel sujet, table ronde sur tel autre.

M. Jean-Paul Charié. Les socialistes de ceci, les socialistes de cela !

M. Laurent Cathala. Mon excellent collègue M. Emmanuelli...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Assez !

M. le président. Monsieur Cathala, il faudrait conclure.

M. Laurent Cathala. J'ai à peine commencé à...

M. le président. Vous avez déjà épuisé vos cinq minutes. Il n'y a pas de raison que vous soyez mieux traité que M. Bardet.

M. Laurent Cathala. C'est vrai.

Mon excellent collègue M. Emmanuelli m'a également parlé d'une campagne de publicité que le Premier ministre envisageait de lancer dans la presse quotidienne pour valoriser les mérites du plan Juppé.

M. Denis Jacquat. Il n'y a encore rien eu !

M. Jean-Claude Lefort. Demain !

Mme Ségolène Royal. Qui paie ces campagnes ?

M. Henri Emmanuelli. Les fonds publics !

Mme Ségolène Royal. Ils feraient mieux de verser cet argent dans les caisses de la sécurité sociale !

M. Laurent Cathala. Si j'ai bien compris, on pourrait rediscuter de ce plan dans toutes les instances, au cours de tables rondes, au sein de différents comités, par l'intermédiaire de campagnes de publicité. Le seul endroit où cela ne serait pas possible, ce serait à l'Assemblée nationale, dans la commission compétente qui doit traiter de ces questions.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Laurent Cathala. Je n'aurai certainement pas le temps, monsieur le président, d'aborder les problèmes de fond. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Certes non ! (*Rires.*)

Mme Ségolène Royal. C'est bien dommage !

M. le président. Vous avez déjà excédé votre temps de parole d'une minute ! Deux phrases encore et je coupe votre micro !

M. Laurent Cathala. C'est tout de même faire injure à notre groupe que de prétendre que nous n'avons pas de propositions alternatives. Je serais en mesure de les présenter, si vous m'en donniez la possibilité.

M. le président. Non, je ne vous la donne pas !

Cela fait déjà une phrase. Donnez la seconde, notamment pour nous dire comment votera le groupe socialiste, car tout le monde attend cela avec impatience. (*Sourires.*)

M. Laurent Cathala. Notre groupe, monsieur le président, convaincu avant le discours de notre excellent collègue Julien Dray, et plus encore après l'avoir entendu...

M. Jacques Limouzy. Il n'a pourtant pas été complet !
(*Sourires.*)

M. Laurent Cathala. ... estime avec lui que, dans cette assemblée, si nous avons toutes et tous le souci de revaloriser le travail parlementaire ;...

M. Denis Jacquat. Ce sont de longues phrases !

M. Laurent Cathala. ... si nous avons le souci de ne pas opposer la démocratie sociale à la démocratie parlementaire ; si nous avons le souci de faire un travail constructif, c'est-à-dire de ne pas admettre, comme vous le dites, le statu quo parce que nous ne sommes pas des conservateurs – nous sommes pour la réforme, alors que vous, vous êtes pour la régression, ce qui n'est pas la même chose – il faut laisser aux députés la possibilité de traduire leur volonté dans les travaux de commission et c'est la raison pour laquelle nous demandons à l'Assemblée de voter ce renvoi en commission (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai écouté notre collègue Julien Dray de bout en bout. Il a été, en la forme, un orateur superbe et généreux, mais il a été quelque peu contradictoire sur le fond !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Zeller, vous n'avez pas compris !

M. Adrien Zeller. Je veux d'abord lui donner acte du fait qu'il a énoncé une vérité sur laquelle nous devrions méditer tous ensemble ici : il est indéniable que l'Etat a rarement été correct avec la sécurité sociale. Il a parfois puisé dans la caisse ; il n'a pas toujours apuré ses dettes, et cela sous tous les gouvernements.

Mme Muguette Jacquaint. Quel aveu !

M. Adrien Zeller. Il l'a justement souligné et nous ne pouvons que souscrire à son point de vue.

En revanche, sur d'autres sujets, la situation est un peu plus difficile pour lui.

Ainsi, après avoir accusé Jacques Barrot d'avoir voulu la réforme de la sécurité sociale – écoutez bien ! – dès 1979, il nous a accusés de la vouloir à cause du traité de Maastricht ! J'imagine donc qu'il attribue à Jacques Barrot des vertus de visionnaire politique exceptionnel. Nous n'en avons pas douté, mais peut-être n'était-ce pas évident sur d'autres bancs !

M. Laurent Cathala. La réaction a toujours existé !

M. Adrien Zeller. Dans une deuxième contradiction, M. Dray nous a mis en garde contre la fiscalisation de la sécurité sociale. Or, s'il avait bien lu mon rapport, il aurait appris que l'Etat verse déjà 225 milliards de francs d'impôt et de CSG à la sécurité sociale chaque année. Par conséquent, s'il était hostile à la fiscalisation, il aurait dû refuser la CSG. Or je crois qu'il a voté en faveur de sa création.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut voter contre la CSG !

M. Adrien Zeller. Enfin, M. Dray a laissé entendre que les parlementaires qui ne voteraient pas en faveur du renvoi en commission ne feraient pas convenablement leur travail de parlementaires, se plaçant, en quelque sorte, à la botte du Gouvernement.

Mme Véronique Neiertz. Exactement !

M. Adrien Zeller. Je tiens donc à affirmer que nous ne sommes ni au service de la rue, monsieur Dray, ni au service du Gouvernement. Nous n'avons qu'un souverain, par l'intermédiaire de nos électeurs, le peuple de France ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est au regard des intérêts de la population et des menaces qui pèsent sur la cohésion sociale que le groupe de l'UDF a décidé de refuser le renvoi en commission ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Rémy Auchédé, dernier intervenant dans les explications de vote, j'indique à l'Assemblée nationale que, sur le vote de la motion de renvoi en commission, le groupe socialiste demande un scrutin public.

Je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et j'invite les deux secrétaires présents, M. Roger-Gérard Schwartzberg et M. Jean-Louis Borloo, à venir prendre place à mes côtés.

La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Trois raisons viennent d'émerger du débat pour justifier le renvoi en commission.

D'abord, j'ai encore entendu répéter dans l'explication de vote du groupe du RPR que l'opposition ne proposait pas d'alternative, ce qui rendrait inutile une discussion plus approfondie. Or tel n'est pas le cas !

Depuis des jours, voire des semaines, nous proposons des alternatives pour le sauvetage et la modernisation de la sécurité sociale. Autre chose est le fait que vous ne vouliez pas entendre ces propositions, par exemple, celles qui consisteraient à faire payer les revenus spéculatifs et à taxer les revenus patronaux au même niveau que ceux des salariés. Voilà des propositions dont vous ne voulez pas entendre parler et dont vous refusez de débattre.

Mais peut-être s'agit-il tout simplement d'une incompréhension. Peut-être n'avons-nous pas été convaincant. Cela justifierait donc le retour en commission pour examiner ces propositions.

Ensuite, M. le ministre nous a expliqué qu'il n'était pas question de toucher aux régimes spéciaux de retraite, qu'il y avait, là encore, une incompréhension dans l'interprétation du plan Juppé. Si tel est le cas, monsieur le ministre, il faut que le Premier ministre recommence sa prestation, parce que tout le monde a compris qu'il mettait en cause les régimes spéciaux de retraite.

Mme Muguette Jacquaint. Il l'a dit ! Cela ressort même de l'article 1^{er} du texte !

M. Rémy Auchédé. Oui, il l'a dit et, qui plus est, certains parlementaires de la majorité, qui se sont engagés, en application des consignes du Premier ministre, dans la défense du plan présenté le 15 novembre, ont expliqué que, pour les cheminots, par exemple, il faudrait savoir remettre en cause certains acquis, que l'on ne vivait plus au temps de Zola, que la retraite à cinquante ans devait être supprimée, que sais-je encore !

Puisque même vos parlementaires ne semblent pas avoir bien compris vos intentions, il est plus qu'urgent de revenir en commission.

A l'appui de votre thèse, monsieur le ministre, vous avez ajouté que les ordonnances ne prévoiraient pas cela. Or vous savez bien qu'elles seront tellement floues que l'on pourra les interpréter ensuite, y compris dans le sens de la mise en cause de ces régimes spéciaux.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Non ! Juridiquement, ce n'est pas possible !

M. le président. Monsieur le ministre, souhaitez-vous interrompre l'orateur ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Brièvement, monsieur le président.

M. le président. Le permettez-vous, monsieur Auchédé ?

M. Rémy Auchédé. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, je ne peux pas laisser dire que le Parlement, en votant cette loi d'habilitation, autoriserait le Gouvernement à prendre des décisions sur les régimes spéciaux.

M. Denis Jacquat. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le faire serait totalement contraire à nos institutions. Or, jusqu'à nouvel ordre, le Gouvernement entend les respecter parfaitement. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Jusqu'à nouvel ordre !

Mme Ségolène Royal. Quel nouvel ordre ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Il y a donc bien une ambiguïté qui vient, encore une fois, d'être soulignée !

Enfin, le troisième argument récent, qui milite en faveur du renvoi en commission, a été évoqué par M. Laurent Cathala : il s'agit de la campagne de publicité par voie de presse. Elle sera payante, sinon pour emporter la conviction des lecteurs, du moins en espèces sonnantes et trébuchantes. On parvient donc à trouver des financements lorsqu'il faut essayer de justifier le plan Juppé !

Néanmoins, cette campagne de publicité présentera peut-être de nouveaux arguments qui auraient pu échapper à la représentation parlementaire. Je me demande d'ailleurs si le contenu des placards publicitaires a été discuté ailleurs qu'au sein du Gouvernement. Nous aurions donc besoin d'explications à ce sujet, ce qui justifie le renvoi du projet de loi en commission.

La sécurité sociale est un enjeu tellement sensible, elle fait à ce point partie intégrante de la vie quotidienne des gens qu'elle a suscité un mouvement extraordinaire d'opinion. Il s'exprime désormais dans la rue et prend une dimension sociale et politique que personne ne peut nier.

Les expériences que nous avons vécues depuis quarante ans témoignent que l'on n'a cessé de porter de mauvais coups à la sécurité sociale, avec l'étatisation dont elle a été victime et le recul de la démocratie dans sa gestion. On veut aujourd'hui profiter du poids de la crise pour affirmer qu'il est indispensable de remettre en cause

cette institution qui reste pourtant une conquête sociale et démocratique. On proclame ainsi que, devenue une lourde machine bureaucratique, elle aurait pris du retard sur l'évolution de la société.

Les communistes ont le souci de défendre la sécurité sociale et de la faire évoluer dans le bon sens. Ils considèrent ainsi qu'il faut modifier son mode de financement, lequel ne peut plus reposer seulement sur le prélèvement d'un pourcentage de certains revenus. Il doit prendre en compte l'ensemble des richesses créées par l'entreprise – je les ai citées très brièvement – afin de suivre les exigences nouvelles liées au développement des techniques.

Les parlementaires communistes souhaitent que ces arguments soient pris en considération. Ils ne sauraient accepter que la sécurité sociale, la santé, les retraites deviennent des marchés qu'il faudrait gérer selon les critères du libéralisme.

M. le président. Monsieur Auchédé, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît ?

M. Rémy Auchédé. Je vais conclure, monsieur le président.

M. le président. Non, commencez à conclure !

M. Rémy Auchédé. Je vais commencer à conclure, monsieur le président.

M. le président. Vous commencez à conclure ou je vous coupe le micro.

M. Rémy Auchédé. Le groupe communiste votera donc en faveur du renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je ne peux vous la donner maintenant, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Dommage, c'était un sujet intéressant.

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix la motion de renvoi en commission.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

sur la motion de renvoi en commission.	
Nombre de votants	60
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour l'adoption	18
Contre	42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Discussion des articles

M. le président. La commission considérant qu'il n'y a pas lieu de tenir la réunion prévue par l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant les articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour un rappel au règlement.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58.

Je voudrais m'adresser au Gouvernement, car nous venons d'apprendre qu'il envisageait de faire publier, demain, dans plus de soixante journaux, – c'est-à-dire l'ensemble de la presse quotidienne et régionale – un placard publicitaire à la gloire du plan Juppé. Tous les journaux ont été sollicités à l'exception de deux : *L'Equipe* et *L'Humanité*. Quel hasard ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Georges Hage. Ce n'est pas *fair play* !

M. Henri Emmanuelli. Le procédé est ainsi signé !

Monsieur Barrot, estimez-vous normal que le Gouvernement s'arroge le droit d'utiliser l'argent des contribuables, dont une majorité soutient clairement le mouvement social, pour faire de la publicité dans les journaux ?

M. Jean-Paul Charié. Vous ne l'avez pas fait, peut-être ?

M. Henri Emmanuelli. S'agit-il de la nouvelle méthode de concertation, de dialogue et de négociation qu'a choisie le Gouvernement ? Dans les conflits sociaux, la parole sera-t-elle désormais à ceux qui auront les moyens financiers, directs ou indirects, de faire de la publicité aux frais des contribuables ?

J'aimerais bien connaître l'avis du ministre du travail et des affaires sociales sur ce type de procédé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Avant l'article 1^{er}

M. le président. MM. Bartolone, Bonrepaux, Dray, Mme Royal et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 1833, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

“La protection sociale est un élément fondamental de la solidarité nationale et constitue un élément essentiel de liberté et d'égalité des personnes et des familles face à la maladie, à la vieillesse et au chômage”.

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le ministre, l'inquiétude qui se fait jour dans le pays montre que les Français doutent de la volonté du Gouvernement de préserver la protection sociale. Or vous savez à quel point ils y sont attachés et vous connaissez la place qu'elle a occupée dans l'histoire de notre pays. C'est pourquoi nous souhaitons que son principe soit réaffirmé dans le texte car il fonde tout l'édifice de la protection sociale, qu'il s'agisse de la famille, de la maladie, de la vieillesse ou du chômage.

Il faut qu'au démantèlement, que craignent les Français, puisse être opposée une barrière législative ; vous en conviendrez avec nous.

J'ajoute, pour faire suite aux propos que vient de tenir M. Henri Emmanuelli, que les dépenses imprudemment engagées par le Gouvernement dans une action publicitaire auraient sans doute été mieux utilisées pour améliorer l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Ne le pensez-vous pas, monsieur le ministre ?

Nous souhaitons donc qu'avant l'article 1^{er} soit ajouté un article additionnel qui réaffirme très clairement les missions et les objectifs de notre système de protection sociale.

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Les auteurs de cet amendement écrivent beaucoup moins bien que leurs ancêtres, rédacteurs du préambule de la Constitution de 1946. Faut-il davantage insister sur le fait que la loi n'est pas un catalogue d'intentions pieuses et qu'elle ne doit contenir que des normes impératives ?

Voilà pourquoi la commission a repoussé cet amendement, cet argument valant également à l'encontre de l'amendement n° 1834.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Madame Royal, votre préoccupation est partagée par le Gouvernement mais la précision me paraît inutile dans le cadre de la présente loi. Par conséquent, je suis défavorable à l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Pour le vote de ce premier amendement, il est important que l'Assemblée soit éclairée sur la portée des décisions qu'elle sera appelée à prendre. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de demander le quorum.

M. le président. Je fais aimablement observer à M. le président du groupe socialiste que, conformément à la décision de la conférence des présidents, nous aurions interrompu nos travaux à vingt et une heures trente, mais que la demande qu'il vient de formuler contraindra le président de séance et l'administration à rester jusqu'à vingt-deux heures quinze. Je l'en remercie en son nom et en mon nom personnel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. C'est inadmissible !

M. Bernard Accoyer. Scandaleux !

Mme Ségolène Royal. Chantage !

M. le président. Je suis saisi par le président du groupe socialiste d'une demande faite en application de l'article 61 du règlement, tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur l'amendement n° 1833.

Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification qui aura lieu dans l'hémicycle.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

Elle sera reprise à vingt et une heures dix.

(*La séance, suspendue à vingt et une heures, est reprise à vingt et une heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais suspendre la séance.

Le vote sur l'amendement n° 1833 est reporté à la reprise de la séance, qui aura lieu à vingt-deux heures dix.

Réunion du bureau

M. le président. Comme je l'ai indiqué ce matin, le bureau est convoqué pour vingt et une heures trente.

J'invite donc Mmes et MM. les membres du bureau à me rejoindre dans les salons de la présidence.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures dix, est reprise à vingt-deux heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Avant la suspension de séance, le vote sur l'amendement n° 1833 de M. Claude Bartolone a été reporté en application de l'article 61, alinéa 3, du règlement.

Nous allons maintenant procéder à ce vote.

Je mets aux voix l'amendement n° 1833.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Samedi 9 décembre 1995, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2405 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale :

M. Daniel Mandon, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2414) ;

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2415).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

CESSATION DU MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, notamment son article 1^{er} et l'article L.O. 153 du code électoral ;

Vu le décret du 7 novembre 1995, publié au *Journal officiel* du 8 novembre 1995, relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu la lettre de démission de son mandat de député de M. Franck Borotra, dont il a été pris acte au *Journal officiel* du 5 décembre 1995,

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 7 décembre 1995, à minuit, du mandat de député de :
M. Dominique Perben, nommé ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation ;

M. Alain Lamassoure, nommé ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

Par une communication, en date du 8 décembre 1995, de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le président a été informé que sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale :

M. Dominique Perben, député de Saône-et-Loire, par M. André Gentien ;

M. Alain Lamassoure, député des Pyrénées-Atlantiques, par M. Jean Grenet.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(240 membres au lieu de 241)

Supprimer le nom de M. Dominique Perben.

GROUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE

(199 membres au lieu de 200)

Supprimer le nom de M. Alain Lamassoure.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(4 au lieu de 2)

Ajouter les noms de MM. André Gentien et Jean Grenet.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**Fonds pour l'emploi dans les départements
d'outre-mer et la collectivité territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon**

(Postes à pourvoir : 5 titulaires)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé le 7 décembre 1995, en qualité de titulaires :

MM. Gérard Grignon, Ernest Moutoussamy, André Thien Ah Koon, Léon Bertrand, Camille Darsières.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du 8 décembre 1995

SCRUTIN (n° 269)

sur la motion de renvoi en commission opposée par M. Laurent Fabius au projet de loi d'habilitation portant réforme de la protection sociale.

Nombre de votants	60
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour l'adoption	18
Contre	42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (254) :

Contre : 30 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (205) :

Contre : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Excusé : 1. – M. Georges **Chavanes**.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 10 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Pour : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (4).